
THE LIBRARY OF CONGRESS


THE LIBRARY OF CONGRESS

BIBLIOTHÈQUE

DES CHEMINS DE FER

SEPTIÈME SÉRIE

OUVRAGES DIVERS

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

ANECDOTES

DU TEMPS

DE LOUIS XVI



PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1854

ANECDOTES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI.

I.

Une prophétie.

Louis XVI était le troisième fils du Dauphin fils de Louis XV. Il porta d'abord le nom de duc de Berry. A sa naissance, les évêques ordonnèrent, suivant l'usage, des prières publiques. Le mandement de l'évêque de Montauban produisit une sensation profonde. En le lisant aujourd'hui, on reste confondu d'entendre un évêque raconter en 1754 les catastrophes de 1793.

« ....L'esprit de parti et de faction domina en Angleterre. Rien ne demeura fixe dans les lois divines et humaines. On vit, pour la première fois, des sujets révoltés saisir à main armée et traîner dans une honteuse prison un roi dont le crime était

d'avoir supporté avec trop de patience leur première sédition ; un parlement, secouant le joug de toute autorité supérieure, frapper d'une main les évêques et lever l'autre sur son souverain, l'accuser sans bienséance, le calomnier sans pudeur, le condamner sans justice, le conduire sur un échafaud avec acharnement, et le peuple, étourdi de cet exécrable parricide, s'enivrer à longs traits du fanatisme de l'indépendance, courir en insensé après un fantôme de liberté.... Quelle suite effroyable de crimes !... »

II.

Enfance de Louis XVI.

Louis XVI, quand il n'était encore que Dauphin, était très-timide ; il parlait peu et sans assurance. Il était instruit, mais sans oser le faire voir. A la cour, on le sacrifiait même à ses cadets. Son cœur, à la fois sensible et fier, en souffrait cruellement. Un jour, il fut harangué par un magistrat de province qui, entre autres flatteries, le complimenta sur la précocité de son intelligence : « Vous vous trompez, monsieur, lui dit le jeune prince : ce n'est pas moi qui ai de l'esprit ; c'est mon frère de Provence[1]. »

1. Depuis Louis XVIII

III.

Que de choses dans un menuet!

Le premier malheur de l'infortunée Marie-Antoinette lui arriva le jour de ses noces.

Il y eut, ce jour-là, grand bal à la cour. Les princes lorrains imaginèrent d'y faire danser Mlle de Lorraine, la sœur du prince de Lambesc, immédiatement après les princesses du sang, c'est-à-dire avant les duchesses et les femmes titrées.

On sait que la branche cadette de la maison de Lorraine, qui a joué un si grand rôle en France, particulièrement sous la Ligue, a toujours été en lutte avec la haute noblesse, les ducs et pairs ne voulant pas admettre de rang intermédiaire entre eux et les princes du sang, et les Lorrains, comme princes, refusant de subir l'égalité avec les ducs et pairs.

Or, la dauphine était, par son père l'empereur François Ier, de la maison de Lorraine. L'occasion de son mariage parut excellente pour faire renaître toutes les prétentions, et elles se manifestèrent d'abord par ce menuet. La grande Marie-Thérèse entra dans la conspiration, et le comte de Mercy, son ambassadeur à la cour de France, fut chargé

expressément de négocier cette affaire avec les ministres de Louis XV et avec le roi lui-même.

Il y eut beaucoup de difficultés. Les ministres se récrièrent aux premières ouvertures qui leur furent faites; mais, comme le mariage était accompli, leur position était très-difficile; car enfin la dauphine devait un jour être la reine. Le roi lui-même hésita longtemps à se prononcer sur cette demande considérable, et ne céda que sur les instances du corps diplomatique, qui avait pris parti, en cette occasion, pour l'impératrice.

A peine le bruit fut-il répandu à la cour que Mlle de Lorraine danserait son menuet avant les duchesses, que tout fut dans l'agitation. En un clin d'œil, les antichambres se dégarnirent et ne continrent plus que les charges les plus nécessaires. Les toilettes furent contremandées; les duchesses et les femmes titrées se mirent sur leurs chaises longues, et il fut du plus mauvais ton de n'être pas au moins indisposée.

Les ducs et pairs eurent plusieurs réunions dans lesquelles les propositions les plus fortes furent débattues. Ils firent rédiger, en hâte, des mémoires par les jurisconsultes les plus éminents et les mieux au fait de la constitution du royaume. Leurs grands-pères avaient adoré Mlle de La Vallière, Mlle de Fontange, Mme de Soubise, Mme de Montespan, Mme de Maintenon; leurs pères

avaient fait la cour à Mme de Parabère, à Mme de Prie; ils avaient rampé devant Mme de Pompadour, et ils se prosternaient, tous les matins, aux pieds de Jeanne Vaubernier, comtesse du Barry. Mais ils sentaient que, si Mlle de Lorraine dansait son menuet avant les duchesses, c'en était fait de l'antique honneur de la noblesse française.

Ils s'assemblèrent, comme de juste, chez celui des pairs qui avait la préséance; et ce fut chez Mgr l'archevêque de Reims. Mgr l'archevêque de Noyon, second pair ecclésiastique, eut l'honneur de porter au roi les doléances de la pairie. Il fut, en cette occasion, plein d'érudition et d'éloquence. Il était de la maison de Broglie, et doublement attaché aux intérêts de la pairie. Il prouva qu'à tous les bals, depuis le temps de la Ligue, les Lorraines avaient dansé avec les duchesses sans prétendre à aucune distinction. Il établit que, même sous Henri III, qui avait épousé une Lorraine, Mlle de Guise avait dansé un menuet après Mme d'Épernon.

Louis XV eut la faiblesse de ne pas retirer la parole donnée à l'impératrice. Ce fut un malheur pour la dauphine, à laquelle beaucoup de grandes familles ne pardonnèrent pas leur humiliation. Le roi n'épargna rien pour les apaiser; il décida même, en conseil, que M. le prince de Lambesc danserait avec Mme de Duras, et M. le comte

d'Artois (depuis Charles |X) avec Mme de Laval. Mais ce n'en fut pas moins une atteinte grave aux principes.

La requête des pairs fut à peine connue qu'il en courut dans le public la parodie suivante :

Sire, les grands de vos États
Verront avec beaucoup de peine
Une princesse de Lorraine
Sur eux, au bal, prendre le pas.
Si Votre Majesté projette
De les flétrir d'un tel affront,
Ils quitteront la cadenette
Et laisseront les violons.
Avisez-y; la ligue est faite.
Signé : l'évêque de Noyon,
Lavaupallière, Baufremont,
Clermont, Laval et de Vilette.

IV.

Le mariage.

La fête par laquelle la ville de Paris a voulu célébrer le mariage de Mgr le Dauphin a été, avant son exécution, un objet de raillerie publique, et est devenue ensuite un objet de deuil pour les citoyens. Le prévôt des marchands, M. Bignon, assisté de ses échevins et conseillers de ville, a pris,

à cette occasion, des mesures si bien combinées, que la place destinée aux réjouissances a été transformée en champ de bataille jonché de morts, où, de fait, près de mille citoyens ont perdu la vie.

Cet événement sans exemple, et que la postérité aura de la peine à croire, se trouve pour les témoins oculaires l'événement du monde le plus simple : l'incurie la plus répréhensible, bien loin de remédier aux inconvénients du premier choix de l'emplacement, les a rendus funestes. Tout ce que les puissants génies du prévôt des marchands et des échevins réunis ont pu inventer de plus récréatif pour célébrer un événement aussi auguste que l'hyménée de l'héritier présomptif du royaume, c'était de placer des boutiques entre les arbres du boulevard du nord de cette capitale, et d'y faire tenir la foire la plus triste, la plus insipide du monde. A cette occasion, ils firent éclairer le boulevard par de petites lanternes placées de distance en distance sous les arbres. Ensuite ils résolurent d'anticiper sur le feu que la ville est en usage de faire tirer la veille de la Saint-Jean, sur la Grève, de le renforcer, et de le faire tirer le 30 mai sur la nouvelle place Louis XV, dont la colonnade serait illuminée après le feu, ainsi que toutes les maisons de la capitale. En conséquence, ils firent construire une espèce de décoration, la plus étroite et la plus mesquine qu'il fût possible de voir. Au lieu de placer cette

décoration et ce feu en face de la rivière, on les disposa en face de la rue Royale, et c'est pour les spectateurs placés dans cette enfilade étroite que le feu devait être tiré : ceux qui étaient sur la place même ne pouvaient le voir que par derrière; les personnes de rang étaient placées dans les deux colonnades de la place. Remarquez que la rue Royale, nouvellement formée, n'est pas encore achevée, qu'elle est beaucoup plus large du côté de la place qu'à l'autre bout; remarquez aussi qu'elle n'est pas encore pavée, et qu'il y avait des deux côtés plusieurs larges fossés, creusés apparemment par l'écoulement des eaux, ou peut-être pour empêcher les voitures de passer ailleurs que sur le milieu de la rue, qui est pavé; remarquez qu'il ne vint dans la tête d'aucun des grands ordonnateurs de cette fête de faire remplir ces fossés, mais que le lendemain du désastre on eut grand soin de les combler; et vous ne serez plus étonné d'apprendre ce qui est arrivé.

Malgré le plus beau temps du monde, le feu ne réussit point, parce qu'au lieu de prendre aux pièces d'artifice, il prit à la charpente, et causa un incendie. On fut obligé de faire venir les pompes pour l'éteindre, et ces pompes ne purent arriver que par la rue Royale : surcroît d'embarras. Il était aisé de prévoir qu'après le feu tiré, le peuple qui était sur le boulevard voudrait ar-

river par la rue Royale sur la place pour voir l'illumination des colonnades, et qu'au contraire le peuple de la place se mettrait à défiler par la même rue Royale pour se rendre au boulevard, et y jouir de cette belle foire dont j'ai parlé. Ces deux colonnes devaient nécessairement se rencontrer nez à nez, et le choc devenir aussi dangereux qu'inévitable. Comme la rue Royale a la forme d'un entonnoir, ceux qui se trouvèrent engagés dans le fond de cet entonnoir ne purent déboucher, à cause de la colonne opposée qu'ils rencontrèrent, et furent de plus en plus pressés par la foule dont ils étaient suivis, et qui, par le côté large, s'engageait dans cette route fatale pour percer de la place au boulevard. Dans ce moment critique, les carrosses s'ébranlèrent et voulurent prendre le même chemin : il est fâcheux que dans ces occasions les personnes considérables croient de leur dignité d'aller à six ou huit chevaux, et surtout d'avoir l'air et le jeu de gens pressés. Dès que l'on vit ces carrosses engagés dans la rue Royale, le peuple, de peur de se trouver sous les chevaux, se jeta du milieu sur la droite et sur la gauche; ceux qui y étaient déjà furent poussés par ce choc dans des fossés qu'ils ne soupçonnaient pas sous leurs pieds : alors culbutés les uns sur les autres, étouffés, écrasés, l'air ne retentit plus que des cris et des hurlements affreux des mourants. Un grand nombre de

personnes de la première distinction, qui avaient donné rendez-vous à leur carrosse à quelque distance de la place, et qui croyaient pouvoir le regagner à pied, se trouvèrent dans cette foule, et coururent le plus grand risque de perdre la vie. M. le maréchal de Biron, colonel des gardes françaises, fut de ce nombre, et dut la vie à un sergent de son régiment. Quelques soldats et sergents de ce régiment rendirent les plus grands services dans cette funeste bagarre; deux de ces infortunés, après avoir sauvé la vie à plusieurs personnes, périrent eux-mêmes misérablement dans la presse. Il est aisé de s'imaginer l'affliction et le deuil qui suivirent cette scène tragique : toute la nuit fut employée à débarrasser le champ de mort des cadavres dont il était jonché, à les fair porter dans un cimetière proche de la place, et les faire reconnaître dans ce lieu de désolation par leurs parents et leurs amis.

Mme la Dauphine, qui arrivait avec Mesdames de France par le chemin de Versailles pour voir l'illumination de la place, ayant appris le malheur qui venait d'arriver, rebroussa chemin....

Le lendemain, on apprit que M. Bignon, le prévôt des marchands, après avoir vu le succès de la belle fête, était revenu chez lui, en carrosse et en bonne santé, entre dix et onze heures du soir; qu'à onze heures il avait été dans son lit, suivant

son usage, et qu'il avait reposé tranquillement et passé une fort bonne nuit. Le lendemain, il eut l'attention de se trouver à l'Opéra, dans la loge de la ville, pour bien prouver au public qu'il n'était ni malade ni affligé, et il ne se trouva pas un patriote pour lui jeter une couronne civique à la tête, *ob cives servatos :* il y a même toute apparence que, pour reconnaître ses soins, il sera continué dans sa place pendant trois autres années. Le parlement a pris connaissance de ce désastre; mais tout ce qui résultera de cette enquête, c'est que les morts ont tort. (Grimm, *Correspondance littéraire.*)

.... Le feu d'artifice tiré hier[1] à la place Louis XV a eu les suites les plus funestes. Le feu a pris à un bastion. Bien des gens se sont imaginé que cet incendie était un nouveau genre de spectacle; et, en effet, c'était un très-beau coup d'œil, et la place en était magnifiquement illuminée. Dans le même temps, une partie de la foule se pressant dans la rue Royale pour sortir de la place, et une autre partie pour y entrer, un fossé qu'on n'avait point comblé, et qui s'est trouvé au passage de quantité de gens poussés par derrière, les a fait trébucher; ce qui a occasionné des cris et un effroi général.

1. Le 31 mai 1770.

Les gardes, en trop petit nombre, ont été obligés de se retirer; les filous, dans l'espoir d'augmenter leur butin, ont encore accru le tumulte; des gens oppressés ont mis l'épée à la main pour se faire jour, et ont occasionné une boucherie qui a duré jusqu'à ce qu'un renfort du guet ait rétabli l'ordre. On a commencé par emporter les blessés comme on a pu, et ce spectacle était plutôt l'idée d'une ville assiégée que d'une fête de mariage. Quant aux cadavres, on les a déposés dans le cimetière de la Madeleine[1], et l'on y en compte aujourd'hui cent trente-trois. Pour les estropiés, on n'en sait pas la quantité. (DUCLOS, *Mémoires secrets.*)

Le lendemain de la catastrophe (1er juin 1770), on apporta au Dauphin sa pension de six mille livres, et, sans perdre une minute, il écrivit à M. de Sartines, le lieutenant de police, le billet suivant :

« J'ai appris le malheur arrivé à Paris à mon occasion; j'en suis inconsolable. On m'apporte en ce moment ce que le roi m'accorde tous les mois; c'est tout ce dont je puis disposer; je vous l'envoie; secourez les plus malheureux.

« Vous connaissez, monsieur, mon estime pour vous. « LOUIS-AUGUSTE. »

1. Rue d'Anjou. Vingt-trois ans plus tard, les tristes restes de Louis XVI furent déposés dans le même cimetière.

V.

Les jeunes princes et le parterre.

16 *juin* 1773. Mme la Dauphine et M. le Dauphin sont venus à l'Opéra aujourd'hui, ainsi qu'ils y étaient attendus. On juge aisément de l'affluence qu'ils ont attirée à ce spectacle, désert depuis longtemps. Mme la duchesse de Chartres a eu soin de se rendre à sa loge avant l'arrivée de ce couple auguste. M. le Dauphin est entré le premier, et n'a pas représenté avec la même dignité que le jour de son entrée dans Paris. Il a fait deux petites révérences assez mal tournées, il a eu l'air très-décontenancé, et s'est bientôt rangé pour laisser paraître Mme la Dauphine, qui a occupé tout le devant de la loge. Les dames de sa suite garnissaient absolument les loges de son côté. M. le maréchal duc de Biron avait retenu les balcons : dans celui opposé à la princesse, il a mis les femmes les plus aimables de sa connaissance, et en a formé un coup d'œil délicieux pour le public. Il avait placé dans l'autre balcon les seigneurs les plus distingués de la cour.

Il est d'usage, lorsque les princes ou princesses de la famille royale viennent au spectacle, de former une enceinte au-dessous de leur loge, qui est

surmontée d'un dais. Cette enceinte est garnie de Cent-Suisses de leur garde. La loge des secondes, au-dessus de leur tête, reste également vide : il n'y a qu'un seul garde du corps en sentinelle. Deux gardes du corps sont placés en faction sur le théâtre, ainsi qu'il est d'étiquette aux spectacles de la cour, et sont relevés d'acte en acte. M. le Dauphin et Mme la Dauphine ont éprouvé la joie du public par les battements de mains du parterre et des loges.

Les directeurs de l'Académie royale de musique n'ont donné que le spectacle ordinaire, dont ils ont même retranché le prologue de *Platée*. Ils n'ont pas même eu le temps de remettre celui d'*Amadis*, ainsi qu'ils en avaient eu l'idée, et qui présentait des choses analogues à la fête. Ils ont seulement lardé les deux actes de *Théonis* et de *Zélindor* de toutes sortes d'ariettes charmantes, mais connues, pour donner lieu à tous les coryphées de la musique de déployer leurs talents. Ils ont également augmenté leurs ballets de danses variées et agréables. La demoiselle Heinel, qui heureusement était revenue la veille de l'Angleterre, a eu l'avantage de recommencer l'usage de ses talents à Paris devant ce couple auguste. Elle était brouillée depuis longtemps avec Vestris, et cette fête a été le sujet d'un raccommodement. Ils ont exécuté ensemble la chaconne de Le Breton, toujours très-bien reçue des spectateurs. Le

sieur Gardel, qui a eu l'honneur d'être le maître à danser de Mme la Dauphine, a eu des rôles de distinction à remplir dans la chorégraphie, et s'est évertué de son mieux, ainsi que tous les autres coryphées de la danse. Cependant on convient assez généralement que M. le Dauphin et Mme la Dauphine n'ont pas témoigné une grande satisfaction du spectacle. On sait qu'en général la princesse, accoutumée à ceux de Vienne, n'aime pas notre musique.

Il est d'étiquette de ne point applaudir aux spectacles de la cour, par une sorte de respect, qui est toujours un sentiment triste et froid. Les gens du parterre, peu au fait de cette règle, ont voulu se livrer à leurs transports ordinaires; mais des murmures sourds des gardes ont contenu l'admiration et l'ont empêchée d'éclater en battements de mains, qui, déjà le signal de la joie publique vis-à-vis les augustes époux et consacré pour eux, ne pouvaient plus se prodiguer à des histrions au même instant. Cependant la demoiselle Heinel ayant paru, et Mme la Dauphine ayant invité une dame à côté d'elle de battre des mains, le public a regardé ce signal comme une permission de le faire, et cette danseuse a eu l'honneur d'être la seule qui ait reçu cette marque de satisfaction générale. (*Mémoires secrets.*)

---

30 *juin* 1773. Hier, quoique ce fût jour de fête, M. le Dauphin et Mme la Dauphine sont venus aux Italiens, qui ont eu le bonheur de jouer sur leur théâtre devant eux, et de surmonter les obstacles qu'on proposait contre. La circulation a été un peu gênante pour le public et pour les voisins du spectacle, qui ont eu peine à rentrer chez eux comme ils voulaient. Au demeurant, il n'est arrivé aucun accident. Ces comédiens se sont distingués d'abord par une décoration dans le pourtour de la salle, qui donne un air de fête à cette représentation mémorable. Au moyen de girandoles en lustres qu'ils avaient appliquées contre les loges, il en est résulté un ton plus brillant dans l'enceinte du public : les diamants des femmes jouaient mieux, et celles-ci pouvaient se distinguer avec plus de facilité, et développer tout l'étalage de leur parure.

Mme la Dauphine avait demandé pour pièce italienne : *Arlequin et Scapin rivaux*, et pour seconde pièce, *le Déserteur*. Cette dernière a donné lieu à des applications heureuses que le public a saisies avec avidité. Dans un récit, il est question des acclamations de l'armée en faveur du monarque, et de Vive le roi! qu'on répète. Les applaudissements ont été rendus avec beaucoup d'intelligence par ceux que la police et les comédiens avaient répandus à cet effet dans le parterre. On

a crié *bis*, et Mme la Dauphine, en battant des mains elle-même, a donné son signe d'approbation à l'acteur, qui a recommencé. A cette fois, le parterre a chanté en chorus : « Vive le roi ! » Et ce concert assez discordant a été répété par quelques loges. Le sieur Clairval, qui faisait le rôle de Monte-au-Ciel, a jeté son bonnet en l'air en criant à son tour : « Vive le roi ! et vivent ses chers enfants ! » Et le public d'applaudir de nouveau et de recommencer à chanter : « Vive le roi ! » (*Ibid.*)

Mme la Dauphine a prévenu la jalousie du roi à l'occasion de la réception flatteuse qui lui avait été faite, ainsi qu'à son auguste époux ; contraste trop frappant avec la manière dont le monarque est accueilli depuis longtemps, pour ne pas l'affliger cruellement : « Sire, lui a-t-elle dit avant de lui raconter les détails de son entrée, il faut que Votre Majesté soit bien aimée des Parisiens, car ils nous ont bien fêtés. » (*Ibid.*)

VI.

Nous régnons trop jeunes.

A la mort du Dauphin, Louis XVI, alors duc de Berry, que cette mort rapprochait du trône, ne

sentit que la douleur de perdre son père. La première fois qu'il traversa les appartements, et qu'il entendit les huissiers crier devant lui : « Place à M. le Dauphin ! » il fondit en larmes, et fut obligé de se retirer.

Quand Louis XV mourut, la comtesse de Noailles, dame d'honneur de Marie-Antoinette, entra la première dans la chambre où se trouvait le Dauphin, et lui dit : « Sire, le roi est mort ! » A ces mots, Louis XVI et la nouvelle reine se jetèrent à genoux en s'écriant : « O mon Dieu, nous régnons trop jeunes. Mon Dieu, guidez-nous, protégez notre inexpérience[1] ! »

VII.

Le sacre.

16 *mai* 1775. Pour donner un échantillon de la dépense énorme du sacre, il suffira de dire que la reine devant assister à la cérémonie décidément, comme elle sera longue, on bâtit dans l'église un appartement complet pour Sa Majesté, si complet qu'il y aura jusqu'à une salle de gardes, et, quant aux petites recherches, on parle des lieux à l'anglaise.

1. Louis XVI avait vingt ans, et Marie-Antoinette dix-neuf ans.

On a abattu à Soissons une porte de la ville, où le carrosse du roi n'aurait pu pénétrer, à cause de sa hauteur de dix-huit pieds, et l'on a également reconstruit sur la route les divers ponts qui s'y trouvent, par où Sa Majesté doit passer. Tout cela se rétablit par corvées. Les malheureux paysans qui y travaillent, dès qu'ils voient de loin un voyageur, s'agenouillent, lèvent les yeux au ciel, et les ramènent vers leur bouche, comme pour demander du pain. (*Mémoires secrets.*)

---

16 *juin* 1775. Tous ceux qui arrivent de Reims s'accordent à rapporter mille traits de bonté du roi. Lorsque les officiers municipaux de la ville de Reims, en prenant les ordres de Sa Majesté pour son entrée, lui ont demandé si elle voulait qu'on tapissât, elle a répondu que non, qu'elle voulait voir son peuple et en être vue.

Un jour qu'il faisait vilain et que Sa Majesté ne pouvait se montrer à la promenade, elle fit plusieurs tours sous une galerie couverte, construite pour un passage du palais épiscopal à l'église, et donna ordre qu'on n'empêchât personne d'y entrer. Un homme du peuple s'étant approché de trop près, un garde du corps l'écartait brusquement ; le roi lui dit de le laisser venir, et lui donna sa main à baiser, comme pour le dédommager de cette rebuffade.

Enfin, le beau moment a été celui du sacre, où l'on fait entrer le peuple pour lui montrer son roi. L'enthousiasme de ce spectacle puéril à des yeux philosophiques s'est tellement communiqué par les acclamations répétées de : *Vive le roi!* que le plus grand nombre des spectateurs pleuraient, à commencer par Sa Majesté, par la reine, etc. (*Ibid.*)

VIII.

Bienfaisance de la reine.

On voyait souvent dans les jardins et dans les appartements de Versailles un ancien capitaine aux grenadiers de France, qui s'appelait le chevalier d'Orville, et qui sollicitait depuis quatre ans, auprès du ministre de la guerre, une place de major ou de lieutenant du roi. On le savait très-pauvre; mais il supportait son sort sans jamais se plaindre de l'affligeante lenteur qu'on mettait à récompenser ses honorables services. Il venait régulièrement chez le maréchal de Ségur, à l'heure fixée par le ministre pour recevoir les nombreux solliciteurs de son département. Un jour le maréchal lui dit : « Vous êtes encore à Versailles, monsieur d'Orville? — Monsieur, lui répondit ce brave capitaine, vous pouvez le remarquer à cette feuille de parquet sur

laquelle je me place constamment; elle est déjà enfoncée de quelques lignes par le poids de mon corps. » Cette réponse circula dans Versailles; je la sus.

La reine se mettait assez souvent à la fenêtre de sa chambre à coucher pour reconnaître avec sa lorgnette les gens qui se promenaient dans le parc. Quelquefois elle demandait à ses femmes les noms des gens dont les figures lui étaient inconnues. Un jour elle y vit passer le chevalier d'Orville, et me demanda le nom de ce chevalier de Saint-Louis qu'elle rencontrait partout et depuis bien du temps. Je savais son nom, je lui contai son histoire. « Il faut finir cela, dit la reine avec un peu de vivacité. J'en demande bien pardon aux protecteurs de cour, mais l'exemple d'une semblable indifférence est fait pour décourager le militaire; on peut être un bien brave homme et n'avoir pas de protecteurs. — Cela sera fait quand Votre Majesté le voudra, repris-je. — Oui, oui, » dit la reine sans s'expliquer davantage et tournant sa lunette vers quelques autres promeneurs. Le lendemain, en traversant la galerie pour aller à la messe, la reine aperçoit le chevalier d'Orville : elle s'arrête, va droit à lui. Le pauvre homme se reculait dans une embrasure de croisée, regardant à sa droite et à sa gauche pour découvrir la personne vers laquelle se dirigeaient les pas de la reine, lorsqu'elle lui

dit : « Monsieur d'Orville, il y a plusieurs années que vous êtes à Versailles pour y solliciter une majorité ou une lieutenance de roi. Il faut que vous ayez de bien faibles protecteurs. — Je n'en ai point, madame, répondit le pauvre chevalier tout troublé. — Eh bien! je serai votre protectrice. Demain à pareille heure trouvez-vous ici avec un placet et un état de vos services. » Quinze jours après, M. d'Orville fut nommé lieutenant de roi de la Rochelle ou de Rochefort. » (Mme Campan, *Mémoires*.)

IX.

Sire! je meurs de faim!

Un ancien officier avait inutilement sollicité une pension sous le ministère de M. le duc de Choiseul; il était revenu à la charge du temps de M. le marquis de Monteynard et de M. le duc d'Aiguillon. Il avait insisté auprès de M. le comte du Muy, qui avait pris note de son affaire dans les meilleures intentions du monde de le servir; mais l'effet ne suivait pas la volonté du ministre. Lassé de tant de démarches inutiles, il se présenta dernièrement au souper du roi, et, s'étant placé de manière à pouvoir être vu et entendu, il s'écria dans un moment où le silence régnait : « Sire! » Ceux qui étaient autour de lui, lui dirent : « Qu'allez-vous faire? on

ne parle pas ainsi au roi. — Je ne crains rien. » Et parlant encore plus haut il continua : « Sire ! » Le roi surpris le regarda et lui dit : « Que voulez-vous, monsieur? — Sire, lui répondit-il, j'ai soixante et dix ans ; il y en a plus de cinquante que je suis au service de Votre Majesté, et je meurs de faim. — Avez-vous un mémoire? reprit le roi. — Oui, sire, j'en ai un. — Donnez-le-moi. » Et il le prit sans rien dire de plus. Le lendemain matin, un exempt des gardes fut envoyé par le roi dans la grande galerie pour chercher l'officier qui s'y promenait. L'exempt lui dit : « Le roi vous demande, monsieur. » Et il se rendit sur-le-champ dans le cabinet de Sa Majesté, qui lui dit : « Monsieur, je vous accorde quinze cents livres de pension annuelle sur ma cassette, et vous pouvez aller recevoir la première année, qui est échue. » (*Correspondance secrète de la cour, règne de Louis XVI.*)

X.

Le bien sans ostentation.

« A mon entrée dans le ministère, dit M. de Malesherbes, désirant vérifier les motifs des lettres de cachet précédemment données, j'avais conçu le projet d'une visite générale des prisons d'État. J'aurais voulu que le roi fît lui-même la visite de quel-

ques prisons, qu'il en connût le local et le régime intérieur; je désirais surtout que des prisonniers trop légèrement ou depuis trop longtemps enfermés reçussent de la bouche même du monarque l'annonce de leur liberté. Le fond de mon projet plut beaucoup au roi; il m'ordonna d'en suivre l'exécution et d'y employer les intendants des provinces. « Pour moi, ajouta-t-il, je ne visiterai aucune prison. Faisons le bien, monsieur de Malesherbes; mais faisons-le sans ostentation. »

C'est ainsi que le roi mettait sur ses vertus un voile qu'il étendait jusque sur ses connaissances. C'est un mal : un roi doit laisser voir les unes et les autres. (Hue, *Mémoires.*)

XI.

La plus belle illumination.

La vraie sensibilité de la reine lui fournissait à l'instant même les choses les plus flatteuses et les plus honorables à dire aux gens qu'elle estimait. Lorsque M. Loustonneau, premier chirurgien des enfants de France, fut nommé à la survivance de M. Andouillé, premier chirurgien du roi, il vint à l'heure du déjeuner de la reine faire ses remercîments. Cet honnête homme était généralement chéri à Versailles; il s'y était dévoué à soigner la

classe indigente, et versait chez les pauvres malades près de trente mille francs par an. Son extrême modestie n'avait pu empêcher qu'à la longue de si grandes charités ne fussent connues. Après avoir reçu l'expression de la reconnaissance du bon Loustonneau, la reine lui dit : « Vous êtes content, monsieur; mais moi je le suis bien peu des habitants de Versailles. A la nouvelle de la grâce que le roi vient de vous accorder, la ville aurait dû être illuminée. — Et pourquoi cela, madame? reprit le premier chirurgien avec un étonnement inquiet. — Ah! reprit la reine avec l'accent de la sensibilité, si tous les indigents que vous secourez depuis vingt ans eussent seulement allumé une chandelle sur leur fenêtre, on n'aurait jamais vu de plus brillante illumination. » (Mme Campan, *Mémoires*.)

XII.

Les pauvres de Fontainebleau. — La meute du roi.

En 1789, la reine, sur la demande que j'osai lui faire en faveur des pauvres de Fontainebleau, lieu de ma naissance, leur fit distribuer huit mille livres. Sa Majesté, daignant m'annoncer elle-même ce bienfait, me dit : « Le roi et moi avons *boursillé* pour faire cette aumône; puisse cette ville ne pas

rivaliser d'ingratitude avec quelques autres! » Je rassurai la reine. En effet, la ville de Fontainebleau est restée une des plus fidèles. Je me souviens que le roi ayant ordonné qu'on y envoyât des chiens de meute pour les entretenir dans l'habitude de la chasse, et, quelque temps après, ayant réformé une partie de sa vénerie, les habitants se disputèrent le plaisir de prendre ces chiens, de les nourrir et de les garder pour les rendre à Sa Majesté à une époque plus heureuse : des pauvres même en demandèrent. Ce trait fut connu du roi. « Cela fait du bien, dit-il avec émotion. » (HUE, *Mémoires*.)

XIII.

Le comte de Maurepas.

La modestie de Louis XVI le détermina à se donner un principal ministre. Ce fut le comte de Maurepas, petit-fils du chancelier de Pontchartrain. Le régent l'avait nommé secrétaire d'État dès l'âge de quatorze ans, mais son département fut d'abord administré par La Vrillière. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, juge ainsi M. de Maurepas, non sans quelque partialité :

« Le chancelier de Pontchartrain fit le mariage de Maurepas, son petit-fils, avec la fille de La Vrillière, chez qui il logeait et y apprenait son

métier de secrétaire d'État. Il a bien dépassé son maître et bien profité des leçons de son grand-père, duquel il tient beaucoup. Il exerce encore aujourd'hui cette charge avec tout l'esprit, l'agrément et la capacité possibles. Il est de plus ministre d'État. La louange pour lui serait bien médiocre, si je disais qu'il est de bien loin le meilleur que le roi ait eu dans son conseil depuis la mort de M. le duc d'Orléans. Il a eu le bonheur de trouver une femme à souhait pour l'esprit, la conduite et l'union, et d'en faire le leur l'un et l'autre. »

Le comte de Maurepas était plus adroit courtisan qu'habile ministre. Il eut pourtant la folie de faire des couplets contre la favorite. Louis XV l'exila à Bourges, et lui permit ensuite de venir à Pontchartrain. Il y était depuis plus de vingt ans, quand Louis XVI, par un choix aussi inexplicable qu'inattendu, le rappela à la cour et au ministère. Pour cette fois, la faveur de M. de Maurepas fut durable; et il mourut dans sa place, après avoir jusqu'à la fin gouverné la France.

Lorsqu'il proposa à Louis XVI de nommer Turgot à cette même place de contrôleur général des finances, dans laquelle l'abbé Terray s'était fait si universellement et si légitimement détester : « Mais monsieur, lui dit le roi, on prétend que M. Turgot ne va jamais à la messe. — Sire, répondit M. de Maurepas, l'abbé Terray y allait tous les jours! »

XIV.

Turgot.

Turgot fut d'abord ministre de la marine. Il remplaça ensuite l'abbé Terray au contrôle général. Il avait des plans admirables ; mais il échouait dans l'application, parce qu'il ne savait ni prévoir les difficultés ni les vaincre. On disait de ces deux ministres des finances que le premier faisait très-bien le mal, et que le second faisait très-mal le bien.

Voici un quatrain de Voltaire qui pourrait passer pour une épigramme, si Turgot n'avait pas eu pour prédécesseur l'abbé Terray :

Je crois en Turgot fermement.
Je ne sais pas ce qu'il veut faire ;
Mais je sais que c'est le contraire
De ce qu'on fit jusqu'à présent.

Turgot voulait la liberté absolue dans le commerce ; il le disait sur tous les tons et faisait une guerre à mort aux priviléges. C'était le moyen de se faire beaucoup d'ennemis. Il traitait un jour avec le duc de Penthièvre de l'acquisition de Sceaux,

que Louis XVI voulait donner à ses tantes. Le prince demandait beaucoup; mais le financier offrait très-peu, si peu que le duc de Penthièvre affecta d'y voir un manque de respect : « Monsieur le contrôleur général, lui dit-il, je savais bien que vous prêchiez la liberté; mais je ne vous croyais pas homme à en prendre tant. »

Les tabletiers de Paris avaient imaginé de nouvelles boîtes fort plates qu'ils nommèrent, pour cette raison, des *platitudes*. La duchesse de Bourbon demanda un jour, chez un fameux marchand de joujoux, à voir des *turgotines*. Le marchand ne savait de quoi elle voulait parler. Elle lui montre ces tabatières. « Ce sont, madame, des *platitudes*. — *Platitudes* ou *turgotines*, c'est la même chose. J'en veux avoir. » Elle voulait faire un mot, et elle le fit : les platitudes ne s'appelèrent plus que des turgotines.

Dans son *Mémoire sur le commerce des grains*, il répétait sans cesse : liberté, liberté toute entière. Un jour, dans une maison où il se trouvait avec des dames, un chien prit la même liberté que les clients de Petit-Jean dans *les Plaideurs* de Racine. Il se mit en devoir de le chasser. « Laissez-le, de grâce, monsieur le contrôleur général, lui dit une dame : *liberté, liberté, liberté tout entière !* »

Dans un cercle où se trouvait la marquise de Fleury, d'Alembert s'étendait sur le bien qu'avait

fait Turgot, et s'adressant aux contradicteurs : « Au moins on ne peut nier qu'il n'ait fait un furieux abatis dans la forêt des préjugés. — C'est donc pour cela, répondit la marquise, qu'il nous a donné tant de fagots. »

On disait alors : M. de Malesherbes doute de tout, M. Turgot ne doute de rien, M. de Maurepas rit de tout.

XV.

Les tabatières.

Monsieur (Louis XVIII) a toujours été dans la société d'une affabilité aimable, mais sans laisser personne oublier le respect qui lui était dû.

Un jour, le marquis d'Avaray, maître de sa garde-robe, encouragé par la familiarité avec laquelle ce prince l'avait toujours traité, crut pouvoir prendre du tabac dans la boîte du prince, qui ne l'en empêcha pas, mais qui jeta à terre le tabac qui restait.

Cette anecdote me rappelle que le marquis de Caraccioli, à qui l'on venait de la conter, assura devant la maréchale de Luxembourg que la même leçon avait été donnée au maréchal de Villeroy par le roi de Sardaigne. Mme de Luxembourg lui ré-

pondit que le maréchal connaissait trop bien sa cour pour avoir fait une semblable étourderie. La princesse de Beauvau, qui vit que M. de Caraccioli insistait, ne connaissant pas la parenté de Mme de Luxembourg, lui dit sur-le-champ : « Rapportez-vous-en à madame, qui connaît bien son grand-père. »

Mais cette anecdote me rappelle aussi qu'un officier français, faisant sa cour à l'électeur de Bavière, prit familièrement du tabac dans la boîte de ce prince, qui la lui présenta aussitôt et lui en fit don.

On raconte le même fait de Frédéric II, roi de Prusse. Il vit par une fenêtre un de ses pages prendre une prise dans sa tabatière. « Cette tabatière est-elle de ton goût ? » lui dit-il. Le page, tout honteux, eut peine à répondre ; mais dit enfin qu'il la trouvait belle. « Eh bien, prends-la, lui dit le roi ; elle est trop petite pour nous deux. » (CONDORCET, *Mémoires*.)

XVI.

Un revenant.

Voici une anecdote qui amusa longtemps les désœuvrés des salons au commencement du règne de Louis XVI.

M. de Saint-André, mort lieutenant général, employé à Strasbourg, s'étant embarqué dans un de ces carrosses publics pour revenir à Paris, y lia connaissance et amitié avec un jeune homme, dont le nom n'est pas venu à ma connaissance, qui faisait même route que lui. J'ai encore connu ce M. de Saint-André : c'était un grand homme, d'une belle figure, qui avait l'air fort austère, ne riant jamais; extérieur qui ajoutait infiniment de piquant aux idées gaies, aux extravagances dont il était sans cesse occupé.

Compagnon de voyage d'un jeune homme à peu près de son âge, avec lequel il se lia, comme je viens de le dire, ils s'entretinrent mutuellement de leur famille et de ce qui pouvait les intéresser. M. de Saint-André apprit de son nouvel ami qu'il était actuellement en chemin pour épouser, en arrivant à Paris, une riche héritière, fille unique d'un ami intime de son père. Moins les jeunes gens s'arrêtent sur le même point de vue, par la légèreté de leur âge et le peu d'objets importants qui sont à leur portée, plus ils détaillent, lorsque le hasard leur procure quelque chose de sérieux qui les intéresse. Aussi M. de Saint-André fut-il parfaitement mis au fait, et de la famille de son nouvel ami, et de celle de sa prétendue. Ce jeune homme, n'étant occupé que de son objet, en parlait incessamment et n'omettait aucun des détails

qui avaient rapport à lui, tant pour le passé que pour le présent et l'avenir.

Ce genre de conversation conduisit les deux amis jusqu'à Paris. Étant arrivés, ils furent chercher un logement commun à l'hôtel d'Angleterre, dans la rue de Richelieu. A peine s'y établissaient-ils, qu'il prit à l'ami de M. de Saint-André une colique de miséréré, qui toujours augmentant, malgré tous les secours qu'on s'empressait à lui donner, le mit au tombeau en moins de deux heures de temps.

M. de Saint-André, attendri du sort de ce malheureux jeune homme, n'ayant pu le sauver, crut qu'il fallait s'acquitter des devoirs qu'exigeait de lui la circonstance. En conséquence, sachant que le défunt était attendu le même matin chez son futur beau-père, il se munit de tous les papiers qu'il trouva dans les poches de son portefeuille et s'achemina pour se rendre chez le beau-père, afin de lui remettre ces papiers et de l'instruire du malheur qui était arrivé.

Jusque-là tout allait fort bien. Tout était dans l'ordre des procédés, qui se seraient vraisemblablement soutenus jusqu'à la fin, sans une circonstance qui fit perdre à M. de Saint-André les bonnes résolutions qu'il avait prises. Arrivé à la porte du beau-père de son ami, les domestiques, instruits de l'attente d'un gendre, et voyant un

jeune homme inconnu se présenter, ne doutèrent point que ce ne fût celui qu'on attendait, et coururent l'annoncer comme tel au maître de la maison, qui, de son côté, accourut au-devant de M. de Saint-André, le serra dans ses bras, et, sans lui donner le temps de parler, l'entraîna dans la chambre de sa femme et le lui présenta comme gendre, et à sa fille comme mari.

M. de Saint-André ne résista point à l'idée d'être tout cela et d'en tirer parti pour son amusement. Il joua parfaitement son personnage. Il remit au beau-père et à la belle-mère les lettres dont le défunt était chargé pour eux, et étant instruit à fond, il répondit parfaitement à toutes les questions qu'on lui fit. Il réussit principalement auprès de la jeune demoiselle, qui, du coin de l'œil, détaillait avec complaisance la belle figure que la nature lui avait donnée. On vint avertir que le dîner était servi. M. de Saint-André fut placé auprès de sa prétendue; le père et la mère, transportés, se livrèrent à cette joie pure que donne le parfait contentement. La jeune personne se tenait dans la réserve, ne parlait point, répondait à peine et rougissait souvent. M. de Saint-André était galant et empressé avec elle, attentif et prévenant avec le père et la mère, toujours sérieux dans le maintien, aimable et gai dans le propos.

Le dîner fini et le café pris, la conversation de-

vint plus sérieuse. On parla d'arrangement, et l'on entra dans tous les détails qui regardent un nouveau ménage qui s'établit. Au plus fort de la conversation, M. de Saint-André se leva, et, prenant son chapeau, fit mine de s'en aller. « Où allez-vous donc? lui dit le beau-père. — J'ai, répondit-il, une affaire qui m'oblige de vous quitter. — Comment? quelle affaire pouvez-vous avoir dans une ville où vous venez pour la première fois et où vous ne connaissez personne ? — Tout cela est vrai; mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut absolument que je m'en aille. — Ah ! je vois ce que c'est : vous voulez aller chercher de l'argent chez un banquier. Premièrement, vous croyez bien que je ne vous en laisserai pas manquer, et que j'en ai fort à votre service. D'ailleurs, si vous voulez absolument en avoir de votre banquier, je puis vous donner quelqu'un qui fera vos affaires, et vous ne nous priverez pas du plaisir de vous posséder. — Non, ce n'est point cela du tout. C'est quelque chose où ma présence est absolument nécessaire. » Tout en parlant, M. de Saint-André marchait toujours du côté de la porte. Il se trouva dans l'antichambre, où le beau-père l'avait suivi. « Maintenant que nous sommes seuls, continua M. de Saint-André, et que ces dames ne peuvent nous entendre, je vous dirai que ce matin, fort peu de temps après être arrivé, il m'est survenu un acci-

dent. J'ai été attaqué d'une colique, dont je suis mort. J'ai donné parole pour être enterré à six heures; vous sentez que je ne puis me dispenser du rendez-vous, et que, n'étant point connu dans ce pays, où je débute, si je manquais d'exactitude, ce serait me donner un vernis de légèreté qui pourrait me faire du tort. »

On se représentera facilement l'étonnement avec lequel le beau-père écoutait M. de Saint-André. Peut-être ne trouva-t-il pas l'image d'un enterrement d'un excellent goût. Cependant, l'idée en général lui parut tellement extravagante, qu'il rentra dans la chambre en riant si fort, qu'il eut beaucoup de peine à apprendre à sa femme et à sa fille ce qui lui paraissait si plaisant. Tout en s'entretenant de cette plaisanterie, six heures sonnèrent, même sept; on commença à s'étonner de ne point voir revenir le jeune homme. A sept heures et demie passées, le beau-père, s'impatientant, envoya à l'hôtel d'Angleterre savoir ce qu'il était devenu. Le domestique, chargé de la commission, l'ayant demandé sous son véritable nom, les gens de l'hôtel d'Angleterre lui dirent qu'il était arrivé à neuf heures du matin, qu'il était mort sur les onze, et qu'on l'avait enterré à six du soir. Il serait difficile de rendre la surprise où cette réponse jeta le beau-père, sa femme et leur fille. L'histoire finit là, et n'apprend point si cette famille fit d'autres

perquisitions, et à quoi elles aboutirent; ce qu'il importe peu de savoir. (Baron DE BEZENVAL, *Mémoires.*)

XVII.

Bons écus de six livres à vingt-quatre sous la pièce!

M. de Montesquiou paria contre un de ses amis que, s'il faisait offrir sur la place publique des écus pour vingt-quatre sous, personne n'en voudrait. Il envoya, en effet, un homme se placer dans un carrefour, et crier : « Les bons écus de six livres à vingt-quatre sous la pièce! A vingt-quatre sous les bons écus de six livres! Qui en veut? » On s'assemble autour de lui; on ouvre de grands yeux et de grandes oreilles; on regarde, on touche, on fait sonner les écus, mais on ne se fie pas aux apparences. Les plus fins voient clairement que c'est de la fausse monnaie, et la rejettent. Enfin, au bout d'une heure, on n'en avait vendu que quatre, et sans doute à quelques personnes persuadées aussi que les écus étaient faux, mais qu'ils pourraient du moins les faire passer quelque jour en les mêlant avec d'autres. (CONDORCET, *Mémoires.*)

XVIII.

Une académie nouvelle.

5 *mars* 1780. — La coiffure des dames est devenue un objet si important, et l'ordre des coiffeurs s'est tellement multiplié, qu'il a pris une grande consistance. On l'a vu, s'enorgueillissant de son art, mépriser les perruquiers ou faiseurs de perruques, et vouloir s'assimiler aux corps scientifiques. Les plaintes des académies, car elles n'ont pas dédaigné de se plaindre, ont excité la vigilance du gouvernement. Il est intervenu un arrêt du 24 janvier, qui fixe le nombre des coiffeurs à six cents, leur fait défense de faire plus d'un apprenti tous les trois ans, de tenir classes et écoles de coiffure, et surtout de mettre dans leurs enseignes : *Académie de coiffure.*

La reine s'est composé une coiffure toute garnie de plumes élevées, pour laquelle l'affection de cette princesse est si prononcée, qu'un jeune poëte nommé Auguste, ayant adressé au *Mercure* une chanson plaisante où il critiquait les plumes, les auteurs la lui ont renvoyée et n'ont osé l'insérer, de peur de déplaire à la reine. (*Mémoires secrets.*)

XIX.

L'homme de la nature.

On assure que c'est l'abbé de Montesquiou qui, étant un jour à la campagne, au Val, près de Saint-Germain, disait à ceux qui l'écoutaient avec admiration : « La vie que nous menons ici n'est point celle de la nature. L'homme de la nature vivait dans son château, entouré de ses vassaux. » (CONDORCET, *Mémoires*.)

XX.

La peine de naître.

Le duc d'Aumont devait moins à l'art qu'à la nature. Il disait, en se regardant dans sa glace : « D'Aumont, Dieu t'a fait bon gentilhomme, le roi t'a fait duc, fais quelque chose pour toi à ton tour : fais-toi la barbe. »

XXI.

Les malheurs d'un marchand de modes.

Un marchand de modes, qui passe pour avoir

cinquante ou soixante mille livres de rente, risque d'en perdre une trentaine dans la banqueroute de M. le prince de Guémené. En contant ce désastre à ses amis du Palais-Royal : « Me voilà réduit, leur disait-il, à vivre en simple particulier. » (Grimm, *Correspondance.*)

XXII.

Un calembour du marquis de Bièvre.

Entre autres passe-temps des salons, la ville et la cour s'étaient prises d'une belle passion pour les calembours. Le peuple était sur le point de se révolter ; la noblesse, à la veille de périr ; mais on ne s'occupait encore que des couplets de l'abbé de Boufflers, des prodigalités des beautés de l'Opéra, et des calembours du marquis de Bièvre. Nous donnons celui ci pour échantillon :

Cette demoiselle Raucourt, dont les plus illustres personnages briguaient les faveurs, et qu'on disait inaccessible à tous les amants, est enfin entretenue publiquement par le marquis de Bièvre, mousquetaire, qui lui a donné quarante mille livres pour payer ses dettes, six mille livres de rente viagère, et lui fournit en outre quinze cents livres par mois pour le courant de la maison. Ce mousquetaire est fort renommé pour les pointes : il est au-

teur du livre de la *Comtesse Tation* (Contestation), et ne parle jamais qu'à double sens. On jugera de son genre par un de ses quolibets à sa maîtresse : celle-ci était à la chasse et voulait tuer une corneille ; elle se trouva embarrassée dans des broussailles, et ne put suivre l'oiseau : « Vous comptiez prendre Corneille, lui dit son ingénieux amant, mais vous avez pris Racine. » (*Mémoires secrets.*)

XXIII.

L'orthographe réduite à sa plus simple expression.

L'abbé de Boufflers a marqué à la fin du XVIIIe siècle. Il a tout raillé et tout chansonné. Il avait infiniment d'esprit, et fort peu de sens commun. Beaucoup de ses vers sont agréables, quelques-uns sont charmants, la plupart fort licencieux. Nous ne donnerons de lui que le morceau d'histoire suivant. C'est la biographie, un peu écourtée, de la belle Hélène, femme de Ménélas. Cette biographie courut les ruelles : elle servira d'échantillon pour faire connaître les jeux d'esprit dont s'amusait la cour de France en l'an de grâce et de tranquillité 1788.

Histoire d'Hélène, par M. l'abbé (depuis chevalier) de Boufflers.

L. n. n. e. o. p. y. l. i. a. t. t. l. i. a. m. e. l.

a. e. t. m. e. l. i. a. r. i. t. l. i. a. v. q. l. i. e. d. c. d. a. c. a. g. a. c. k. c.

XXIV.

La Roche, Odier, la mort et Cie.

Deux jeunes médecins de Genève, MM. La Roche et Odier, avaient mis leur science en communauté, et voyaient tous leurs malades de compagnie. Leur pratique n'étant pas toujours fort heureuse, on ne les désignait plus que par le nom de La Roche, Odier, la mort et compagnie. (Grimm, *Correspondance.*)

XXV.

Une courtisane.

Il y avait encore des courtisanes sous Louis XVI; mais elles n'allaient plus à la cour. En revanche, la cour allait chez elles. Mlle Dervieux était citée parmi elles autant pour son esprit que pour sa beauté. Un adorateur, qu'elle rebutait, se jeta à ses genoux en la suppliant de l'aimer un peu. « Faites-moi, dit-il, cette aumône! — C'est impossible, monsieur; j'ai mes pauvres. »

XXVI.

Danaé.

La galanterie qu'on va raconter ne pouvait guère trouver d'imitateurs que parmi les financiers de la première classe ; aussi vient-elle du contrôleur général des finances du royaume le plus riche de l'Europe.

M. de Calonne donna cette année pour étrenne à Mme Le Brun de Paris une poignée de pistaches en papillotes, et, en les lui présentant, il l'avertit de ne pas défaire les papillotes sans précaution. Il fallait une bonbonnière pour mettre les pistaches. Le galant ministre en offrit une superbe en or enrichie de diamants. Mais quelle fut la surprise de Mme Le Brun, en ouvrant cette boîte, de la voir pleine de louis neufs, et, en défaisant les papillotes, d'y lire autant de billets de la caisse d'escompte, chacun de la valeur de trois cents livres! (*Mémoires secrets*.)

XXVII.

Noblesse oblige.

M. de Ségur alliait à un bon jugement une intention de bien faire qui lui faisait examiner et sui-

vre les affaires avec une attention qui était réellement de la capacité, puisque le résultat en était toujours bon. Il avait aussi cet esprit qui n'est pas le moins brillant dans certaines circonstances, l'esprit du sens commun.

C'est ainsi que Mme de Fleury, ayant sollicité un régiment pour M. de Montmorency, son frère, et ne l'ayant pas obtenu, écrivit au ministre cette lettre-ci :

« Mon frère n'est donc pas colonel, monsieur ! Si les Ségur eussent seulement existé il y a deux cents ans, ils sauraient qu'il était plus facile alors aux Montmorency d'être connétables que d'obtenir maintenant un régiment. »

M. de Ségur lui répondit :

« J'ai lu mon histoire de France, madame, et j'y ai vu que de tous temps les Montmorency avaient été placés comme ils devaient l'être. » (CONDORCET, *Mémoires*.)

XXVIII.

Le duc brocanteur.

Un jour, le duc de La Rochefoucauld vit sur le quai un tableau d'un grand maître, que l'ignorant marchand lui fit six francs. « Mon ami, lui dit-il, je vous le payerai plus cher : venez, portez-le chez

moi. » Quand ils furent arrivés : « Voici deux mille livres, lui dit-il, ce tableau les vaut. Puisque vous l'avez acheté à trop bas prix, portez une partie de cette somme à celui qui vous l'a vendu ; il ne faut jamais s'approprier le bien d'autrui. »

Le marchand le regardait avec étonnement et ne voulait pas prendre l'argent qu'il lui offrait ; mais il fut forcé de lui obéir et de l'admirer. (*Ibid.*)

XXIX.

Un bon citoyen.

13 *février*. M. le comte de Lauraguais, ce seigneur aimable, dont le fonds de gaieté inépuisable est si merveilleusement fécondé par sa vive imagination, après avoir amusé Londres, est venu réjouir cette capitale par ses saillies et ses plaisanteries ingénieuses; on en raconte une charmante.

Il a ces jours derniers formé une assemblée de quatre docteurs de la Faculté de médecine, appelés en consultation. La question était de savoir si l'on pouvait périr d'ennui. Ils ont tous été pour l'affirmative, et après un long préambule, où ils motivaient leur jugement, ils ont signé dans la meilleure foi du monde. La famille de Brancas est assez

généralement composée de personnages idiots, hypocondres, vaporeux, mélancoliques, etc. Ils ont cru qu'il s'agissait de quelque parent du consultant, et ils ont décidé que le seul remède était de dissiper le malade, en lui ôtant de dessous les yeux surtout l'objet de cet état d'inertie et de stagnation.

Muni de cette pièce en bonne forme, le facétieux seigneur est allé la déposer chez un commissaire et y porter plainte en même temps contre le prince d'Hénin, qui, par son obsession continuelle autour de Mlle Arnoux, ferait infailliblement périr d'ennui cette actrice, sujet précieux au public et dont, en son particulier, il désirait la conservation. Il y requiert en conséquence qu'il soit enjoint audit prince de s'abstenir de toute visite chez elle, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement rétablie de la maladie d'ennui dont elle est atteinte, et qui la tuerait, suivant la décision de la Faculté.

On ne dit pas comment le prince d'Hénin a pris la plaisanterie. (*Mémoires secrets.*)

XXX.

Cagliostro.

Tout le monde connaît les aventures de Caglios-

tro. Voici deux lettres écrites de Strasbourg, lorsqu'il y était tout nouvellement arrivé, venant de Russie. On aime à lire ces témoignages des contemporains. C'est, pour ainsi dire, prendre le préjugé sur le fait.

Cagliostro, à l'époque dont il s'agit ici, était fort connu en Italie et en Russie; mais sa réputation ne faisait que commencer en France. Il débutait chez nous par Strasbourg. Quelle fut la raison de ce choix? C'est peut-être que le cardinal de Rohan était évêque de Strasbourg.

« Vous êtes curieux de savoir au juste ce qui concerne le comte de Cagliostro, dont depuis quelque temps les papiers publics parlent avec tant d'emphase. Il est arrivé ici au mois de septembre dernier; il était sans suite et sans équipage : logé d'abord chez un simple bourgeois et fort simplement, l'on fit fort peu d'attention à lui. Ce ne fut que sur la fin d'octobre qu'il commença d'avoir de la célébrité. On dit que c'était un homme de la première qualité, né en Arabie, lequel avait des secrets merveilleux et guérissait toutes sortes de maladies sans aucune espèce de rétribution, et même qu'il donnait de l'argent aux pauvres qui en avaient besoin pour se médicamenter. C'est à cette époque que le public a couru en foule chez lui, et que, pour satisfaire à son empressement, il s'est montré avec magnificence dans un des quartiers les plus

fréquentés de la ville, où il donne tous les jours des audiences publiques, depuis onze heures jusqu'à une heure.

« On ne peut nier qu'il n'ait fait de belles cures; mais il a échoué dans d'autres, surtout à l'égard d'un sourd; et il a fini par déclarer qu'il ne se souciait plus d'entreprendre de surdité.

« Son remède favori consiste dans une liqueur qu'il donne par gouttes et qui est à peu près le *lilium* de Pacårelse. Il a une telle confiance en cet élixir, qu'obligé de sortir de Russie, à ce qu'il dit, par l'effet de la jalousie du premier médecin de l'impératrice, il lui proposa un duel d'un genre nouveau: c'était d'avaler réciproquement le poison le plus subtil, composé par l'adversaire, et de s'en préserver; le médecin russe n'osa accepter.

« Il est vrai que M. le comte de Cagliostro distribue gratuitement de son élixir; il est vrai qu'il n'a point reçu d'argent des malades qu'il a traités; mais il a avec lui un chirurgien gascon, qu'on paye ordinairement fort cher.

« A l'égard de sa naissance, il est visiblement Sicilien pour tous ceux qui ont voyagé en Italie. Cet accent est aussi facile à reconnaître qu'en France l'accent gascon ou normand.

« On vient de dresser un procès-verbal concernant un malade qu'il a traité depuis le 9 avril jus-

qu'au 1er mai, et il en résulte qu'il l'a réduit à l'état le plus déplorable. »

---

26 *mai* 1781. Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 20 mai. « Le délire pour le comte de Cagliostro est poussé au point qu'on a gravé son portrait avec ces vers :

De l'ami des humains reconnaissez les traits.
Tous ses jours sont marqués par de nouveaux bienfaits;
Il prolonge la vie, il secourt l'indigence :
Le plaisir d'être utile est seul sa récompense.

C'est à qui se pourvoira de la gravure de cet étranger célèbre. » (*Mémoires secrets.*)

XXXI.

Le baron de Zurlauben.

Le baron de Zurlauben était extrêmement savant, ce qui est rare dans un colonel ; mais ce n'était qu'un sot : il y en a dans tous les états. Mme de Chimay le louait beaucoup, un jour, en présence du baron de Bezenval, celui qui fut si célèbre au commencement de la révolution. Bezenval se contentait de remuer la tête. « Mais au moins, dit la princesse, vous ne nierez pas qu'il ne soit savant?
— Ah! pour cela, madame, rien n'est plus vrai,

c'est une grande bibliothèque qui a un sot pour bibliothécaire. »

XXXII.

Assassinat de Gustáve III, roi de Suède.

Sous le règne de Louis XVI plusieurs souverains visitèrent la France ; nous citerons entre autres l'empereur Joseph II, frère de la reine, et le grand-duc Paul, depuis empereur de Russie. Gustave III, n'étant encore que prince royal, vint en 1771 visiter la France, sous le nom de comte de Haga. Il apprit à Paris la mort de son père et son avénement à la couronne. Ce prince fut assassiné en 1792, et cette nouvelle jeta la consternation dans tout ce qui restait de la cour de France, où le comte de Haga avait été si connu.

Pendant la diète de Gessé, les conjurés avaient fait plusieurs tentatives inutiles pour exécuter leur projet. La destinée, plus que la vigilance du roi, l'avait garanti alors. Depuis son retour à Stockholm, trois des principaux avaient été à Haga, campagne à une lieue de cette ville, où le roi passait une partie de l'hiver, avec très-peu de gardes et de cortége. Ils s'étaient approchés du château à cinq heures du soir, et placés en embuscade près de l'appartement du roi, qui était au rez-de-chaussée.

Ils étaient armés de carabines et se disposaient à se défaire de lui, lorsque ce prince, rentrant d'une longue promenade, vint, en robe de chambre, s'asseoir dans sa bibliothèque, dont les fenêtres forment des portes sur le jardin. Il s'endormit dans son fauteuil, et les assassins, croyant qu'il venait de mourir d'apoplexie, s'éloignèrent aussitôt sans s'en assurer et renoncèrent à leur projet. Le courage leur manqua cette fois et plusieurs autres. Le masque seul put les enhardir ; encore est-il connu que, si la nuit de l'événement les conjurés eussent manqué leur coup, ils étaient tellement fatigués des entreprises qu'ils formaient depuis six mois, qu'ils y auraient renoncé. Mais le moment n'était pas encore arrivé. Ce fut au bal masqué de l'Opéra, la nuit du 16 au 17 mars 1792, que la catastrophe éclata.

Le roi, soupant avant le bal avec un petit nombre de personnes de sa maison, reçut une lettre anonyme en français, par laquelle on l'engageait à ne pas y aller, devant y être assassiné. L'auteur de la lettre disait n'être ni l'admirateur ni l'approbateur de la politique et de la morale du roi, mais, en homme loyal, se faire un devoir de l'en avertir. Il le prévenait, s'il allait au bal, de prendre garde au moment où il serait pressé par la foule, parce que ce devait être le signal, et, dans toutes les occasions, de se méfier du rez-de-chaussée de Haga.

Il est impossible de savoir quel fut le motif du conjuré, M. de Lilienhorn, qui écrivit cette lettre; si sa conscience voulut s'acquitter ainsi auprès du roi, à qui il devait tout, sans se démentir auprès de son parti, ou si, connaissant le caractère audacieux de ce prince, il n'avait pas présenté cet avis anonyme comme une amorce à son courage. Il est certain qu'il ne produisit que le dernier effet. Le roi montra la lettre aux deux ou trois personnes qui soupaient avec lui. Il en fit des plaisanteries, et, malgré leurs représentations et leurs instances, il se décida à aller au bal, où il entra avec assurance et se promena, donnant le bras au baron d'Essen, son premier écuyer.

A peine avait-il fait deux tours dans la salle, que la foule, qui lui avait été annoncée dans la lettre, le pressa beaucoup. Les assassins s'approchèrent de lui par derrière, du côté où il n'était pas accompagné, et il reçut un coup de pistolet chargé avec de la mitraille dans le flanc gauche, au-dessous des reins. Ils s'éloignèrent aussitôt. La salle fut remplie de fumée, et des cris répétés : au feu! au feu! augmentèrent la confusion. Le roi, par un mouvement qu'il fit au moment où il fut frappé, avait dérangé le coup qui devait le tuer sur la place. Il tomba cependant sur un banc. Il ordonna aussitôt qu'on fermât les portes et qu'on fît démasquer tout le monde. Il fut conduit dans l'appartement de la

maison d'Opéra, sans que les conjurés fissent aucun effort pour assurer l'exécution de leur complot. Ils étaient cependant neuf auprès de lui, et, avec plus de courage, ils auraient pu achever leur crime. Le roi, dans ce moment, reçut quelques ministres étrangers, montra un grand courage et une égale générosité; car ayant demandé si l'assassin était arrêté, et ayant su qu'il ne l'était pas encore : « Dieu veuille, dit-il, qu'on ne le trouve pas! »

Cependant ce malheureux avait laissé tomber ses armes après avoir commis son crime. Un des gens de la suite du roi avait ramassé un des pistolets; un couteau, tel que celui dont se servit l'infâme Ravaillac, fut trouvé dans la salle. Les officiers des gardes ayant fait aussitôt fermer les portes, quatre personnes seulement purent s'échapper; de ce nombre étaient deux conjurés, personnages distingués de la noblesse. Chacun fut obligé de se démasquer et de donner son nom, et l'assassin, sortant le dernier de tous, dit avec effronterie au lieutenant de police : « Pour moi, monsieur, j'espère que vous ne me soupçonnerez pas. » Celui-ci le fixa attentivement et le laissa passer.

Soit que le caractère national se ressente du climat, soit consternation, soit indifférence, aucun bruit, aucun mouvement n'annonça ce grand événement, ni pendant la nuit ni la matinée qui suivit; et cette disposition prouva ce que les conjurés

eussent pu exécuter, s'ils avaient eu le courage de l'entreprendre; mais dans leur plan le roi devait tomber sur le coup, et si sa personne ne fut pas sauvée par ce retard, l'État le fut sans doute d'une convulsion dont les dangers et les malheurs étaient incalculables. Le roi nomma aussitôt un conseil de régence, à la tête duquel il plaça le duc de Sudermanie, son frère, pour que les affaires ne souffrissent pas de sa maladie, et pour n'avoir pas à s'occuper de la recherche pénible des coupables, dont il ne voulut pas entendre parler.

Le lendemain, les armes de l'assassin ayant été reconnues par le nom de l'ouvrier, qui désigna celui à qui il les avait fournies, Ankastroëme, gentilhomme suédois, ancien officier aux gardes, fut arrêté chez lui, où il était resté sans prendre la moindre précaution pour s'échapper. Il reconnut et ses armes et le crime dont elles avaient été l'instrument. Il dit que le désir de se venger d'un jugement injuste porté contre lui (dont le roi lui avait fait grâce) et l'ennui de la vie lui avaient inspiré ce projet, qu'il avait nourri longtemps en lui-même, et dont il espérait recevoir une grande récompense de la nation (il avait dit d'abord de l'opposition); qu'il comptait au moins rendre en mourant un grand service à sa patrie. Il nia d'abord l'existence d'un complot, et montra beaucoup de fermeté dans ses premières réponses. Mais peu de

jours après il avoua tout, et le plan de la conspiration, et les principaux complices, et le prix promis pour son crime (quarante-huit mille rixdales). Il confirma que le projet était formé depuis le mois d'octobre, et qu'on l'avait tenté vainement deux fois à Stockholm, et une fois à Gessé. Sa déposition consistait en trente-deux articles. Le roi tué, on devait se défaire également des principaux personnages, des barons de Taube et Armefeld, amis du roi; du comte de Ruth, grand maréchal de la dernière diète; du comte de Wachmeïster, chancelier; du commandant de la ville, des chefs des corps de la garnison de Stockholm; porter leurs têtes sur des piques, à la manière française; et, à l'aide de l'artillerie du régiment des gardes bleus et de celui de la reine, dont on se croyait sûr, contenir ou entraîner le peuple, priver même le duc de Sudermanie de la liberté et peut-être de la vie; enfin se rendre maître de la personne du jeune roi, et lui faire signer et proclamer une nouvelle constitution analogue aux principes et aux intérêts des conjurés.

L'auteur de la lettre anonyme fut arrêté le même jour qu'Ankastroëme, comme il sortait des appartements du roi, où il avait passé une partie de la journée. C'était M. Lilienhorn, major des gardes bleus, élevé, nourri, tiré de la misère et de l'obscurité par le roi, comblé jusqu'à ce moment des

faveurs de ce prince. Il avoua, après quelques jours, la part qu'il avait eue au complot; qu'il avait été séduit par l'idée de commander la garde nationale de Stockholm, après cette révolution, et de jouer le rôle de M. de La Fayette. (Bouillé, *Mémoires*.)

XXXIII.

Joseph II à Ferney.

Quand Joseph II vint en France, pour visiter sa sœur Marie-Antoinette, il plut beaucoup aux philosophes. Il était sentencieux, novateur, impie, et de plus, il était frère de la reine, dont la popularité durait encore. Tous les souverains du monde venaient voir la France de l'ancien régime, comme s'ils avaient eu le pressentiment qu'il fallait se hâter de la voir. Ils allaient tous à l'Académie, et se faisaient présenter le cénacle. L'Encyclopédie tout entière faisait des vers en leur honneur. On ne croyait pas alors qu'il pût y avoir d'autre république que la république des lettres.

Voltaire ne voyait toutes ces réceptions que de loin. Il envoyait des vers; mais il ne lui était pas permis de quitter Ferney. Joseph II, retournant à Vienne, devait passer sur les terres du patriarche. On était dans l'attente de cette entrevue, et per-

sonne n'y pensait avec plus d'anxiété que Voltaire lui-même. Ses impromptu étaient tout prêts. Ses vassaux avaient préparé les arcs de triomphe, et Mme Denis une fastueuse hospitalité. Les postillons ne cessaient de crier sur la route : « Voilà Ferney, voilà le château de M. de Voltaire, voilà M. de Voltaire, voilà le temple élevé à Dieu par M. de Voltaire. » Mais l'empereur passa son chemin sans faire arrêter la voiture, et même sans tourner la tête.

Voltaire, qui excellait dans les épigrammes, n'en a jamais fait de si bonne.

XXXIV.

L'apothéose de Voltaire.

Voltaire mourant reçut une ovation au théâtre des Tuileries. Voltaire mort fut transporté au Panthéon. Le comte d'Artois (Charles X) avait plus d'une raison pour ne pas l'aimer ; mais il ne pouvait se défendre de l'admirer. Il résuma d'un mot, à la mort du patriarche, les rancunes de la cour et l'enthousiasme des philosophes :

« La France a perdu, dit-il, un grand homme et un grand coquin. » (CONDORCET, *Mémoires*.)

XXXV.

L'âne chargé de reliques.

Voltaire, à son retour à Paris, logeait chez le marquis de Vilette, qui jouissait, avec une vanité assez ridicule, du bonheur de le montrer à tout Paris. On fit le quatrain suivant :

Petit Vilette, c'est en vain
Que vous prétendez à la gloire :
Vous ne serez jamais qu'un nain
Qui montre un géant à la foire.

XXXVI.

Voltaire à la Comédie-Française.

M. de Voltaire, en sortant de l'Académie, s'est mis en route pour se rendre à la Comédie-Française. La cour (du Louvre), quelque vaste qu'elle soit, était remplie de monde qui l'attendait. Dès que sa voiture a paru, on s'est écrié : *Le voilà.* Et les vivats ont retenti. Il a fallu l'arracher à la foule pour le faire entrer au théâtre.

Il devait occuper la loge des gentilshommes de la chambre, en face de celle du comte d'Artois. Mme Denis, Mme de Vilette étaient déjà placées,

et le parterre dans les convulsions de la joie, attendant le moment où le poëte paraîtrait. On n'a pas eu de cesse qu'il ne se fût mis au premier rang, auprès des dames. Alors on a crié : *La couronne!* Et le comédien Brizard est venu la lui mettre sur la tête. « On veut donc me faire mourir de plaisir, » s'est écrié M. de Voltaire. Il a pris cette couronne à la main, et l'a présentée à Mme de Vilette, qui l'a refusée. Le prince de Beauvau l'a saisie, et l'a mise sur la tête du Sophocle français, qui cette fois n'a pas résisté.

Après la pièce, la toile s'est relevée, et l'on a vu dans le fond le buste de Voltaire; tous les comédiens l'entouraient en demi-cercle, des palmes et des guirlandes à la main. Mme Vestris s'est avancée et a lu les vers suivants :

Aux yeux de Paris enchanté
Reçois en ce jour un hommage,
Que confirmera d'âge en âge
La sévère postérité.
Non, tu n'as pas besoin d'atteindre au noir rivage,
Pour jouir des honneurs de l'immortalité.
Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient de te présenter.
Il est beau de la mériter
Quand c'est la France qui la donne.

On a crié *bis*, et l'actrice a recommencé. Après, chacun est allé poser sa guirlande autour du buste.

Mlle Fanier, dans une extase fanatique, l'a baisé, et tous les autres comédiens ont suivi.

M. le comte d'Artois assistait incognito à la cérémonie. Après la seconde pièce, qui fut *Nanine*, nouveaux brouhahas, nouveaux vivats. Le philosophe était déjà dans son carrosse, et l'on ne voulait pas le laisser partir; on se jetait sur les chevaux, on les baisait; peu s'en fallut qu'on ne les dételât pour traîner à bras sa voiture. (*Mémoires secrets*.)

XXXVII.

Le sieur Caron de Beaumarchais.

Beaumarchais est charmant pour la postérité, parce qu'il l'amuse. Il amusait aussi ses contemporains; mais il les scandalisait encore plus souvent. Jamais auteur ne fut tant sifflé ni tant applaudi. Ses pièces étaient annoncées un an d'avance. On les refusait; il les lisait partout. On finissait par les jouer. Elles tombaient à la première représentation; mais, selon le mot d'une actrice célèbre, elles tombaient cent fois de suite. Beaumarchais, suivant une recette qui n'est pas absolument perdue, flattait le public, l'insultait, lui racontait ses propres affaires, se transformait lui-même en personnage de comédie, tantôt matamore et tantôt crispin, et se souciait peu de per-

dre à ce jeu toute considération pourvu que son nom, ses aventures et ses plaisanteries fussent dans toutes les bouches.

On affectait de le dédaigner : pauvre vengeance! Voici comment les *Mémoires de Bachaumont* annoncèrent le *Barbier de Séville.*

5 *février* 1773. Le sieur Caron de Beaumarchais annonce une comédie de sa façon intitulée *le Barbier de Séville.* Elle est tirée du théâtre espagnol; elle est fort gaie : c'est même une farce de carnaval qu'il est question de nous donner le mardi gras. Cet auteur veut, dit-on, nous dédommager de toutes les larmes qu'il nous a fait répandre par ses drames lugubres et romanesques. (*Ibid.*)

M. de Maurepas avait passé une journée à la foire et soupé à la Redoute chinoise; Beaumarchais, à qui il faisait, quelques jours après, compliment avec une bonté infinie sur ce qu'il trouvait le temps de tout, et de ce qu'au milieu de beaucoup d'occupations, il venait de faire une comédie qu'on disait charmante, lui répondit avec plus d'insolence que d'esprit qu'il y travaillait quand les ministres étaient chez Nicolet.

« S'il y a beaucoup de ces traits-là dans votre pièce, reprit M. de Maurepas, elle réussira. »

Il fallait lui répondre ainsi ou le faire jeter par les fenêtres ; mais comme il répondait toujours bien, il ne faisait jamais de mal. (CONDORCET , *Mémoires*.)

XXXVIII.

Marmontel.

Le lendemain de la première représentation de *Zémire et Azor*, Marmontel et Grétry furent présentés à la reine, dans la galerie de Fontainebleau, qu'elle traversait pour se rendre à la messe. La reine adressa tous ses compliments à Grétry sur le succès du nouvel opéra ; lui dit que, dans la nuit, elle avait songé à l'effet enchanteur du trio du père et des sœurs de Zémire, derrière le miroir magique, et poursuivit son chemin après ce compliment. Grétry, transporté de joie, prend dans ses bras Marmontel : « Ah ! mon ami, s'écrie-t-il, voilà de quoi faire d'excellente musique.... — Et de détestables paroles, » reprit froidement Marmontel, à qui Sa Majesté n'avait pas adressé un seul mot. (Mme CAMPAN, *Mémoires*.)

XXXIX.

Glück.

Glück, dès l'instant de son arrivée en France,

eut ses entrées à la toilette de la reine, et tout le temps qu'il y restait, elle ne cessait de lui adresser la parole. Elle lui demandait un jour s'il était près de terminer son grand opéra d'*Armide*, et s'il en était satisfait; Glück lui répondit de l'air le plus froid et avec son accent allemand : « Madame, il est bientôt fini, et vraiment ce sera superbe. » (*Ibid.*)

XL.

Un poëte médiocre.

30 *avril* 1781.—Mme la duchesse de Polignac étant grosse, pour être plus à portée de faire sa cour à la reine cet été, avait prié Mme de Boufflers de vouloir bien lui louer sa maison d'Auteuil, renommée pour ses jardins à l'anglaise du meilleur goût et qu'on va voir par curiosité. Cette dame, extrêmement attachée à cette possession, sans cependant vouloir désobliger la duchesse, lui répondit par les vers suivants :

Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs,
Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs;
L'empire en est pour vous l'inépuisable source;
Ou, si quelque chagrin en interrompt la course,
Le courtisan, soigneux de les entretenir,
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.
Moi je suis seule ici, quelque ennui qui me presse,
Je n'en vois dans mon sort aucun qui s'intéresse,

Et n'ai pour tout plaisir, madame, que ces fleurs,
Dont le parfum exquis vient charmer mes douleurs.

Mme de Polignac ayant montré ces vers, les flatteurs les trouvèrent mauvais, persuadés qu'ils étaient de Mme de Boufflers. On ne manqua pas de rendre à celle-ci le jugement qui en avait été porté dans le cercle de la duchesse. « J'en suis fâchée, répondit-elle, pour le pauvre Racine ; car ils sont de lui. » En effet, on les lit dans *Britannicus*, acte II, scène III. (*Mémoires secrets.*)

XLI.

Vestris et la maison de Bourbon.

Le jeune Vestris s'était foulé le pied. La foulure était légère, et peut-être un moindre artiste aurait-il dansé ; mais Vestris avait son nom à soutenir : noblesse oblige ; il se tint dans la coulisse un jour que la reine était au théâtre. Marie-Antoinette lui fit dire de danser. Il s'excusa. Elle l'en fit prier. Il tint bon. Il fallut le mettre au For-l'Évêque. Le vieux Vestris, l'illustre, s'en montra inconsolable : « C'est notre première brouillerie, disait-il, avec la maison de Bourbon. »

XLII.

Vestris et la cour de Russie.

Le 3 mai 1790, un lieutenant-colonel, Reéne, est arrivé à Paris en grande hâte, dépêché par le prince Potemkin, pour déterminer Vestris à se rendre à Yassi avec un engagement de trois mois. M. Reéne était chargé de lui offrir tout ce qu'il voudrait. « Le prince pense, lui dit l'officier, qu'il n'y a plus de plaisir en France au milieu d'une si violente révolution. »

Et Vestris, pour réponse, l'a mené à l'Opéra. Il a déclaré ensuite qu'il refusait ses offres, quelles qu'elles fussent, par patriotisme, étant garde national et bon citoyen. (CONDORCET, *Mémoires.*)

XLIII.

Un mystère.

Dans une cour paisible et heureuse, comme l'était celle de Versailles jusqu'à l'époque de la Révolution, les moindres événements occupent, et on y aime surtout les choses merveilleuses. Au commencement du règne de Louis XVI, quelqu'un de la société de la duchesse de Cossé,

dame d'atours de la reine, découvrit dans un village près de Marly une femme retirée dans une chaumière plus soignée et mieux meublée que ne l'étaient celles des autres paysans du même lieu. Elle avait une vache, ne savait pas la traire et priait ses voisines de lui rendre ce service. Une chose paraissait bien plus surprenante encore; c'était une bibliothèque à peu près de deux cents volumes qui faisait le plus bel ornement de sa retraite. La duchesse entretint la jeune reine de cette intéressante solitaire : selon elle, ce devait être une Sarah Th..., semblable à l'héroïne d'une nouvelle que le chevalier de Saint-Lambert venait de faire paraître à la suite du poëme des *Saisons*.

Pendant plusieurs jours, on ne parla que de la Sarah de Marly; on disait qu'il était à remarquer qu'elle n'était connue dans le village que sous le nom de Marguerite; qu'elle n'allait à Paris que deux fois par an; qu'elle y allait seule; qu'elle parlait rarement à ses voisines, à moins qu'elle n'eût à les remercier de petits services qu'elles lui avaient rendus; qu'elle entendait régulièrement une messe basse le dimanche et les jours de fête, mais n'était pas dévote; qu'on avait vu dans sa chaumière les œuvres de Racine, de Voltaire, de Jean-Jacques. Enfin, l'intérêt s'accroissait successivement sur cette solitaire, au point que Marie-

Antoinette voulut connaître celle qui en était l'objet, et dirigea sa promenade du côté de sa retraite. La reine descendit de calèche avant d'arriver dans le village, et tenant la duchesse de Cossé sous le bras, entra dans la chaumière. « Bonjour, Marguerite, lui dit la reine; votre chaumière est bien jolie. — Pas trop, madame; mais je la tiens proprement. — Vos meubles sont fort bons. — Je les ai apportés de Paris lorsque je suis venue m'établir ici. — On dit que vous y allez fort peu? — Je n'y ai rien à faire. — Vous avez une vache que vous ne soignez pas? reprit la reine. — Par régime, je bois beaucoup de lait, et comme j'ai toujours vécu à la ville, je ne sais pas traire ma vache, et mes voisines me rendent ce service. — Vous avez des livres? — Vous voyez, madame. — Quoi, Voltaire! dit la reine en prenant un volume de cet auteur; l'avez-vous lu en entier? — J'ai lu les volumes que j'en ai, *le Siècle de Louis XIV*, *le Règne de Charles XII*, *la Henriade* et ses tragédies. — Quel choix plein de goût! s'écriait la duchesse; elle est vraiment étonnante! Vous lisez beaucoup, à ce qu'on dit? — Je n'ai rien de mieux à faire; j'aime assez cela, ça tue le temps, les soirées sont longues. — Comment avez-vous eu ces livres? reprit la reine; les avez-vous achetés? — Non, madame, répondit Marguerite; j'étais gouvernante d'un médecin qui est mort et m'a laissé par testa-

ment son mobilier, ses livres et huit cents livres de rente sur l'hôtel de ville, que je vais recevoir tous les six mois. » La reine s'amusa avec autant d'esprit que de gaieté de voir tout ce que l'on commençait à répandre sur la solitaire de Marly déjoué par un récit aussi simple et qui méritait si peu d'occuper.

Cette nouvelle Sarah Th... était tout bonnement une cuisinière retirée. (Mme Campan, *Mémoires.*)

XLIV.

Apologie de M. de Calonne.

M. de Calonne commence sa carrière publique par s'offrir à M. de La Chalotais pour son défenseur officieux, et devenir, sans autre avertissement, son accusateur légal. Il se rend en Bretagne pour l'instruction de ce procès; il oublie à Paris une partie des pièces, et est obligé de solliciter des commissaires la complaisance irrégulière de s'en rapporter à son attestation sur l'existence des pièces en attendant leur arrivée.

Contrôleur général, la première ligne qu'il écrit est pour incriminer le roi, à la vérité contre son intention.

Il veut se réconcilier avec les parlements, et achève de les indisposer contre lui.

Il imagine de convoquer des notables sans s'instruire du pouvoir d'une telle assemblée, sans prévoir ce qu'elle fera, et il se brouille avec ces notables comme il s'était brouillé avec le parlement de Paris, dont il voulait se rapprocher.

Il avait fait convoquer les notables pour un jour indiqué, puis il est obligé de retarder leur assemblée, sous prétexte d'indisposition, parce qu'il a prostitué une partie de ses jours et de ses nuits au jeu ou à un autre genre de récréation.

A l'ouverture de cette assemblée, il se passe une scène qu'on aurait peine à croire si elle n'avait eu tous les notables pour témoins : lorsqu'ils sont en place et attendant que M. de Calonne expose son plan et mette sous leurs yeux les objets de leur délibération, il ne comparaît point à l'heure donnée ; on est obligé de l'envoyer chercher jusqu'à trois fois. Enfin il paraît, et dit qu'il n'a achevé que la veille le mémoire à présenter aux notables ; qu'il l'avait remis à quatre commis, réunis à la même table, pour le copier pendant la nuit ; que les quatre commis se sont endormis ; qu'une des lumières est tombée sur le manuscrit et l'a brûlé en entier. Il était impossible de témoigner aux notables une plus grande confiance dans leur crédulité.

Tant d'inconséquence, de présomption, d'imprudence, semble faire l'excuse et la justification

de torts plus graves, autant qu'une telle excuse et une telle justification peuvent être admises en administration.

Si l'on suivait M. de Calonne dans les détails de sa vie particulière et de son régime domestique, on y trouverait le même genre d'inconséquence.

Lors de son premier mariage, le repas de noces fut donné dans la maison d'un des parents. M. de Calonne s'y livra à une partie de jeu. Quand l'heure de la retraite fut arrivée, on l'en avertit par plusieurs observations qui n'eurent aucun effet. Ensuite on le lui dit positivement. Il demanda un moment de délai; ce délai passé, il en demanda un autre, puis un autre encore. Enfin, la mère de la mariée insistant sur le départ, il la pria de monter dans sa voiture avec sa fille, et l'assura qu'il y serait aussitôt qu'elles ; mais il les oublia, et il fallut que les parents réunis le chassassent de la chambre et le portassent dans le carrosse, où il trouva la mariée fondant en larmes.

Lorsqu'il sortit du contrôle général, il y avait neuf ou dix mois qu'il ne s'était informé du montant de la dépense qu'il avait faite.

Ces traits, et beaucoup d'autres semblables qui sont peu importants séparément, le deviennent par leur réunion et ne donnent pas l'indice d'un caractère ministériel, mais aussi excluent l'idée

d'un caractère foncièrement pervers et capable de noires machinations. (Condorcet, *Mémoires.*)

XLV.

Le petit Trianon.

Le roi donna à la reine le petit Trianon. Ce fut dès lors qu'elle s'occupa d'embellir les jardins, en ne permettant aucune augmentation dans le bâtiment et aucun changement dans le mobilier, devenu très-mesquin, et qui existait encore en 1789 tel qu'il était sous le règne de Louis XV. Tout fut conservé sans exception, et la reine y couchait dans un lit très-fané, et qui avait même servi à la comtesse du Barry. Le reproche de prodigalité généralement fait à la reine est la plus inconcevable des erreurs populaires qui se soient établies dans le monde sur son caractère. Elle avait entièrement le défaut contraire, et je pourrais prouver qu'elle portait souvent l'économie jusqu'à des détails d'une mesquinerie blâmable, surtout dans une souveraine. Elle prit beaucoup de goût à sa retraite de Trianon; elle s'y rendait seule, suivie d'un valet de pied, mais y trouvait un service prêt à la recevoir : un concierge et sa femme, qui alors lui tenait lieu de femme de chambre; puis des femmes de garde-robe, des garçons du château, etc. (Mme Campan, *Mémoires.*)

XLVI.

Affaire du collier.

En 1774, la reine avait acheté du joaillier Bœhmer des girandoles de trois cent soixante mille francs, les avait payées sur les propres fonds de sa cassette, et avait mis plusieurs années à effectuer ce payement. Depuis ce temps, le roi lui avait fait présent d'une parure de rubis et de diamants blancs, puis d'une paire de bracelets de deux cent mille francs. La reine avait dès lors déclaré qu'elle trouvait son écrin assez riche; cependant Bœhmer qui, depuis plusieurs années s'occupait de réunir un assortiment des plus beaux diamants en circulation dans le commerce, les offrit à la reine, en un collier, pour la somme de seize cent mille francs. Mais LL. MM. lui répondirent (on était alors en guerre avec l'Angleterre): « Nous avons plus besoin d'un vaisseau que d'un bijou. »

Bœhmer, repoussé par la reine, mit une insistance étrange à revenir à la charge. Il intrigua de tous côtés; enfin, il réussit à parvenir jusqu'à elle, et se jetant à ses genoux, le visage baigné de larmes, il s'écria : « Madame, je suis ruiné, déshonoré, si vous n'achetez mon collier. Je ne veux pas survivre à tant de malheurs. D'ici, madame,

je pars pour aller me précipiter dans la rivière. — Levez-vous, Bœhmer, lui dit sévèrement la reine; je vous sais très-mauvais gré de vous être permis cette scène de désespoir en ma présence. Non-seulement je ne vous ai point commandé ce collier, mais je vous ai répété que je n'ajouterais pas quatre diamants à ceux que je possède. Qu'il ne vous arrive jamais de choses semblables; sortez. » Bœhmer se retira désespéré, et de longtemps on n'entendit plus parler de lui.

La reine avait oublié les extravagances de Bœhmer, quand un jour il reparut devant elle, l'air radieux, pour lui remettre je ne sais quel bijou qu'il avait réparé. Il le lui présenta à l'heure où S. M. revenait de la messe, et lui remit en même temps une lettre en forme de placet. Il disait à la reine, dans cet écrit, « qu'il était heureux de la voir en possession des plus beaux diamants connus en Europe, et qu'il la priait de ne point l'oublier. » La reine le crut fou, et brûla la lettre en disant : « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé. »

Le premier août, je quittai Versailles pour aller à ma maison de campagne. Dès le 3, je vis arriver Bœhmer qui, fort inquiet de n'avoir aucune réponse de la reine, venait me demander si elle m'avait chargée de quelque commission pour lui; je lui répondis qu'elle ne m'en avait donné aucune, qu'elle n'avait rien à lui commander; et je répétai

fidèlement tout ce qu'elle m'avait ordonné de lui dire. « Mais, me dit Bœhmer, la réponse à la lettre que je lui ai présentée, à qui dois-je m'adresser pour l'obtenir ? — A personne, lui dis-je. Sa Majesté a brûlé votre billet, sans même avoir compris ce que vous vouliez lui dire. — Ah! madame, s'écria-t-il, cela n'est pas possible ; la reine sait qu'elle a de l'argent à me donner ! — De l'argent, monsieur Bœhmer? Il y a longtemps que nous avons soldé vos derniers comptes pour la reine. — Madame, vous n'êtes pas dans la confidence. On n'a pas soldé un homme que l'on ruine en ne le payant pas, lorsqu'on lui doit plus de quinze cent mille francs. — Avez-vous perdu l'esprit? lui dis-je ; pour quel objet la reine peut-elle vous devoir une somme si exorbitante? — Pour mon collier, madame, me répondit froidement Bœhmer. — Quoi ! repris-je, encore ce collier pour lequel vous avez inutilement tourmenté la reine pendant plusieurs années ! mais vous m'aviez dit que vous l'aviez vendu pour Constantinople? — C'est la reine qui m'avait ordonné de faire cette réponse à tous ceux qui m'en parleraient, » répondit ce fatal imbécile. Alors il me dit que la reine avait voulu avoir le collier, et le lui avait fait acheter par monseigneur le cardinal de Rohan. « Vous êtes trompé ! m'écriai-je ; la reine n'a pas adressé une seule fois la parole au cardinal depuis son retour de Vienne ; il n'y a pas d'homme plus

en défaveur à sa cour. — Vous êtes trompée vous-même, madame, me dit Bœhmer. Elle le voit si bien en particulier, que c'est à Son Éminence qu'elle a remis trente mille francs qui m'ont été donnés pour premier à-compte, et elle les a pris en sa présence dans le petit secrétaire de porcelaine de Sèvres qui est auprès de la cheminée de son boudoir. — Et c'est le cardinal qui vous a dit cela? — Oui, madame, lui-même. — Ah! quelle odieuse intrigue! m'écriai-je. — Mais à la vérité, madame, je commence à être bien effrayé; car Son Éminence m'avait assuré que la reine porterait son collier le jour de la Pentecôte, et je ne le lui ai point vu; c'est ce qui m'a décidé à écrire à Sa Majesté. »

Il partit. Je lui avais conseillé de voir le baron de Breteuil, ministre de la cour; mais il ne vit que le cardinal, et ne songea qu'à obséder la reine pour en avoir une audience. Elle répondait : « Je n'ai rien à lui dire; il est fou. »

Deux ou trois jours après, elle me fit écrire de venir à Trianon. Je la trouvai seule dans son boudoir. Elle me parla de différents petits objets, et, tout en lui répondant, je songeais au collier et cherchais une occasion de lui apprendre ce qui m'en avait été dit en dernier lieu, lorsqu'elle me dit : « Savez-vous que cet imbécile de Bœhmer est venu demander à me parler, en disant que vous le lui aviez conseillé? J'ai refusé de le recevoir, con-

tinua la reine; que me veut-il? Le savez-vous? » Alors je lui communiquai ce que cet homme m'avait dit.... Elle me fit répéter plusieurs fois la totalité de l'entretien. Elle ne comprenait pas comment le cardinal se trouvait mêlé dans cette affaire, son esprit s'y perdait. Elle envoya chercher sur-le-champ l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil. Bœhmer ne m'avait pas dit un mot de la femme de La Motte, et son nom fut prononcé pour la première fois par M. le cardinal à l'interrogatoire qu'il subit chez le roi.

Le 15 août, le cardinal, étant déjà revêtu de ses habits pontificaux, fut appelé à midi dans le cabinet du roi, où se trouvait la reine. Le roi lui dit : « Vous avez acheté des diamants à Bœhmer? — Oui, sire. — Qu'en avez-vous fait? — Je croyais qu'ils avaient été remis à la reine. — Qui vous avait chargé de cette commission? — Une dame appelée Mme la comtesse de La Motte-Valois, qui m'avait présenté une lettre de la reine, et j'ai cru faire ma cour à Sa Majesté en me chargeant de cette commission. » Alors la reine l'interrompit et lui dit : « Comment, monsieur, avez-vous pu croire, vous à qui je n'ai pas adressé la parole depuis huit ans, que je vous choisissais pour conduire cette négociation, et par l'entremise d'une pareille femme?— Je vois bien, reprit le cardinal, que j'ai été cruelle-

ment trompé ; je payerai le collier ; l'envie que j'avais de plaire à Votre Majesté m'a fasciné les yeux ; je n'ai vu nulle supercherie, et j'en suis fâché. » Alors il sortit de sa poche un portefeuille dans lequel était la lettre de la reine à Mme de La Motte pour lui donner cette commission. Le roi la prit, et, la montrant au cardinal, lui dit : « Ce n'est ni l'écriture de la reine, ni sa signature : comment un prince de la maison de Rohan et un grand aumônier a-t-il pu croire que la reine signait *Marie-Antoinette de France?* Personne n'ignore que les reines ne signent que leur nom de baptême. Mais, monsieur, continua le roi en lui présentant une copie de sa lettre à Bœhmer, avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci ? » Le cardinal, après l'avoir parcourue des yeux : « Je ne me souviens pas, dit-il, de l'avoir écrite. — Et si l'on vous montrait l'original signé de vous ? — Si la lettre est signée de moi, elle est vraie. — Expliquez-moi donc, continua le roi, toute cette énigme ; je ne veux pas vous trouver coupable, je désire votre justification. Expliquez-moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Bœhmer, ces assurances et ces billets ? » Le cardinal pâlissait alors à vue d'œil, et s'appuyant contre la table : « Sire, je suis trop troublé pour répondre à Votre Majesté d'une manière.... — Remettez-vous, monsieur le cardinal, et passez dans mon cabinet ; vous y trouverez du

papier, des plumes et de l'encre; écrivez ce que vous avez à me dire. » Le cardinal passa dans le cabinet du roi et revint un quart d'heure après, avec un écrit aussi peu clair que l'avaient été ses réponses verbales. Le roi dit alors : « Retirez-vous, monsieur. » Le cardinal fut arrêté et conduit à son hôtel, et de là à la Bastille.

Une intrigante, la comtesse de La Motte, avait tout ourdi. Elle avait trompé le cardinal et le joaillier, contrefait la signature de la reine, et imaginé une rencontre entre la reine et le cardinal, le soir, dans les jardins de Versailles, où une fille nommée Oliva, qui ressemblait étrangement à Marie-Antoinette, se montra un instant et disparut dans les bosquets. Le cardinal fut dupe de cette ressemblance comme il l'avait été de tout le reste.

Madame, belle-sœur du roi, avait été la seule protectrice de Mme de La Motte, qui se disait descendante de la maison de Valois, et cette protection s'était bornée à lui faire accorder une mince pension de douze ou quinze cents francs. Son frère avait été placé dans la marine royale, où le marquis de Chabert, auquel il avait été recommandé, ne put jamais en faire un officier estimable.

La reine chercha vainement à se rappeler les traits de cette femme, dont elle avait souvent en-

tendu parler comme d'une intrigante qui venait souvent le dimanche dans la galerie de Versailles, où le public était admis comme dans le parc; et, lorsqu'à l'époque où le procès du cardinal occupait toute la France on mit en vente le portrait de la comtesse de La Motte-Valois, Sa Majesté me dit, un jour où j'allais à Paris, de lui acheter cette gravure que l'on disait assez ressemblante, pour qu'elle vît si elle lui retracerait une personne qu'elle devait avoir aperçue dans la galerie.

Non-seulement la reine, mais tout ce qui approchait Sa Majesté n'avait jamais eu la moindre relation avec cette intrigante; et, dans son procès, elle ne put indiquer qu'un nommé Desclos, garçon de la chambre de la reine, auquel elle prétendait avoir remis le collier de Bœhmer. Ce Desclos était un fort honnête homme; confronté avec la femme de La Motte, il fut prouvé qu'elle ne l'avait jamais vu qu'une fois, chez la femme d'un chirurgien-accoucheur de Versailles, qui était la seule personne chez qui elle allait à la cour, et qu'elle ne lui avait point remis le collier. Mme de La Motte avait épousé un simple garde du corps de Monsieur; elle logeait à Versailles, dans un très-médiocre hôtel garni, *à la Belle-Image;* et l'on ne peut concevoir comment une personne aussi obscure était parvenue à se faire croire amie de la reine, qui, malgré son extrême bonté, n'accordait d'audience que très-

rarement, et seulement aux personnes titrées. (Mme Campan, *Mémoires*.)

Il fut prouvé au procès :

1° Que le cardinal avait été persuadé qu'il achetait le collier pour la reine ;

2° Que l'autorisation signée : *Marie-Antoinette de France*, était écrite de la main de Vilette, à l'instigation de la dame de La Motte ;

3° Que le collier avait été livré à Mme de La Motte pour le faire remettre à la reine ;

4° Que son mari l'avait porté dépecé à Londres ; qu'il en avait vendu pour son compte les pierres les plus précieuses.

La célébrité d'un jugement où l'honneur de la reine était intéressé, où le roi, accusateur, avait traduit son grand aumônier, prince, évêque, souverain et cardinal, comme prévenu du crime de lèse-majesté, avait considérablement multiplié le nombre des juges. Tous les conseillers honoraires et les maîtres des requêtes qui se trouvaient en droit de siéger à la grand'chambre s'y rendirent. Les séances furent longues et multipliées. Il fallut y lire toute la procédure ; puis, le rapport étant fini, il fallut, selon l'usage, entendre à la barre

les prisonniers décrétés de prise de corps. On fit paraître successivement la demoiselle d'Oliva, le comte de Cagliostro, Vilette et la dame de La Motte; le cardinal fut réservé pour le dernier. Mlle d'Oliva avoua avec ingénuité la faiblesse qu'elle avait eue de céder aux instances de Mme de La Motte pour la scène du bosquet, croyant, comme on le lui disait, que c'était pour amuser la reine. Cagliostro soutint qu'il était étranger à tout. Vilette reconnut que la signature *Marie-Antoinette de France* était de sa main.

Mme de La Motte parut devant ses juges avec une hardiesse et une effronterie qui les révolta. Elle ne fit aucun aveu, et nia les faits les plus avérés. Le cardinal, réunissant toutes les forces de son esprit à l'énergie de son âme pour une séance si décisive, se présenta dans l'attitude d'un homme profondément affecté, mais calme au milieu de ses peines : sa contenance faisait voir un mélange intéressant de respect, de modestie et de dignité. Il se tenait debout à la barre ; la pâleur de son visage annonçait les suites de la maladie qui avait inquiété pour ses jours. Le premier président l'invita à s'asseoir; il n'obéit qu'à la troisième invitation. « J'ai été complétement aveuglé, s'écria-t-il, par le désir immense que j'avais de regagner les bonnes grâces de la reine. »

Malgré cette scène touchante, le procureur gé-

néral conclut contre le cardinal à la flétrissure. Les deux rapporteurs, qui opinèrent les premiers, adoptèrent ses conclusions en entier. Quatorze conseillers suivirent. Le président d'Ormesson proposa de ne point dépouiller le cardinal de ses dignités, mais de l'obliger à demander pardon à la reine . huit conseillers se rangèrent à cet avis. Le conseiller Fréteau, et après lui Robert de Saint-Vincent, opinèrent avec énergie pour l'absolution du cardinal; ils entraînèrent la majorité du parlement.

Enfin, le 31 mai 1786, à neuf heures du soir, après une dernière séance de dix-huit heures, intervint l'arrêt solennel qui déchargeait le cardinal de l'accusation intentée contre lui, condamnait la dame de La Motte à avoir les deux épaules marquées par un fer rouge de la lettre V (voleuse), à être rasée par la main du bourreau, et à rester ensuite renfermée pour le reste de ses jours à la Salpêtrière. Vilette fut banni à perpétuité, Cagliostro renvoyé du royaume, Mlle d'Oliva mise hors de cour.

Quand on lut à la dame de La Motte son arrêt, elle entra dans un accès de rage qui, sans doute, la fit extravaguer. Elle se déchaîna contre la reine et le baron de Breteuil; elle prononça leurs noms avec des imputations atroces et des imprécations qui obligèrent le juge qui présidait à l'exécution

de lui faire mettre un bâillon dans la bouche. L'exécution finie, elle fut conduite à la Salpêtrière, où, rasée et en habit de pénitente, elle fut renfermée dans une casemate isolée, sans communication qu'avec les personnes chargées de la nourrir et de réprimer, par des châtiments souvent répétés, le flux désordonné de sa langue envenimée. (L'abbé Georgel, vicaire général du cardinal de Rohan, *Mémoires*.)

On sait que Mme de La Motte fut depuis conduite à l'hôpital de Guingamp, qu'elle s'en échappa, et qu'elle fut rejoindre son mari à Londres. Comme il faut que l'on fasse des plaisanteries sur toutes choses, on raconta que la sœur qui avait facilité son évasion lui avait dit en la quittant : « Adieu, madame la comtesse; soyez prudente. Prenez garde de vous faire *remarquer.* »

« Aussitôt que j'eus connaissance du jugement du cardinal, dit Mme Campan, je me transportai chez la reine. Elle entendit ma voix dans la pièce qui précédait son cabinet. Elle m'appela; je la trouvai fort émue. Elle me dit, avec une voix entrecoupée : « Faites-moi votre compliment de condoléance; l'intrigant qui a voulu me perdre, ou se

procurer de l'argent en abusant de mon nom et de ma signature, vient d'être complétement acquitté. Mais, ajouta-t-elle avec force, comme Française, recevez aussi mon compliment de condoléance. Un peuple est bien malheureux d'avoir pour tribunal suprême un ramas de gens qui ne consultent que leurs passions. » A ce moment le roi entra, je voulus me retirer : « Restez, me dit-il, vous êtes du nombre de celles qui partagez sincèrement la douleur de votre maîtresse. » Il s'approcha de la reine et la prit par la main : « Cette affaire vient d'être outrageusement jugée, ajouta-t-il, elle s'explique cependant aisément. Le parlement n'a vu dans le cardinal qu'un prince de l'Église, un prince de Rohan, le proche parent d'un prince du sang, et il eût dû voir en lui un homme indigne de son caractère ecclésiastique, un dissipateur, un grand seigneur dégradé par ses indignes liaisons, un enfant de famille aux ressources, et faisant de la terre le fossé. »

M. Pierre de Laurencel, substitut du procureur général, fit parvenir à la reine une liste des noms des membres de la grand'chambre, avec les moyens dont s'étaient servis les amis du cardinal pour gagner leurs voix pendant la durée du procès. Je me rappelle que les femmes y jouaient un rôle affligeant pour leurs mœurs. C'était par elles,

et à raison de sommes considérables qu'elles avaient reçues, que les plus vieilles et les plus respectables têtes avaient été séduites. Je ne vis pas un seul nom du parlement directement gagné. (Mme CAMPAN, *Mémoires*.)

XLVII.

Assemblée des notables de 1787.

L'assemblée des notables faisait naître beaucoup d'espérances. Cependant plusieurs bons esprits s'obstinaient à ne pas la prendre au sérieux.

Quelqu'un écrivit à Mme d'Enville : « Que pensez-vous de l'assemblée des notables? » Voici sa réponse :

Moi, je n'augure pas bien
D'un choix qui n'est pas le mien.

Ces paroles sont tirées de la *Fausse Magie*.

On afficha un placard où l'on annonçait, pour le 29 du mois, la première représentation *des Fausses apparences*, jouées par *la grande troupe de M. de Calonne*.

M. le duc de Chabot est un prodigue, et M. de Laval ne parle que par coq-à-l'âne. On disait que dans l'assemblée des notables, M. le duc de Chabot ferait un discours sur l'économie, et que M. le duc de Laval le traduirait en français.

On donnait à Versailles, au théâtre de la ville, une représentation du *Roi Théodore*, opéra de Paësiello. Au moment où Théodore exprime si naturellement sa détresse et l'embarras où il se trouve, une voix du parterre lui cria tout haut : « Que n'assemblez-vous les notables? » (GRIMM, *Correspondance.*)

XLVIII.

L'horoscope.

Quelqu'un disant à M. de Pange, au moment où le doublement du tiers ayant été décidé portait à douze cents le nombre des états généraux : « Nous allons avoir une révolution. »

M. de Pange, homme d'esprit et de sens, lui répondit : « Une révolution! nous allons en avoir douze cents. » (CONDORCET, *Mémoires.*)

XLIX.

Le portrait de Charles Ier.

Le malheureux Louis XVI avait comme un pressentiment de sa fin tragique. Il avait lu le procès de Charles Ier avec soin; il en parlait souvent, et il disait à ses familiers que cette lecture lui avait été

profitable. Une de ses plus constantes préoccupations, pendant les trois dernières années de son règne, fut d'éviter les fautes qui, selon lui, avaient perdu le roi d'Angleterre.

On le voyait fréquemment jeter les yeux sur le chef-d'œuvre de Van Dyck, qui représente Charles Ier à pied, ayant derrière lui son cheval maintenu par un écuyer. Ce tableau avait été acheté, sous le règne précédent, par Mme Du Barry, pour la somme de vingt mille livres, et placé par elle dans un salon où il était continuellement sous les yeux de Louis XV.

On était alors dans le feu de la querelle des parlements, et l'on prétendit que Mme Du Barry, en montrant au roi ce portrait, lui disait que, s'il ne réprimait pas la rébellion des parlementaires, ils le traiteraient comme le parlement anglais avait traité Charles Ier. (*Mémoires secrets.*)

L.

Discussion de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Opinion d'un curé.

Mirabeau raconte, dans son journal, que plusieurs députés essayèrent d'entraver par des digressions la discussion de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Un curé l'essaya d'une plaisante manière. Voici comme Mirabeau fait parler le bon ecclésiastique :

« Je vous demande quinze minutes pour le plus timide des débutants, pourvu toutefois que je me fasse comprendre, car je me souviens de l'illustre poëte de Rome païenne : *Brevis esse laboro, obscurus fio.* » Mille éclats de rire se confondirent dans l'assemblée.... « Mais, messieurs mes chers collègues, nous ne sommes pas païens, nous sommes membres de l'Église catholique et romaine; nous croyons en Dieu, nous croyons en Jésus-Christ son fils, crucifié pour nos péchés.... Un indigne curé, un pauvre curé qui ne sait que son bréviaire, et qui est le pasteur de son troupeau, ne s'avisera pas de parler de ce grand objet qui vous occupe : *Non nostrum est tantas componere lites.* Mes yeux qui se promènent voient parmi vous des publicistes, des légistes, des juristes, des puristes, de grands orateurs des académies; je vois l'aréopage, je vois le sanhédrin, je vois le sénat de Rome; je vois mieux.... je vois l'assemblée nationale.... Je reviens à mon sujet, ne vous impatientez pas. Le pape Ganganelli, cet illustre pontife ... qu'aurait-il dit? *O tempora, o mores!...* J'ai vu, dans une chambre voisine, un autel; est-ce un autel à Jupiter? est-ce un autel au dieu inconnu, *ignoto deo*, que saint Paul vit dans Athènes? Non, c'est un autel où

notre Dieu s'immole pour nous. Ne trouvera-t-on pas un aumônier, dans ces trois cents ecclésiastiques, qui veuille dire chaque jour un *De profundis* sur l'âme d'un député qui est mort? Voilà ma motion, et je continue.... »

L'attention de l'assemblée n'a pu se soutenir plus longtemps, ajoute Mirabeau.... On s'est rappelé ce mot de Voltaire à un bénin ecclésiastique protestant, qui, venant lui faire visite, s'annonça pour le pasteur de la paroisse. « Ah! ah! dit le narquois vieillard, je vous aurais pris plutôt pour la brebis. » (BEAULIEU, *Essais historiques.*)

LI.

Une chanson de 1789.

« Nous n'avons qu'un prince pour nous, écrivait alors Condorcet à un de ses amis, et c'est bien peu; mais du moins on se venge par de jolies chansons. Je vous en envoie une charmante. »

C'était celle-ci, qui est très-remarquable, mais seulement comme prophétie :

Un grand voulut prouver que
La France est dans Versailles ;
Qu'il faut faire la banque
Route, et que le tiers n'est que
Canaille, canaille, canaille.

Monsieur rit et répliqua :
Si ce tiers est canaille,
Par fierté nous n'avons qu'à
Payer tout pour lui jusqu'à
La taille, la taille, la taille.

Oui, ménageons ce tiers-là,
Ajoute un des notables,
Sinon, chez nous il viendra,
Se chauffer et dîner à
Nos tables, nos tables, nos tables.

(CONDORCET, *Mémoires.*)

LII.

Escarmouches.

On dit que, lorsque Condorcet se présenta un jour chez le roi, à la tête d'une députation de l'assemblée nationale, de jeunes militaires se moquèrent des figures de quelques députés, ce qui leur déplut, et ôta peut-être, le lendemain, quelques voix au parti modéré. Condorcet se contenta de dire à ces jeunes étourdis : « Nous n'avons pas l'air militaire, messieurs. — Non, monsieur, lui répondit-on. — Et vous, messieurs, reprit Condorcet, vous n'avez pas l'air civil. » (*Ibid.*)

LIII.

Les gens de maison.

Mme de Simiane, cette belle et jolie femme, qui montra les plus nobles et les plus tendres sentiments en se servant de son influence sur l'esprit et le cœur de La Fayette, pour lui inspirer, à l'âge de dix-huit ans, l'amour de la gloire, puisque ce fut elle qui l'engagea à la quitter pour aller en Amérique; Mme de Simiane, dis-je, sortait de la comédie. Elle dit à Luxembourg, le crieur : « Appelle mes gens. » Un passant s'écria très-haut : « Il n'y a plus de gens, tous les hommes sont frères. » Cette dame répondit sur-le-champ : « Eh bien! crieur, appelez mes frères servants. » (*Ibid.*)

LIV.

La vraie noblesse.

La municipalité et le curé du village de Chamarande sont allés, au premier de l'an 1791, complimenter la dame du lieu, Mme de Clermont-Tonnerre, aujourd'hui Mme de Talaru; elle leur a dit : « Vous étiez autrefois mes vassaux et mes en-

fants ; je me félicite que vous ne soyez plus aujourd'hui que mes enfants. »

Condorcet a mis en note :

« Ces enfants, touchés jusqu'aux larmes, ont embrassé cette généreuse mère, aussi attendrie qu'eux. » (*Ibid.*)

LV.

Le premier fruit de la Révolution.

Au commencement de 1790, les désordres dans les spectacles étaient presque habituels ; il arriva que le parti patriote se battit à coups de poings dans le parterre contre le parti aristocrate, à une représentation d'*Iphigénie* ; et comme on supposait que les loges étaient remplies principalement de ces aristocrates, on jeta des pommes contre plusieurs. La duchesse de Biron, qui en reçut une dans sa loge, l'envoya le lendemain à M. de La Fayette, en lui écrivant :

« Permettez, monsieur, que je vous offre le premier fruit de la révolution qui soit venu jusqu'à moi. » (*Ibid.*)

LVI.

La politique au théâtre.

Sous les dernières années de la monarchie, lorsqu'un prince aimé du public allait au théâtre, il était accueilli par des applaudissements. La Dauphine surtout (Marie-Antoinette) ne pouvait pas se montrer dans sa loge sans provoquer des explosions d'enthousiasme. Ainsi, à la Comédie-Française, Mlle Vestris ayant prononcé ces paroles :

Le Français dans son prince aime à trouver un frère,
Qui, né fils de l'État, en devienne le père,

tout le parterre se leva en criant : « Vive le roi ! vive la reine ! vivent le Dauphin et la Dauphine ! »

Dans la même pièce se trouvent ensuite ces vers, du reste fort médiocres :

Quelle leçon pour vous, superbes potentats !
Veillez sur vos sujets dans le rang le plus bas ;
Tel, loin de vos regards, dans la misère expire,
Qui quelque jour, peut-être, eût sauvé votre empire.

M. le Dauphin et Mme la Dauphine prirent alors leur revanche, et applaudirent avec sensibilité.

Même pendant le cours de la Révolution, le parterre se montra quelquefois animé de sentiments

royalistes. L'infortunée Mme Élisabeth écrivait, le 22 février 1792, à Mme de Raigecourt :

« .... La reine et ses enfants ont été avant-hier à la comédie. Il y a eu un tapage infernal d'applaudissements ! Les jacobins ont voulu faire le train, mais ils ont été battus. On a fait répéter quatre fois le duo du valet et de la femme de chambre, où il est parlé de l'amour qu'ils ont pour leur maître et leur maîtresse, et, au moment où ils disent : « Il faut les rendre heureux, » une grande partie de la salle s'est écriée : *Oui ! oui !*

Mais quelquefois aussi le sentiment contraire dominait. La reine avait été applaudie à l'Opéra. Ce vers d'*Armide*

Chantons, célébrons notre reine,

avait été répété par la salle entière. Marie-Antoinette, qui déjà n'allait plus que rarement au spectacle, enhardie par cet accueil, se rendit à l'Opéra-Italien. L'actrice qui était en scène se tourna vers elle en prononçant ces paroles :

Ah ! combien j'aime ma maîtresse !

Aussitôt on entendit des voix sévères qui disaient : « Non, non ! plus de reine, plus de maîtresse ! » Marie-Antoinette sortit de la salle. Ce fut la dernière fois qu'elle assista au spectacle.

A une représentation du *Brutus* de Voltaire, il

s'établit entre le parterre et les loges un dialogue d'une nature assez bizarre. L'acteur avait prononcé ces paroles :

Songez qu'en ce lieu même, à cet autel auguste,
Devant ces mêmes dieux, il jura d'être juste;
De son peuple et de lui tel était le lien !
Il nous rend nos serments, quand il trahit le sien ;
Et dès qu'aux lois de Rome il ose être infidèle,
Rome n'est plus sujette, et lui seul est rebelle.

Le parterre poussa de formidables cris d'enthousiasme, et les applaudissements se prolongèrent pendant plusieurs minutes.

A peine le silence fut-il rétabli, qu'une bordée de sifflets bien nourrie partit de tous les rangs de loges. Le tumulte qui s'ensuivit est plus facile à imaginer qu'à décrire. On s'apaisa pourtant, jusqu'à ces vers, qui amenèrent une nouvelle bourrasque :

Quel homme est sans erreur, et quel roi sans faiblesse ?
Est-ce à vous de prétendre au droit de le punir,
Vous, tous nés ses sujets, vous, faits pour obéir ?

Souvent on en venait aux projectiles et aux gourmades, et le spectacle dégénérait en émeute.

LVII.

Le 26 août 1788

Le 25 août 1788, le peuple de Paris livra bataille au chevalier du guet sur le Pont-Neuf. Le sang coula des deux côtés, et le guet ayant été obligé de prendre la fuite, la foule se porta sur l'hôtel de M. de Castries, qui fut mis au pillage. Il ne s'agissait, ce jour-là, dans le principe, que de forcer tous les aristocrates, qui passaient sur le Pont-Neuf à descendre de voiture et à saluer la statue d'Henri IV.

Le lendemain, nouvelle scène. On résolut de brûler en effigie le garde des sceaux Lamoignon et l'archevêque de Toulouse, M. de Brienne, ministre impopulaire que la cour venait de renvoyer. L'exécution du garde des sceaux se fit en place de Grève; pour l'archevêque, — un superbe mannequin de dix-huit pieds de haut, coiffé d'une mitre jaune de dimensions colossales, — on le porta sur le Pont-Neuf, pour le brûler aux pieds de la statue. Les torches étaient prêtes, et la cérémonie allait commencer, quand on aperçoit au premier rang un abbé, qui s'était assez imprudemment faufilé en si mauvaise compagnie. « C'est le confesseur, s'écrie un clerc de la basoche. — C'est le confes-

seur, répond la foule. — Confessez-le, monsieur l'abbé; nous lui donnons cinq minutes! » Et là-dessus, éclats de rires, propos grivois, acclamations universelles. On se met en quête d'une échelle pour M. le confesseur; et, comme la foule a la main rude, surtout dans les saturnales, le pauvre abbé se voit entraîné, un peu plus qu'énergiquement, vers son pénitent de foin et de paille.

Que faire, hélas! pour échapper à cette plaisanterie sacrilége? L'abbé pria, supplia; on ne l'entendit point, ou on lui répondit par des quolibets. Tout à coup, le courage lui revient; il monte résolument sur l'échelle, tire son tricorne et salue la foule d'un air de connivence, en abbé qui entend la plaisanterie : « Messieurs, dit-il, je ne demande pas mieux que de le confesser; mais si j'entreprends cette besogne, il en aura tant à me dire, que vous ne pourrez jamais le brûler ce soir. » Les brûleurs rirent à se tenir les côtés; et l'abbé, ramassant sa soutane dans sa ceinture, courut tout d'une haleine jusqu'au quai des Augustins d'où il put voir tout à son aise la fin de la cérémonie.

LVIII.

Les coulisses de la politique.

M. de Vergennes, ministre des affaires étran-

gères, avait obtenu pour son cousin, M. de Juigné, l'archevêché de Paris, qui avait été refusé à M. l'archevêque de Toulouse, quoique éminemment protégé par la reine. M. de Vergennes, suivant son usage de prévenir M. de Maurepas de toutes ses démarches, lui confia qu'il craignait que la reine ne lui sût mauvais gré de la préférence qu'il avait obtenue pour son cousin, et qu'on ne lui imputât d'avoir employé quelque détour pour écarter l'archevêque de Toulouse; que, pour s'excuser vis-à-vis de la reine et lui plaire, il avait imaginé de procurer une indemnité brillante à son protégé et de prendre cette indemnité dans son département, en faisant nommer cet archevêque à l'ambassade d'Espagne, que le retour de M. d'Ossun en France allait rendre vacante.

« La cour d'Espagne, dit M. de Maurepas, est une cour dévote; vous y envoyez un prêtre, cela est convenable. La grande intimité des cours de France et d'Espagne bannit entre elles presque toutes les dissensions politiques. Les principales affaires à traiter sont des relations de commerce; et ces relations sont de nature à être appréciées par quelqu'un qui connaît aussi bien que l'archevêque de Toulouse les productions et les besoins du Languedoc, province voisine de l'Espagne.

— Monsieur, dit M. de Vergennes, je suis très-satisfait que vous pensiez ainsi; si vous n'aviez pas

approuvé mon projet, je ne l'aurais point proposé au roi. »

M. de Vergennes sort du cabinet de M. de Maurepas, très-content de son succès. A peine avait-il fermé la porte qu'elle se rouvre, et il s'entend appeler par M. de Maurepas, qui lui demande quand il compte donner sa démission. M. de Vergennes, étonné d'une telle question, n'y comprend rien, lui demande de quelle démission il veut parler.

« De la démission de la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères, » répond M. de Maurepas.

M. de Vergennes lui répondit qu'il ne pensait nullement à renoncer au ministère.

« Ah! je l'avais cru, dit M. de Maurepas. Comment! vous voulez mettre dans votre carrière l'homme le plus ambitieux, le plus intrigant, le plus protégé; et vous croyez qu'il restera où vous le placez sans prétendre à la première place? J'ai cru que votre intention était de la lui céder.

— Ah! monsieur, dit M. de Vergennes, si cela est ainsi, je me garderai bien de faire nommer l'archevêque à cette ambassade.

— Comme vous voudrez, reprit M. de Maurepas; cela dépend de vos intentions. »

De ce moment, il ne fut plus question pour l'archevêque de mission diplomatique. (CONDORCET, *Mémoires*.)

LIX.

M. de Saint-Germain.

Jamais ministre n'arriva au pouvoir dans de meilleures conditions que M. de Saint-Germain. Il avait servi en France avec distinction, et était parvenu au grade de lieutenant général, lorsqu'une querelle avec son chef l'obligea de donner sa démission et de quitter la France. Il passa en Danemark, où il parvint aux premiers honneurs militaires. Tout à coup, il perdit à la fois sa place et sa fortune. Il vivait retiré en Alsace, d'une modique pension, lorsqu'on vint le chercher pour le faire ministre de la guerre.

Il y a, dans sa courte administration, deux faits importants : il réforma une partie de la maison militaire; il rétablit dans la discipline de l'armée les coups de plat de sabre. La première de ces deux mesures ôta de la force à la royauté; la seconde rendit toute l'armée hostile. M. de Saint-Germain fut prôné pour la première, il fut détesté pour la seconde.

Un officier lui remit un placet : « Je le lirai, lui dit le ministre. — Je vous prie de le lire tout de suite, répondit l'officier. Je n'ai pas dîné hier, et je n'ai pas de quoi dîner aujourd'hui. » M. de

Saint-Germain, frappé de ces paroles, lut le mémoire, et dit à l'officier : « Monsieur, venez dîner avec moi aujourd'hui. J'espère vous mettre demain en état de dîner tous les jours chez vous. Confiez-vous à la Providence, j'en suis un bel exemple. » Ces derniers mots me semblent admirables, parce qu'ils relèvent d'une manière noble et touchante la situation d'un brave homme qui demande à dîner.

M. de Saint-Germain avait toutes les qualités et tous les défauts d'un grand homme; mais les défauts dominaient. Il fut aimé un moment par l'opinion, promptement abandonné par elle, et plus promptement encore par les militaires, qu'il voulait mener à la prussienne.

Un jour que la reine était au spectacle, on jouait *l'Amant bourru*, pièce dans laquelle le valet se nomme Saint-Germain ; et lorsque l'acteur dit : « C'est un coquin qui fait tout de travers ; il faut que je le chasse, » on applaudit longtemps. (*Ibid.*)

LX.

La Bastille.

Pour bien juger l'archevêque de Toulouse, que l'histoire regarde comme le dernier ministre de l'ancienne France, il faut l'entendre lui-même. Un homme d'esprit a conservé un de ses propos, lors-

qu'il tenait les douze Bretons à la Bastille, et que la Bretagne multipliait les députations pour les délivrer.

« Concevez-vous, disait l'archevêque, l'extravagance de ces Bretons? Mais voyez comme ils nous harcèlent par des députations et des mémoires! Les voilà arrivés au nombre de cinquante pour en demander douze qui sont à la Bastille. J'ai voulu raisonner avec eux. « Messieurs, leur ai-je dit, il « est vrai que vos concitoyens sont à la Bastille, « mais on les y traite avec beaucoup d'égards. — « Eh! monseigneur, m'a répliqué l'un d'eux, une « bête qui était derrière les autres, ce ne sont pas « des égards que nous venons vous demander pour « eux, mais bien la liberté. » J'en suis, je l'avoue, resté confondu; que voulez-vous dire à des animaux de cette espèce-là? » (Soulavie, *Mémoires*.)

LXI.

La morale et la politique.

Mirabeau et Necker s'abouchèrent, et le premier, voulant devenir ministre, représentait au second qu'ils mèneraient à eux deux toutes les affaires et tous les partis. Mais Necker, qui peut-être avait l'intention secrète de repousser du ministère un homme qui pouvait partager avec lui la

éputation du talent et de la popularité, lui répondit au moins avec une honorable noblesse. « Votre force, lui dit-il, est la politique; la mienne est la morale. Nous ne pouvons jamais gouverner ensemble. » (CONDORCET, *Mémoires.*)

LXII.

Le don patriotique.

Ce fut l'Assemblée constituante, cette assemblée patriotique, qui donna le premier exemple de refuser un hommage au patriarche des philosophes. Elle repoussa la dédicace des œuvres de Voltaire qui lui était offerte, et ce fut l'abbé Grégoire qui s'y opposa et qui, par zèle pour la religion, fit rejeter cette dédicace jusqu'à ce qu'on fît, dit-il, une édition de Voltaire purgée des impiétés et des impuretés.

Mais, à cette même époque, cette assemblée si morale donnait un autre exemple. Une fille publique [1] lui écrivit :

« Messeigneurs, j'ai un cœur pour aimer; j'ai amassé quelque chose en aimant; j'en fais entre

1. C'était la maîtresse de l'abbé de La Reynie, vicaire de Saint-Jean en Grève, qui se donnait pour l'un des vainqueurs de la Bastille, et qui, dans tous les cas, avait fait partie de l'expédition puisqu'il s'était emparé des vases sacrés de la chapelle.

vos mains l'hommage à la patrie. Puisse mon exemple être imité par mes compagnes de tous les rangs! »

Cette lettre est aussi insolente qu'immorale; et que croit-on que fit l'assemblée? C'était l'Assemblée constituante, en 1789, avant que la désorganisation de l'État et la corruption des mœurs fussent arrivées au degré qu'elles ont atteint quatre ans plus tard; et cependant cette assemblée ordonna la mention honorable de cette vertueuse patriote. *(Ibid.)*

LXIII.

L'orateur du genre humain.

On vit un jour arriver à la barre de l'assemblée une députation du genre humain, formée de tous les peuples du monde; elle demanda à rendre hommage aux immortels décrets de l'assemblée, et fit entendre ces paroles :

« La trompette de la renommée, qui a annoncé la résurrection d'un grand peuple, a retenti aux quatre coins du monde, etc. » L'orateur termina en demandant que les députés du monde eussent une place particulière au champ de Mars, pour être en état de rendre compte de tant de merveilles aux peuples qui les avaient envoyés. La place fut accordée, et le président fit aux représentants de

l'univers une réponse grave, prononcée d'un ton solennel, très-comique pour ceux qui connaissaient l'honorable députation du genre humain. Elle était composée du baron prussien Clootz, espèce de fou, énergumène révolutionnaire, qui prenait effectivement le titre d'orateur du genre humain : ce fut lui qui parla; d'un Italien nommé Pio, qui, dans le cours de la Révolution, fut utilement employé à plus d'une intrigue; d'un Arménien, depuis longtemps domicilié à Paris, et attaché, en qualité d'interprète des langues étrangères, à la Bibliothèque nationale; de deux Anglais, dont le rédacteur d'un journal de l'opposition imprimé à Londres; de quelques portiers suisses; de valets nègres et autres, affublés de costumes pris à la friperie, et auxquels on donna douze francs. Tous les journalistes rendirent compte de la députation du genre humain dans un style respectueux; il n'y eut que les inventeurs de cette mascarade qui prirent la liberté d'en rire[1]. (BEAULIEU, *Essais historiques.*)

1. Le duc de L. était chargé de payer les acteurs de cette comédie. L'un d'eux confondit le nom du duc avec celui de Biencourt, et fut demander son salaire à ce dernier. « Que voulez-vous, mon ami? lui dit M. de Biencourt. — Monsieur, c'est moi qui ai fait le Chaldéen à l'Assemblée nationale, et je viens vous demander douze francs qu'on m'a promis. — Ce n'est pas moi qui suis chargé de ce payement, » lui dit M. de Biencourt; et il renvoya le Chaldéen à celui qui l'avait employé.

LXIV.

Varium et mutabile semper.

Le peuple, sur la place de Grève, demandait la tête de M. de La Salle. M. de La Fayette répondit d'une fenêtre de l'hôtel de ville : « Si je savais où est M. de La Salle, je ne vous le livrerais pas. »

Le peuple s'écria : « M. de La Fayette est un traître; c'est sa tête qu'il faut avoir. »

Le général descendit sur-le-champ sur le perron de l'hôtel de ville. « Qui est-ce qui demande ma tête? s'écria-t-il. Je ne vous livrerai pas la vie d'un autre homme; mais la mienne est à moi, je vous l'offre . qui ose me l'arracher? »

On répondit aussitôt : « Vive La Fayette! c'est un brave homme! » (CONDORCET, *Mémoires.*)

LXV.

L'étiquette.

Au commencement des états généraux, trois députés des communes, habillés dans le costume qu'ils portaient alors, se présentant à l'Œil-de-Bœuf au moment où tout le monde y était admis, le suisse leur dit qu'ils ne pouvaient pas entrer. Ils

demandèrent vivement pourquoi l'on faisait pour les députés une exception qu'ils voyaient n'avoir lieu pour personne. Le bruit de cette altercation alla à un officier général des gardes du corps, homme d'esprit et sage, qui remontra à ce suisse la sottise de ce procédé. « Je le sais bien, répondit-il tristement; mais j'ai des ordres exprès. » Cet officier général courut chez le ministre Montmorin pour l'avertir de ce qui se passait; celui-ci monta chez le roi, et l'on découvrit que c'était le maréchal de Duras, premier gentilhomme de la chambre, qui avait donné cette consigne expresse pour les députés du tiers, espérant sans doute que leur indignation amènerait une scène dont on profiterait pour aigrir le roi contre les communes. Voilà comme ce prince était servi par ses soi-disant amis.

La Fayette, interrogé en 1782 par la reine sur un présent qu'on voulait faire au général Washington dans des formes peu convenables, et sur l'objection de la reine qu'elles avaient été récemment usitées envers le roi de Suède et je ne sais quel autre monarque : « Ceux-là, Madame, répliqua-t-il, ne sont que des rois. Washington est le général d'un peuple libre. » (LA FAYETTE, *Mémoires*.)

LXVI.

Le 6 octobre 1789.

Le 6 octobre, on pouvait craindre pour la vie du roi. La Fayette se rendit au château dès le point du jour. Il trouva les appartements occupés par les gardes nationales, loua leur belle conduite, et confia de nouveau la famille royale et ses gardes à leur loyauté. Il harangua avec chaleur et même avec violence, du haut du balcon, la multitude qui remplissait la Cour de Marbre; et lorsque le roi et sa famille, après avoir promis de venir à Paris, se furent retirés de ce balcon: « Madame, dit-il à la reine, quelle est votre intention personnelle? — Je sais le sort qui m'attend, répondit-elle avec magnanimité; mais mon devoir est de mourir aux pieds du roi et dans les bras de mes enfants. — Eh bien! Madame, venez avec moi.... — Quoi! seule sur le balcon? n'avez-vous pas vu les signes qui m'ont été faits? » Et en effet ils étaient terribles. « Oui, Madame, allons-y. » Et en paraissant avec elle, en face de ces vagues qui mugissaient encore au milieu d'une haie de gardes nationales qui garnissait les trois côtés de la cour, mais ne pouvait en réprimer le centre, La Fayette, ne pouvant se faire entendre, eut recours à un signe

hasardeux, mais décisif; il baisa la main de la reine. La multitude, frappée de cette démarche, s'écria : « Vive le général! vive la reine! »

Le roi, qui se tenait à quelques pas, s'avançant sur le balcon, dit avec un accent sensible et reconnaissant : « A présent, que pourriez-vous faire pour mes gardes? — Amenez-m'en un, » répondit La Fayette; puis donnant sa cocarde à ce garde du corps, il l'embrassa, et le peuple cria : « Vivent les gardes du corps! »

Dès ce moment la paix fut faite. (*Ibid.*)

LXVII.

L'abbé Maury à la lanterne.

L'abbé Maury passait seul, un jour, près de l'église de Saint-Jean en Grève; il se trouve tout à coup entouré par une foule de poissardes et de portefaix qui, vomissant mille imprécations contre lui, se disposaient à le hisser à la lanterne placée dans l'un des angles de la place de Grève. Il s'arrête, et regardant cette horde tumultueuse avec calme, il leur dit, avec le plus grand sang-froid : « Mes enfants, y verrez-vous plus clair, quand vous m'aurez mis à la lanterne? »

Cette naïveté, dans une circonstance aussi périlleuse, lui attira les applaudissements de cette

multitude; la foule s'ouvrit par honneur pour le laisser passer, et elle l'accompagna avec les cris de : Bravo, l'abbé Maury! (GEORGEL, *Mémoires*.)

LXVIII.

Un épisode de 1790.

Vous me demandez ce qui s'est passé hier, le voici : Un homme accusé d'avoir volé un sac d'avoine a été saisi par le peuple du côté de Saint-Germain l'Auxerrois; la garde a voulu le conduire au Châtelet, mais une populace nombreuse, composée en partie de vagabonds, grossissait autour de lui. Les quais ont bientôt été engagés. La patrouille de cavalerie, ainsi que les volontaires, ne pouvaient forcer cette foule, dans laquelle plusieurs hommes armés de bâtons assommaient le voleur. Je revenais en voiture par le guichet, lorsqu'on m'a averti. Il n'y avait que Romeuf avec moi, et, malgré les instantes prières de tous les citoyens, nous avons pénétré aussi loin qu'il a été possible. Nous sommes alors descendus, et, traversant la patrouille, nous nous sommes jetés au milieu de la foule. Un homme a levé sa massue sur Romeuf, qui lui arrachait le cadavre; moi, j'ai enjambé par-dessus le mort, j'ai dit à ces hommes qu'ils étaient des assassins, et que, comme je ne pouvais

croire que tout ce qui était là était coupable, je les sommais de me les désigner. Quelques gardes nationaux qui suivaient m'en ont montré un que j'ai saisi au collet en leur disant : « Je vais vous montrer que toute fonction est honorable lorsqu'on exécute la loi. » J'ai tenu mon homme par le col, malgré ses cris, jusqu'au Châtelet. La patrouille des gardes nationales nous pressait et ne voulait pas me laisser seul; mais, en sortant du Châtelet, je leur ai ordonné de s'écarter, et suis monté sur le parapet, en me faisant entourer de tout le peuple, et là, bien livré de nouveau à eux, je leur ai fait les reproches les plus sévères sur leur conduite. Je leur ai dit qu'ils étaient la dupe de factieux et de brigands qui voulaient forcer l'Assemblée nationale et le roi à quitter Paris et mettre la ville en combustion; mais que toutes les propriétés de la capitale et sa tranquillité étaient sous ma sauvegarde; que j'écraserais tout ce qui oserait troubler l'ordre public; que je serais soutenu; mais que, fussé-je seul, je résisterais au crime, et ferais respecter la loi jusqu'au dernier soupir; que je ne croyais pas qu'il existât des hommes assez hardis pour attenter sur moi. » Pendant ce temps, une multitude pendait à l'autre bout du quai mon voleur que j'avais laissé, parce que je le croyais mort; Romeuf et moi y avons couru. Les gardes nationales se sont jetées avec nous au milieu du peuple, et nous l'a-

vous sauvé, car il en réchappera. J'ai ensuite recommencé ma mercuriale et ordonné qu'on se séparât, ce qu'on a fait en criant : « Vive La Fayette! »

Voilà ma petite aventure d'hier. C'est la propriété de mes amis que j'ai jouée à croix ou pile; mais s'ils sont propriétaires de ma vie, ils sont solidaires de mes devoirs, et je crois avoir rempli un grand objet. (La Fayette, *Mémoires*.)

LXIX.

Un apologue.

Un jour que La Fayette avait soutenu contre le grand Frédéric qu'il n'y aurait jamais en Amérique ni noblesse ni royauté, et que ses vœux à cet égard avaient été vivement exprimés. « Monsieur, lui dit un moment après le pénétrant monarque, j'ai connu un jeune homme qui, après avoir visité des contrées où régnaient la liberté et l'égalité, se mit en tête d'établir tout cela dans son pays.... Savez-vous ce qui lui arriva? — Non, Sire. — Monsieur, continua en souriant le roi, il fut pendu. » La Fayette se divertit de l'apologue et ne se doutait pas que le successeur de ce grand homme, alors présent, serait quelques années ensuite si près de le vérifier. (*Ibid.*)

LXX.

Le bon billet qu'a La Châtre.

Un jour, à l'audience publique de La Fayette, un solliciteur se prévalait de ses titres de noblesse. « Monsieur, cela n'est pas un obstacle, » lui répondit-il. (*Ibid.*)

LXXI.

La Fayette et Cazalès.

Sous la Révolution, où tout le monde jouait sa tête et où l'on se battait avec du fer et de la mitraille, on luttait aussi à coups d'épigrammes. En voici une sanglante. Nous la donnons uniquement comme trait d'esprit et comme preuve de l'éternelle injustice des partis.

A propos des troubles du Midi, La Fayette disait devant M. de Cazalès que, s'il eût été à Béziers à la place de M. de Baudre, il eût marché avec ses troupes. « N'auriez-vous pas fait de même ? disait-il à M. de Cazalès. — De même? Sans doute, lui répondit celui-ci, avec cette différence que j'aurais été ensuite conduit par vous au Châtelet, gardé par vous, et enfin pendu. » (CONDORCET, *Mémoires*.)

LXXII.

Mirabeau.

Mirabeau sortait un jour de l'Assemblée nationale. A ses côtés était M. l'abbé Sieyès. Au milieu de la terrasse des Feuillants, le peuple environne Mirabeau, l'applaudit et le salue de ces cris de reconnaissance et de joie : «Vive à jamais l'Hercule de la liberté !—Voilà Thésée,» répond Mirabeau, et du geste il indique son illustre ami. (La Fayette, *Mémoires*.)

Mirabeau ne pouvait souffrir aucune supériorité, surtout parmi ceux de son parti, et c'était souvent par jalousie et par méchanceté qu'il donnait des éloges aux autres.

Il craignit un moment la popularité de l'abbé Sieyès. C'est alors qu'il fit de cet écrivain cet éloge si célèbre par son exagération brillante, lorsqu'il s'écria : « Son silence est une calamité publique. » Mais comme il était assez indiscret de son naturel, un de ses amis lui en parlant le lendemain, il lui répondit en lui montrant l'abbé Sieyès : « Eh ! ne voyez-vous pas comme il a le dos voûté depuis hier? C'est un homme atterré ; je l'ai chargé d'une répu-

tation qu'il ne pourra jamais porter. » (CONDORCET, *Mémoires*.)

LXXIII.

Catilina.

Le public força la Comédie-Française à jouer *Charles IX*, tragédie de Chénier. Ce fut le vrai début de Talma, qui ne jouait alors que les confidents, et que le succès de *Charles IX* fit porter aux nues. Après *Charles IX*, on joua le *Brutus* de Voltaire. Talma représentait Proculus, un rôle insignifiant, dans lequel il écrasait ses camarades. C'est la première fois qu'il parut sur la scène dans toute l'exactitude du costume antique, en toge, les jambes nues. Mlle Contat en fut scandalisée. Le parterre applaudissait, à tout rompre, l'acteur, la pièce, l'innovation.

Mirabeau vint au théâtre le jour de la reprise. Il se plaça aux troisièmes avec Menou, autre député. Le parterre les y découvrit, et aussitôt les cris de : « Vive Mirabeau ! vive l'Assemblée nationale ! » retentirent dans toute la salle. Une députation monta aux troisièmes, pour obliger Mirabeau et son collègue de descendre aux premières. Ils s'y placèrent dans une belle loge, et l'ovation recommença. Mirabeau, le lendemain, s'en vantait à Sieyès, qui lui dit : » Quand on jouera *Catilina*,

on vous mettra sur le théâtre. » (La Fayette, *Mémoires.*)

LXXIV.

Les frères ennemis.

Le vicomte de Mirabeau, parlant en faveur des biens du clergé après son frère, dit que les promesses qu'on faisait au clergé étaient des embûches qu'on lui tendait. Le comte, remontant à la tribune, dit ironiquement : « Il est vrai que je suis un grand dresseur d'embûches. — Monsieur le président, j'en demande acte, » s'écria le vicomte.

Une autre fois, le vicomte de Mirabeau étant allé aux Tuileries faire sa cour, l'huissier de la chambre, le voyant arriver suivi de plusieurs autres, le prit, à sa taille et à sa démarche, pour Monsieur, frère du roi; il ouvrit les deux battants et se mit à crier : « Monsieur ! » Le vicomte s'avançant lui dit . « Je suis bien Monsieur, mais Monsieur, frère du roi Mirabeau. »

L'abbé Maury, se trouvant à la tribune entre les deux Mirabeau qui se disputaient la parole, étendit aussitôt les mains en forme de croix, pour représenter Jésus-Christ crucifié entre les deux larrons. Il s'éleva un grand rire dans l'assemblée : on pré-

tendit toutefois que Jésus-Christ seul n'était pas du tout ressemblant. (CONDORCET, *Mémoires.*)

LXXV.

Objection de l'abbé Maury contre la démolition de la Bastille.

On ne sait pas à quelles horreurs se sont livrés les brigands qui portèrent à Paris les têtes des deux gardes du corps tués le 5 octobre. Ils s'arrêtèrent à Sèvres pour boire et manger; et au milieu de leur repas il y en eut qui sortirent pour venir mettre dans la bouche de ces têtes, clouées à des piques, des morceaux de jambon et de fromage. D'autres mettaient en papillotes et frisaient les cheveux du malheureux Varicourt.

On plaisantait aussi en traînant dans les rues les cadavres de Berthier et de Foulon : des hommes les précédaient en criant : « Laissez passer la justice de la nation. »

C'est au milieu de tant d'horreurs que M. de Talleyrand, évêque d'Autun, plaisantait toujours, et disait à l'abbé Maury : « Quand allez-vous à Paris? — Moi! répondit l'abbé, qu'irais-je faire à Paris? Qu'on me rende auparavant la Bastille, M. de Sartines, M. le chevalier Dubois et le régiment des gardes.... Les misérables, ajoutait-il, ils ont détruit cette Bastille! où veulent-ils donc à présent

qu'on enferme un honnête homme.... M. le cardinal de Rohan, par exemple ? » (*Ibid.*)

LXXVI.

M. de Talleyrand.

Un jour, M. de Talleyrand accusait les députés du côté droit de 1815 de vouloir ramener l'ancien régime. On entendit M. de P., qui était présent, lui dire assez gaiement : « Mais, monseigneur, nous savons tous qu'il est impossible de rétablir l'ancien régime. Qui est-ce qui pourrait refaire de vous un évêque ? » (*Ibid.*)

LXXVII.

Fondation du club des Jacobins.

Voici de quelle manière le club des Jacobins prit naissance. Un député de Franche-Comté, nommé Gourdan, se rendant à l'Assemblée nationale, rencontra sur le Pont-Neuf l'abbé Sieyès qui prenait le même chemin, et lui demanda si les députés de ses amis qui avaient composé le club breton n'avaient pas le dessein de renouer les mêmes conférences à Paris : il lui fit observer qu'il était pressant de s'entendre à cet égard. L'abbé Sieyès

répondit, après un moment d'hésitation, qu'il y avait beaucoup de mauvaises têtes au nombre des personnes qui avaient composé le club breton, qu'il ne fallait point les admettre dans celui qu'on voulait former à Paris, et qu'à cette condition seulement les patriotes sages consentiraient à en faire partie. M. Gourdan, qui avait quelques raisons de croire qu'il pouvait être signalé parmi les mauvaises têtes dont parlait son collègue, fut aussitôt rapporter à ses amis la conversation qu'il avait eue : il fut convenu par eux, sur-le-champ, que lui, M. Gourdan, chercherait un local assez vaste pour recevoir les sociétaires, et le louerait sans délai. M. Gourdan se mit donc en quête, et loua la salle qui avait servi de bibliothèque aux religieux Jacobins de la rue Saint-Honoré. C'est de cette manière que ce club, dès sa naissance, se trouva composé des personnages les plus ardents et les plus exagérés de l'assemblée, système de fureur qui devait se développer et s'accroître jusqu'au dernier terme du délire et de la perversité.

Le nouveau club prit la dénomination de Société des amis de la constitution. Lorsqu'il eut détruit la constitution, il se donna le nom de Société des amis de la liberté et de l'égalité. Ses membres s'honorèrent du titre de Jacobins, dont leurs adversaires les avaient gratifiés par allusion au local où ils tenaient leurs séances; ils voulurent déclarer

par cette dénomination qu'une qualification que leurs ennemis regardaient comme une injure était pour eux un titre de gloire. (BEAULIEU, *Essais historiques.*)

LXXVIII.

L'éloquence de Chabot et le suicide de Grangeneuve.

Dans le courant de juillet 1792, la conduite et les dispositions de la cour annonçant des vues hostiles, chacun raisonnait sur les moyens de les prévenir ou de les déjouer. Chabot disait à ce sujet, avec l'ardeur qui vient de l'exaltation et non de la force, qu'il serait à souhaiter que la cour fît attenter aux jours de quelques députés patriotes; que ce serait la cause infaillible d'une insurrection du peuple, le seul moyen de le mettre en mouvement et de produire une crise salutaire. Il s'échauffe sur ce texte et le commente assez longtemps. Grangeneuve, qui l'avait écouté sans mot dire dans la petite société où s'était tenu ce discours, saisit le premier instant de parler à Chabot en secret : « J'ai été, lui dit-il, frappé de vos raisons, elles sont excellentes; mais la cour est trop habile pour nous fournir jamais un tel expédient; il faut y suppléer : trouvez des hommes qui puissent faire le coup, je me dévoue pour la victime. — Quoi! vous voulez?... — Sans doute; qu'y a-t-il à cela de si difficile? ma vie n'est

pas fort utile, mon individu n'a rien d'important, je serai trop heureux d'en faire le sacrifice à mon pays. — Ah! mon ami, vous ne serez pas seul, s'écrie Chabot d'un air inspiré; je veux partager cette gloire avec vous. — Comme vous voudrez; un est assez, deux peuvent mieux faire encore : mais il n'y a pas de gloire à cela; il faut que personne n'en sache rien. Avisons donc aux moyens. »

Chabot se charge de les ménager ; peu de jours après, il annonce à Grangeneuve qu'il a son monde, et que tout est prêt. « Eh bien! fixons l'instant : nous nous rendrons au comité demain au soir; j'en sortirai à dix heures et demie; il faudra passer dans telle rue peu fréquentée, où il faut aposter les gens; mais qu'ils sachent s'y prendre : il s'agit de bien nous tirer, et non pas de nous estropier. » On arrête les heures, on convient des faits. Grangeneuve va faire son testament, ordonne quelques affaires domestiques sans affectation, et ne manque pas au rendez-vous donné. Chabot n'y paraissait point encore; l'heure arrivée, il n'était pas venu. Grangeneuve en conclut qu'il a abandonné l'idée du partage, mais croyant à l'exécution pour lui, il part; il prend le chemin convenu, le parcourt à petits pas, ne rencontre personne au monde, repasse une seconde fois crainte d'erreur sur l'instant, et il est obligé de rentrer chez lui sain et sauf, mécontent de l'inutilité de sa

préparation. Chabot se sauva des reproches par de misérables défaites. (Mme Roland, *Mémoires*.)

LXXIX.

Monsieur et les dames de la halle.

Mesdames Adélaïde et Victoire de France, tantes du roi, voyant chaque jour le mal s'aggraver, se décidèrent à sortir du royaume. La nouvelle de leur départ excita dans Paris quelque fermentation. Des femmes de la halle allèrent au château de Bellevue, séjour ordinaire de ces princesses, les supplier de ne pas abandonner le roi. Mesdames, convaincues qu'en restant en France elles ne feraient qu'augmenter dans leur famille le nombre des victimes, partirent le 19 février 1791, à dix heures du soir. Le 22, le bruit se répandit que Monsieur, frère du roi, et Madame se préparaient à suivre les princesses leurs tantes. Une multitude secrètement excitée par les chefs de la révolte courut au palais du Luxembourg. Monsieur, à qui l'on rendit compte de ce mouvement, n'attendit pas que les portes de son palais fussent forcées : il chargea le comte Charles de Damas, en l'absence de son capitaine des gardes, de les faire ouvrir, mais de ne laisser entrer que les femmes. Elles se présentèrent en assez grand nombre; leur cos-

tume était celui des femmes de la halle, mais il était facile de reconnaître que la plupart avaient pris ce déguisement. L'une d'elles aborda Monsieur et lui dit « qu'on assurait qu'il voulait quitter Paris ; qu'elle et ses compagnes le priaient de n'en rien faire, et que, s'il avait quelque inquiétude, elles-mêmes et tout Paris s'offraient de venir monter la garde chez lui. — Je ne vois dans votre démarche, lui répondit Monsieur avec affabilité, qu'une preuve d'amitié à laquelle je suis très-sensible. Je n'ai aucune inquiétude, ajouta-t-il en les remerciant de leur offre obligeante : je ne songe nullement à quitter Paris ; jamais je ne me séparerai du roi. » Cette réponse satisfit celle des femmes qui portait la parole. « Mais, reprit une autre, si le roi nous quittait, vous nous resteriez, n'est-ce pas? » La question était embarrassante. Monsieur ne voulait ni donner une semblable parole, ni, par sa réponse, laisser soupçonner des projets que, dès lors, le roi lui avait certainement communiqués. Se rappelant alors un trait du cardinal de Retz, et regardant fixement la personne qui venait de l'interpeller. « Pour une femme d'esprit, lui dit Monsieur en souriant et en haussant les épaules, vous me faites là une question bien bête. » Ces femmes éclatèrent de rire, embrassèrent Monsieur et se retirèrent satisfaites. (HUE, *Mémoires*.)

LXXX.

Mort de Foulon, 22 juillet 1789.

Tout le monde sait que Foulon fut une des premières victimes de la Révolution, et beaucoup d'historiens ont raconté d'une manière émouvante le terrible drame de sa mort. Mais on lira encore avec un surcroît d'intérêt le récit suivant, parce qu'il est d'un témoin et d'un des plus importants acteurs de cette scène lugubre.

On avait conduit, en l'absence de M. de La Fayette, l'ex-ministre Foulon à l'hôtel de ville. Nous sommes bien loin de justifier ici toutes les odieuses imputations dont il était l'objet ; mais malheureusement, il n'était pas nécessaire qu'elles fussent prouvées pour le mettre dans le plus imminent danger. Il était abhorré du peuple ; on lui reprochait des malversations dans la guerre de Sept ans, où il avait été intendant de M. de Broglie, une grande dureté de caractère et ce propos invraisemblable, « que le peuple serait trop heureux qu'on lu donnât du foin à manger. » Il était compté parmi les prétendants au ministère des finances, et l'on redoutait d'autant plus sa promotion à cet emploi, qu'il passait pour constant que son plan d'administration était fondé sur la banqueroute publique.

C'est sous ces funestes impressions qu'il venait d'être appelé à ce ministère éphémère, destiné à la destruction de l'assemblée et à la punition de la capitale.

On voit par le procès-verbal des électeurs quels furent les efforts de La Fayette pour soustraire ce malheureux à l'inexprimable rage de la multitude dont les flots se renouvelaient sans cesse, et qu'il fallait bien tâcher de persuader, puisqu'il n'y avait encore aucun moyen organisé pour contraindre : il ne restait plus aucun moyen de suspendre la colère impatiente et frénétique de la multitude, lorsque des cris redoublés ont annoncé M. de La Fayette.

On lui a fait prendre place ; il est entré sans difficulté, il est venu se mettre à côté de M. Moreau de Saint-Méry, président de l'assemblée. A son aspect le silence le plus profond a succédé au tumulte.

« Je suis connu de vous tous, leur disait-il ; vous m'avez nommé pour votre général, et ce choix qui m'honore m'impose le devoir de vous parler avec la liberté et la franchise qui font la base de mon caractère. Vous voulez faire périr sans jugement cet homme qui est devant vous : c'est une injustice qui vous déshonorerait, qui me flétrirait moi-même, qui flétrirait tous les efforts que j'ai faits en faveur de la liberté, si j'étais assez faible pour la

permettre ; je ne la permettrai pas, cette injustice. Mais je suis bien loin de prétendre le sauver, s'il est coupable ; je veux seulement que l'arrêté de l'assemblée soit exécuté, et que cet homme soit conduit en prison pour être jugé par le tribunal que la nation indiquera. Je veux que la loi soit respectée, la loi sans laquelle il n'est point de liberté, la loi sans le secours de laquelle je n'aurais point contribué à la révolution du nouveau monde, et sans laquelle je ne contribuerais pas à la révolution qui se prépare.

« Ce que je dis en faveur des formes et de la loi ne doit pas être interprété en faveur de M. Foulon. Je ne suis pas suspect à son égard, et peut-être même la manière dont je me suis exprimé sur son compte, dans plusieurs occasions, suffirait seule pour m'interdire le droit de le juger. Mais plus il est présumé coupable, plus il est important que les formes s'observent à son égard, soit pour rendre sa punition plus éclatante, soit pour l'interroger légalement et avoir de sa bouche les révélations de ses complices.

« Ainsi, je vais ordonner qu'il soit conduit dans la prison de l'abbaye Saint-Germain. »

Ce discours de M. de La Fayette avait fait une grande impression, et principalement sur ceux qui, dans cette salle très-vaste, avaient été à portée de le bien entendre. Les plus voisins étaient

d'avis qu'il fût sur-le-champ conduit en prison; et même deux d'entre la multitude, du nombre de ceux qui avaient été donnés pour gardes à M. Foulon, sont montés sur le bureau et ont dit qu'il fallait le conduire en prison; mais à l'extrémité de la salle les esprits n'étaient pas si bien disposés. Des voix furieuses ont crié : « A bas, à bas! » et les deux hommes ont été obligés de descendre et de se taire.

M. Foulon lui-même a voulu parler. On a fait un peu silence; mais on n'a pu entendre que ces mots : « Assemblée respectable..., peuple juste et généreux..., au surplus, je suis au milieu de mes concitoyens.... Je ne crains rien. » Ces paroles ont fait, peut-être, un tout autre effet que celui qu'on pouvait attendre. L'effervescence a repris tous ses accès; des clameurs se sont fait entendre dans la place de l'hôtel de ville; quelques personnes d'un extérieur décent, mêlées parmi la foule, même dans la salle, l'excitaient à la sévérité. Un particulier bien vêtu, s'adressant au bureau, s'écriait avec colère : « Qu'est-il besoin de jugement pour un homme jugé depuis trente ans? »

Par trois fois différentes, M. de La Fayette a repris la parole; toujours il a produit quelque effet favorable, et il est impossible de savoir ce qui serait arrivé, lorsque des cris beaucoup plus effrayants sont partis de la place de l'hôtel de

ville. Plusieurs voix, à l'extrémité de la salle, ont annoncé que le Palais-Royal et le faubourg Saint-Antoine venaient enlever le prisonnier. Les escaliers et tous les passages de l'hôtel de ville ont retenti de cris épouvantables. Une foule nouvelle est venue presser la foule qui remplissait déjà la grande salle ; tous se sont ébranlés à la fois, tous se sont portés avec impétuosité vers le bureau et vers la table qui soutenait la chaise sur laquelle M. Foulon était assis. La chaise s'ébranlait ; elle était renversée, lorsque M. de La Fayette a prononcé à haute voix : « Qu'on le conduise en prison. »

A ce récit qui est exact, il faut ajouter que La Fayette, après avoir essayé encore une fois d'apaiser la multitude, obtenait des applaudissements tumultueux, quand Foulon eut la funeste idée d'applaudir lui-même. Une voix s'écria : « Voyez-vous, ils s'entendent. » A ces mots, Foulon, arraché aux mains des électeurs qui l'entouraient et cherchaient à le garantir, fut entraîné et massacré à la Grève sans qu'il y eût pour La Fayette la possibilité physique, je ne dis pas de le protéger, mais même de se faire entendre. » (La Fayette, *Mémoires*.)

LXXXI.

La famille royale aux Tuileries.

Je passai le mois de juillet entier sans entrer dans mon lit ; je redoutais quelque attaque ou quelque entreprise de nuit. Il y en eut une contre les jours de la reine, qui n'a jamais été connue. A une heure du matin, j'étais seule auprès de son lit ; nous entendîmes marcher doucement dans le corridor qui régnait le long de son appartement, et qui était alors fermé à clef aux deux extrémités. Je sortis pour aller chercher le valet de chambre ; il entra dans le corridor, et nous entendîmes bientôt, la reine et moi, le bruit de deux hommes qui se battaient. Cette malheureuse princesse me tenait serrée dans ses bras, et me disait : « Quelle position ! des outrages le jour, des assassins la nuit ! » Le valet de chambre lui cria du corridor : « Madame, c'est un scélérat que je connais, je le tiens. — Lâchez-le, lui répondit la reine ; ouvrez-lui la porte ; il venait pour m'assassiner, il serait demain porté en triomphe par les Jacobins. » Cet homme était un garçon de toilette du roi, qui avait pris la clef du corridor dans la poche de Sa Majesté après son coucher, et sans doute dans le dessein de commettre cet attentat. Le valet de

chambre, homme d'une grande vigueur, le tenait par les poignets et le mit à la porte. Ce misérable n'avait pas articulé une parole; le valet de chambre dit à la reine, qui lui parla avec bonté du danger auquel il s'était exposé, « qu'il ne craignait rien, et que, pour la seule défense de Sa Majesté, il avait toujours deux excellents pistolets sur lui. »

Le lendemain, M. de Septeuil fit changer toutes les serrures de l'intérieur du roi; j'en fis autant pour celui de la reine.

A chaque instant on nous disait que le faubourg Saint-Antoine se mettait en mouvement pour marcher sur le palais. Un des derniers jours de juillet, à quatre heures du matin, on vint me donner cet avis. Je fis à l'instant partir deux hommes dont j'étais sûre, qui avaient ordre de se rendre aux lieux ordinaires de rassemblement, et de venir me rendre compte de la situation de la ville. On savait qu'il fallait une heure au moins avant que les faubourgs, réunis sur la place de la Bastille, fussent arrivés aux Tuileries. Il me paraissait suffisant, pour la sûreté de la reine, que tout ce qui l'environnait fût éveillé. J'étais entrée doucement dans sa chambre : elle dormait; je ne la réveillai pas. Je trouvai dans le grand cabinet le général de W..., qui venait me dire que pour cette fois le rassemblement se dissipait. Ce général avait cherché à plaire

à la populace par les moyens qui avaient servi M. de La Fayette. Il saluait la moindre poissarde, et baissait son chapeau jusqu'à son étrier. Mais le peuple, flatté depuis trois ans, avait besoin d'autres honneurs rendus à sa puissance, et ce pauvre homme ne fut pas remarqué. On avait éveillé le roi et madame Élisabeth, qui s'était rendue près de lui. La reine, cédant à l'accablement de ses peines, avait, par extraordinaire, dormi ce jour-là jusqu'à neuf heures. Le roi était déjà venu savoir si elle était éveillée : je lui avais rendu compte de ce que j'avais fait et du soin que j'avais eu de respecter son sommeil. Il m'en remercia et me dit : « J'étais éveillé, tout le palais l'était, elle ne courait aucun risque ; c'est bien heureux de la voir prendre un peu de repos. Oh ! ses peines doublent les miennes, » ajouta le roi en me quittant. Quel fut mon chagrin lorsqu'à son réveil la reine, instruite de ce qui s'était passé, se mit à pleurer amèrement de regret de n'avoir pas été éveillée, et me reprocha à moi, sur l'amitié de laquelle elle devait compter, de l'avoir si mal servie dans une semblable circonstance ! Je lui répétais en vain que ce n'avait été qu'une très-fausse alarme, qu'elle avait besoin de réparer ses forces abattues : « Elles ne le sont pas, disait-elle ; le malheur en donne de très-grandes. Élisabeth était près du roi, et je dormais ! moi qui veux périr à ses côtés ! Je suis sa

femme, je ne veux pas qu'il coure le moindre péril sans moi. » (Mme Campan, *Mémoires*.)

LXXXII.

L'aîné de la famille.

Le 19 octobre, c'est-à-dire treize jours après être venu fixer son séjour à Paris, le roi alla, presque seul et à pied, passer en revue des détachements de la garde nationale. Après cette revue, Louis XVI rencontra un enfant qui balayait et qui lui demanda quelque argent. Cet enfant appela le roi M. le chevalier. Sa Majesté lui donna six francs. Le petit balayeur, surpris de recevoir une si grosse somme, s'écria : « Oh! je n'ai pas de quoi vous rendre, vous me donnerez une autre fois. » Une personne qui accompagnait le monarque, s'approchant de l'enfant, lui dit : « Mon ami, garde le tout; ce monsieur-là n'est pas chevalier, il est l'aîné de la famille. » (*Ibid.*)

LXXXIII.

Consolations.

Un jour, pendant un voyage de la cour à Saint-Cloud, je fus témoin d'une scène bien attendris-

sante, et que nous eûmes soin de ne pas divulguer. Il était quatre heures après midi, la garde n'était pas montée, il n'y avait presque personne ce jour-là à Saint-Cloud, et je faisais une lecture à la reine, qui travaillait à son métier dans une pièce de son appartement dont un balcon donnait sur la cour. Les fenêtres étaient fermées; nous entendîmes cependant un bruit sourd formé par un grand nombre de voix qui semblaient n'articuler que des sons étouffés. La reine me dit d'aller voir ce que c'était; je levai le rideau de mousseline, et j'aperçus au-dessous du balcon plus de cinquante personnes: cette réunion était composée de femmes, jeunes et vieilles, parfaitement mises dans le costume en usage à la campagne, de vieux chevaliers de Saint-Louis, de jeunes chevaliers de Malte et de quelques ecclésiastiques. Je dis à la reine que c'était probablement une réunion de plusieurs sociétés des campagnes voisines, qui désiraient la voir. Elle se leva, ouvrit la fenêtre et parut sur le balcon; voilà tous ces braves gens qui lui disent à voix basse: « Ayez du courage, madame, les bons Français souffrent pour vous et avec vous; ils prient pour vous, le ciel les exaucera; nous vous aimons, nous vous respectons, nous révérons notre vertueux roi. » La reine fondait en larmes et avait porté son mouchoir sur ses yeux. « Pauvre reine, elle pleure! » disaient les femmes et les jeunes filles;

mais la crainte de compromettre Sa Majesté et même les personnes qui lui montraient tant d'amour m'inspira de prendre la main de Sa Majesté, avec le signe de vouloir la faire rentrer dans sa chambre ; et, en levant les yeux, je fis entendre à cette estimable société que la prudence dictait ma démarche. On le jugea ainsi, car j'entendis : « Elle a raison cette dame ; » et puis des : « Adieu, madame ; » et tout cela avec des accents d'un sentiment si vrai et si douloureux, qu'en me les rappelant, au bout de vingt ans, j'en suis encore attendrie. (*Ibid.*)

LXXXIV.

Métamorphoses.

Pendant que le roi était comme prisonnier dans ses propres palais, les émigrés, au dehors, souffraient de toutes les misères. On vit dans les rues de Londres un chameau conduit par un vieillard, un singe mené par un jeune garçon, et avec eux une jeune fille qui faisait des sauts périlleux sur un tapis. Un émigré regardant avec émotion cette troupe :

« Voilà, dit-il à un Anglais, voilà pourtant une des meilleures maisons de Bretagne. »

A Hambourg, un jour, le spectacle fut changé. On devait donner *les Chasseurs et la Laitière ;*

mais le directeur parut sur le théâtre et dit au public :

« Messieurs, il nous est impossible de vous donner la pièce annoncée ; le jeune gentilhomme qui devait faire l'ours est parti subitement pour la Vendée. » (CONDORCET, *Mémoires*.)

LXXXV.

Le roi prisonnier aux Tuileries.

La semaine sainte arrivait. Le roi, qui craignit de ne pouvoir pas remplir à Paris, avec la liberté convenable, les exercices de religion auxquels ces jours sont consacrés, résolut d'aller les passer à Saint-Cloud ; il devait s'y rendre le 18 avril. Tout à coup on débita dans les divers quartiers de la ville que, sous le prétexte du voyage de Saint-Cloud, étaient cachés des complots d'évasion. La rumeur devint si grande, que le roi se décida à contremander son départ ; mais les instances du maire de Paris et de M. de La Fayette le ramenèrent à sa première résolution. Le 18 avril, vers les onze heures du matin, il monta en carrosse avec sa famille et quelques seigneurs de sa cour. Au moment où le roi se mit en marche, une soldatesque mutinée ferma les portes du château, se précipita au-devant de la voiture, cria, menaça et alla jus-

qu'à porter la baïonnette sous le poitrail des chevaux.

Cette opposition au départ du roi, lorsqu'il ne voulait qu'aller passer quelques jours dans l'un de ses châteaux, à peu de distance de la capitale, démentait l'assurance donnée tant de fois de sa prétendue liberté. Cette réflexion n'échappa point à M. de La Fayette : il mit tout en œuvre pour obtenir que la voiture du roi pût se remettre en marche ; harangues, menaces, ordres, prières, tout fut inutile. « Tais-toi, lui criait-on ; le roi ne partira pas. — Il partira, reprenait vivement M. de La Fayette, dussé-je employer la force et faire couler le sang. » Mais la résistance continua, et la force ne fut pas employée. Le roi et la reine, après être restés deux heures exposés aux outrages de la populace, furent contraints de renoncer au voyage de Saint-Cloud, et remontèrent dans leur appartement.

Monsieur et Madame étaient accourus ; ils furent à peine dans les appartements que le roi, qui déplorait encore les excès auxquels s'était portée contre lui une garde préposée pour la sûreté de sa personne, serra tendrement la main de Monsieur en lui disant : *Beatus ille qui procul negotiis....!*

Peu d'heures après, des gardes nationaux et des hommes du peuple pénétrèrent dans le château.

« Nous voulons, dirent-ils, visiter les appartements, les greniers, les cours et les remises. » Sous prétexte que des prêtres non-jureurs y étaient cachés, ils fouillèrent une voiture couverte en bois, destinée au transport des effets et bagages de la cour. Cette voiture, à les entendre, recélait des prêtres réfractaires. (HUE, *Mémoires*.)

LXXXVI.

Coups d'épingle.

La mémoire d'Henri IV était chérie de Louis XVI; il redoutait alors sa fin déplorable; mais longtemps avant il se le proposait pour modèle. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Soulavie :

L'écriteau et l'inscription *Resurrexit*, placés au pied de la statue d'Henri IV, à l'avénement de Louis XVI à la couronne, le flattèrent infiniment. « Le beau mot que celui-là! disait-il; s'il était vrai, Tacite lui-même n'aurait rien écrit de si laconique ni de si beau. »

Louis XVI aurait voulu prendre pour modèle le règne de ce grand prince. L'année suivante, le parti qui souleva le peuple pour la cherté des blés, enlevant l'écriteau *Resurrexit* de la statue d'Henri IV, le plaça sous celle de Louis XV, alors détesté. Louis XVI, qui le sut, se retira dans ses

petits appartements, où il fut surpris avec la fièvre et en pleurs, sans que ce jour-là on pût le déterminer ni à dîner, ni à se promener, ni à souper. On peut juger par ce trait quels supplices il endura au commencement de la révolution, lorsqu'il fut accusé de ne pas aimer le peuple français. (Mme CAMPAN, *Mémoires.*)

LXXXVII.

La fuite à Varennes.

Le 15, je reçus à Longwy une lettre du roi qui m'instruisait que son départ serait retardé, et qu'il partirait le 20, entre minuit et une heure; qu'il ne pouvait mener avec lui M. le marquis d'Agoult dans sa voiture, parce que la gouvernante des enfants de France, Mme de Tourzel, devait les accompagner; elle avait insisté sur les droits de sa place, qui lui donnait celui de ne jamais quitter les enfants de France, et cette considération l'avait emporté. Le retard du roi me contrariait beaucoup; mes ordres avaient déjà été donnés pour le départ de plusieurs troupes, principalement pour les deux escadrons qui devaient se trouver à Clermont le jour de son passage, et dont je fus obligé de doubler le séjour dans cette ville : ce qui donnait des soupçons qui furent encore augmentés par

la faute que l'on fit de ne pas avertir de ce retard l'officier qui était chargé de placer des relais à Varennes, ainsi que les gens de M. de Choiseul qui conduisaient le relais.

M. de Goguelas était revenu de Paris, et me dit que le roi, à qui il avait détaillé jusqu'aux plus petites circonstances de sa route, avait approuvé toutes les dispositions et suivrait exactement tout ce qui était convenu.

Le 20, je me rendis à Stenay; le 21, je rassemblai les officiers généraux qui étaient employés sous mes ordres dans cette partie; je leur annonçai que le roi passerait vraisemblablement dans la nuit à la porte de Stenay et qu'il serait à la pointe du jour à Montmédy. Je chargeai le général Klinglin d'y tracer et d'y préparer un camp pour un corps de troupes de douze bataillons et vingt-trois escadrons, sous le canon de cette place, et je lui en désignai l'emplacement. Je lui ordonnai en même temps de tout préparer pour recevoir Sa Majesté, à qui je destinais, ainsi qu'à la famille royale, un château derrière le camp, qui devait servir de quartier général, ne voulant pas enfermer le roi dans une place, et le croyant plus en sûreté avec son armée. J'envoyai le général Heyman chercher deux régiments de hussards qui étaient sur la Sarre, craignant qu'ils ne trouvassent des obstacles pour parvenir à Montmédy, par le mouvement que je

prévoyais que cet événement devait produire parmi le peuple et parmi les troupes des différentes garnisons, qui étaient très-mauvaises, ainsi que je l'ai dit ; je lui indiquai une route de traverse, pour lui éviter de passer par Metz, ou Thionville, ou Longwy, qui étaient les routes ordinaires. Je laissai le général d'Hoffelize à Stenay, avec le régiment royal-allemand, et je lui donnai l'ordre de faire seller les chevaux de ce régiment à l'entrée de la nuit et de se tenir prêt à marcher à la pointe du jour ; d'envoyer un détachement de cinquante chevaux de ce régiment entre Stenay et Dun, où il devait être rendu sur les dix heures du soir, pour y attendre Sa Majesté. Je remis à M. de Goguelas les ordres du roi pour les commandants des différents détachements. M. de Damas avait déjà les siens. Il devait se rendre, le même jour, 20, avec cinquante hussards tirés de l'escadron de Varennes, à Pont-de-Sommevelle, y attendre le 21 ; et, dès que le courrier qui devait précéder le roi serait arrivé, en partir pour aller remettre les ordres de Sa Majesté aux différents commandants des troupes sur la route, qui, jusque-là, ignoraient l'objet véritable de leur mission. Il devait placer le relais qui était à Varennes en dehors de la ville, du côté par où le roi devait venir ; l'y attendre après m'avoir fait avertir par deux officiers que je devais lui envoyer, dont l'un était mon second fils, à qui

j'avais donné ordre de se tenir dans l'auberge où étaient les chevaux pour le roi, de ne pas se montrer, de ne pas en sortir et d'y attendre M. de Goguelas. Moi-même, je dus me tenir entre Dun et Stenay, y attendre le roi avec un relais de mes chevaux qui devaient lui servir, et le détachement de royal-allemand qui devait l'escorter jusqu'à Montmédy, tandis que le reste de ce régiment devait suivre et s'y rendre ensuite. J'ajoutai encore à M. de Goguelas qu'il devait prévenir les commandants de détachements que, si le roi n'était pas reconnu et s'il n'y avait pas de mouvement dans le peuple, ils devaient le laisser passer incognito, et que les troupes ne devaient monter à cheval que quelques heures après, pour se rendre à Montmédy; qu'au contraire, si le roi était arrêté, toutes ces troupes réunies sous M.... devaient faire tous leurs efforts pour l'arracher des mains du peuple, et qu'il devait m'en instruire à l'instant. Toutes ces dispositions, jusqu'aux plus petits détails, avaient été convenues avec le roi, ainsi que la place où je devais me tenir pour être à portée de rassembler mes troupes et pour aller à son secours, si les circonstances l'exigeaient.

Les ordres donnés et les dispositions faites, qui ne causèrent heureusement aucun soupçon parmi le peuple des villes et des campagnes voisines, je partis moi-même, à neuf heures du soir, de Ste-

nay; je montai à cheval et je restai à la porte de Dun, où je ne voulus pas entrer, parce que le peuple y était très-mauvais et que je craignais que ma présence ne lui donnât quelque inquiétude. Je calculais que le roi devait passer sur les deux ou trois heures de la nuit, et que le courrier qui le précédait arriverait au moins une ou deux heures devant lui.

Sur les quatre heures du matin, le jour ayant paru, n'ayant aucune nouvelle, je regagnai Stenay, afin d'être à portée de donner des ordres au général Klinglin et au régiment de royal-allemand, s'il était arrivé un accident au roi auquel il me fût possible de remédier. J'étais à la porte de cette ville une demi-heure après, quand les deux officiers que j'avais envoyés à Varennes et, ce qui m'étonna beaucoup, le commandant de l'escadron de hussards qui y était, vinrent m'avertir que le roi y était arrêté depuis onze heures et demie du soir. Également étonné d'avoir été averti aussi tard, je m'informai de ce qui avait donné lieu à cet événement. Ils me dirent seulement que les troupes, à Varennes, à Clermont et dans les autres postes, avaient été gagnées et n'avaient pas fait leur devoir; que le peuple avait pris les armes, et que toutes les gardes nationales des environs accouraient à Varennes. Alors je jugeai que je devais m'assurer du régiment de

royal-allemand, qui était ma principale force, me mettre à sa tête pour délivrer le roi, protéger sa marche à Montmédy contre la ville de Stenay, qui était mauvaise, et contre celle de Sedan, qui était plus dangereuse par les dispositions du peuple très-nombreux de cette ville et celles de la garnison, où il y avait un très-mauvais régiment. En conséquence, je donnai ordre au régiment de royal-allemand de monter promptement à cheval, et au général Klinglin de marcher à Stenay avec deux escadrons et d'y rester; d'envoyer à Dun un bataillon du régiment allemand de Nassau, qui était à Montmédy, pour garder ce passage sur la Meuse, qui était très-essentiel, et d'ordonner au régiment suisse de Castella, en marche pour Montmédy, de se diriger sur Stenay. J'ordonnai enfin à une partie de l'escadron de hussards qui était à Dun et au détachement de royal-allemand qui était entre cette ville et Stenay, de se porter à toutes jambes à Varennes pour empêcher au moins les gardes nationales des environs de se réunir à celles de la ville. Le commandant de cet escadron de hussards n'avait pas attendu mes ordres : il était parti dès qu'il avait su l'arrestation du roi.

Ces arrangements faits, j'attendis le régiment de royal-allemand, qui fut près de trois quarts d'heure avant de sortir de la ville, quoique j'eusse

ordonné la veille qu'il fût prêt à monter à cheval avant le jour. Ce fut en vain que j'envoyai mon fils aîné au commandant cinq ou six fois pour le presser. Je ne pouvais rien entreprendre sans ce régiment, duquel il fallait m'assurer, et j'avoue que je n'avais de confiance qu'en moi pour l'enlever. Dès qu'il fut hors de la ville, j'annonçai aux cavaliers que le roi était arrêté à Varennes par le peuple; je leur lus l'ordre de Sa Majesté, qui enjoignait aux troupes de l'escorter, et de tout employer pour sa sûreté et celle de la famille royale. Je les trouvai dans les meilleures dispositions; je leur distribuai quatre cents louis, et je me mis en marche à la tête de ce régiment. Il y a près de neuf lieues de Stenay à Varennes, et un chemin de montagnes très-difficile. Je voyais avec regret qu'on m'eût averti aussi tard; j'aurais pu l'être deux heures plus tôt, et partir à trois heures (au lieu de cinq qu'il était quand je me mis en marche), si l'on n'eût pas perdu un instant pour m'envoyer quelqu'un de Varennes dès que le roi y était arrivé. J'étais désespéré d'avoir perdu ce temps, non que je craignisse de ne plus trouver la famille royale à Varennes, ne pouvant m'imaginer que la municipalité de cette ville osât forcer le roi à partir pour Paris, supposant qu'au moins on aurait exécuté l'ordre que j'avais donné de ne laisser passer aucun courrier sur la route de Clermont et de

Varennes après le passage du roi, et que l'assemblée nationale n'aurait pu y faire parvenir des ordres. Toute mon inquiétude portait sur les obstacles que la lenteur du secours que je conduisais au roi occasionnerait soit pour le délivrer, soit pour sa sûreté en continuant sa route, et chaque quart d'heure perdu les multipliait, ainsi que les dangers. Je fis donc le plus de diligence possible.

Je rencontrai, à peu de distance de Varennes, le détachement de royal-allemand que j'avais envoyé en avant, arrêté à l'entrée d'un bois par les gardes nationales qui le fusillaient. Je les fis disperser; je me mis à la tête du détachement, suivi d'assez près par le régiment. J'arrivai à neuf heures et un quart auprès de Varennes, et je reconnaissais l'endroit pour l'attaquer dès que royal-allemand serait arrivé, quand je vis une troupe de hussards qui étaient en dehors de la ville : c'était une partie de l'escadron qui était à Dun, qui avait été au secours du roi et qui n'avait pu entrer dans la ville. M. Deslon, qui le commandait, vint à moi et m'annonça que le roi était parti depuis une heure et demie, et il en était alors neuf et demie. M. Deslon avait été dans Varennes; il avait parlé au roi et lui avait demandé ses ordres, en lui annonçant que j'arrivais avec des troupes et en l'engageant à m'attendre; mais Sa Majesté lui avait répondu : « Je suis prisonnier, je ne peux donner

aucun ordre; dites à M. de Bouillé que je crains bien qu'il ne puisse rien pour moi, mais que je lui demande de faire pour moi ce qu'il pourra. » Il m'assura que le peuple et la municipalité avaient fait remonter le roi dans la même voiture qui l'avait mené, après l'arrivée d'un aide de camp de M. de La Fayette, et qu'il était déjà bien loin, et j'appris depuis que, dans ce moment-là, il était déjà à Clermont. Il ajouta qu'à son arrivée avec son détachement il avait trouvé le pont qui conduit à la ville rompu; qu'il avait cherché un gué pour passer la rivière, mais qu'il n'avait pu en trouver; qu'alors il avait demandé aux gardes nationales qui étaient postées de l'autre côté du pont de laisser entrer son détachement dans Varennes; qu'elles s'y étaient refusées et lui avaient seulement permis d'entrer seul pour parler au roi, en lui promettant de l'en laisser sortir quand il le voudrait, à quoi il avait consenti. Pour le faire passer sur le pont, on avait replacé une partie des planches qu'on en avait tirées. Il me confirma que les hussards qui étaient dans Varennes avaient été gagnés; que les dragons qui étaient dans Clermont avaient refusé de marcher, et que le roi avait été arrêté sur les onze heures et demie en cherchant son relais qu'il n'avait pu trouver. Je ne concevais rien à toutes les circonstances de cet événement et aux causes qui l'avaient produit. Je lui demandai

s'il avait vu M. le duc de Choiseul, M. de Goguelas et le comte Charles de Damas. Il me dit qu'ils étaient tous les trois arrêtés; que les deux premiers étaient arrivés avec leur détachement une demi-heure après le roi; que les hussards qui le composaient s'étaient réunis aux autres et avec le peuple; que M. de Damas était arrivé avec deux ou trois officiers, ses dragons n'ayant pas voulu lui obéir et le suivre. Je jugeai alors que les dispositions n'avaient pas été suivies et que mes ordres n'avaient point été exécutés, sans qu'il me fût possible d'en deviner la cause.

Cependant le régiment de royal-allemand arrivait. Je proposai au général d'Hoffelize et aux officiers de chercher un passage, et de suivre pendant trois ou quatre lieues la voiture du roi, pour tâcher de l'atteindre (ce qui n'était plus possible). J'envoyai des cavaliers le long de la rivière chercher des gués, au-dessus et au-dessous de la ville, où je vis beaucoup de gardes nationales sous les armes. Quoiqu'il y eût des passages, on n'en trouva pas. Pendant ce temps nous apprîmes que la garnison de Metz et celle de Verdun marchaient sur Varennes avec du canon; la dernière en était même à peu de distance, et animée d'une rage et d'une fureur contre le roi qu'on ne peut exprimer. Toutes les gardes nationales et tout le peuple du pays étaient en mouvement; il ne restait

donc plus de ressource, et il n'y avait plus d'espoir; les cavaliers mêmes montraient de la répugnance à aller plus loin, et les officiers me représentèrent que les chevaux, harassés par la fatigue de la route, ne pouvaient aller davantage sans rafraîchir, et le temps qu'on aurait perdu pour cela aurait encore augmenté la difficulté de joindre et de sauver le roi. Je me décidai donc à ramener le régiment de royal-allemand à Stenay, et après l'avoir fait entrer dans la ville, la municipalité s'étant assemblée pour me faire arrêter, je partis pour Luxembourg avec les officiers généraux et plusieurs officiers particuliers. L'ordre avait déjà été donné sur la frontière pour nous empêcher d'en sortir, et nous en forçâmes le passage en essuyant quelques coups de fusil. (BOUILLÉ, *Mémoires.*)

LXXXVIII.

Le secret des lettres.

Quand on apprit à Paris la fuite de Louis XVI, on crut la guerre civile inévitable. Pendant le premier moment de trouble, l'intendant de la liste civile, M. de La Porte, vint à la barre présenter le manifeste que le roi lui avait laissé : « Comment l'avez-vous reçu ? lui dit-on. — Le roi l'avait laissé cacheté avec un billet pour moi. — Où est

ce billet ? dit un membre. — Non ! non ! dit toute l'assemblée, c'est un billet confidentiel; nous n'avons pas le droit de le voir. » Ce noble mouvement mérite d'être cité. (La Fayette, *Mémoires*.)

LXXXIX.

Barnave.

La reine m'étonnait de plus en plus par la chaleur avec laquelle elle justifiait l'opinion favorable qu'elle avait conçue de Barnave. Alors elle me dit que sa conduite en route avait été parfaite, tandis que la rudesse républicaine de Pétion avait été outrageante ; qu'il mangeait, buvait dans la berline du roi avec malpropreté, jetant les os de volailles par la portière, au risque de les envoyer jusque sur le visage du roi ; haussant son verre, sans dire un mot, quand Madame Élisabeth lui versait du vin, pour indiquer qu'il en avait assez ; que ce ton offensant était calculé, puisque cet homme avait reçu de l'éducation ; que Barnave en avait été révolté. Pressé par la reine de prendre quelque chose : « Madame, répondit Barnave, les députés de l'assemblée nationale, dans une circonstance aussi solennelle, ne doivent occuper Vos Majestés que de leur mission, et nullement de leurs besoins. » Enfin ses respectueux égards, ses attentions déli-

cates et toutes ses paroles avaient gagné non-seulement sa bienveillance, mais celle de Madame Élisabeth.

Le roi avait commencé à parler à Pétion sur la situation de la France et sur les motifs de sa conduite, qui étaient fondés sur la nécessité de donner au pouvoir exécutif une force nécessaire à son action pour le bien même de l'acte constitutionnel, puisque la France ne pouvait être république.... « Pas encore, à la vérité, lui répondit Pétion, parce que les Français ne sont pas assez mûrs pour cela. » Cette audacieuse et cruelle réponse imposa silence au roi, qui le garda jusqu'à son arrivée à Paris. Pétion tenait sur ses genoux le petit Dauphin; il se plaisait à rouler sur ses doigts les beaux cheveux blonds de l'intéressant enfant; et, parlant avec action, il tirait ses boucles assez fort pour le faire crier. « Donnez-moi mon fils, lui dit la reine; il est accoutumé à des soins, à des égards qui le disposent peu à tant de familiarités. »

Le chevalier de Dampierre avait été tué près de la voiture du roi, en sortant de Varennes. Un pauvre curé de village, à quelques lieues de l'endroit où ce crime venait d'être commis, eut l'imprudence de s'approcher pour parler au roi; les cannibales qui environnaient la voiture se jettent sur lui. « Tigres, leur cria Barnave, avez-vous cessé d'être Français? Nation de braves, êtes-vous

devenue un peuple d'assassins?... » Ces seules paroles sauvèrent d'une mort certaine le curé déjà terrassé. Barnave, en les prononçant, s'était jeté presque hors la portière, et Madame Élisabeth, touchée de ce noble élan, le retenait par la basque de son habit. La reine disait, en parlant de cet événement, que dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours; et que, dans cette circonstance, la pieuse Élisabeth, retenant Barnave par le pan de son habit, lui avait paru la chose la plus surprenante. Ce député avait éprouvé un autre genre d'étonnement. Les dissertations de Madame Élisabeth sur la situation de la France, son éloquence douce et persuasive, la noble simplicité avec laquelle elle entretenait Barnave, sans s'écarter en rien de sa dignité, tout lui parut céleste dans cette divine princesse, et son cœur, disposé sans doute à de nobles sentiments s'il n'eût pas suivi le chemin de l'erreur, fut soumis par la plus touchante admiration. La conduite des deux députés fit connaître à la reine la séparation totale entre le parti républicain et le parti constitutionnel. Dans les auberges où elle descendait, elle eut quelques entretiens particuliers avec Barnave. Celui-ci parla beaucoup des fautes des royalistes dans la révolution, et dit qu'il avait trouvé les intérêts de la cour si faiblement, si mal défendus, qu'il avait été tenté

plusieurs fois d'aller lui offrir un athlète courageux qui connût l'esprit du siècle et celui de la nation. La reine lui demanda quels auraient été les moyens qu'il lui aurait conseillé d'employer. « La popularité, madame. — Et comment pouvais-je en avoir? repartit Sa Majesté; elle m'était enlevée! — Ah! madame, il vous était bien plus facile de la reconquérir qu'à moi de l'obtenir. » Cette assertion fournirait matière à commentaire; je me borne à rapporter ce curieux entretien. (Mme Campan, *Mémoires.*)

XC.

Une difficulté diplomatique (1792).

Dans le cours de la révolution, M. le comte de Mercy, ambassadeur de la cour de Vienne auprès de celle de Versailles, effrayé de tout ce qui se passait, avait obtenu un congé et était retourné en Autriche. La reine, qui voulait éviter la guerre, pria l'empereur son frère de renvoyer en France M. le comte de Mercy, et de prouver par cette démarche aux Français qu'il n'avait pas intention de les attaquer. L'empereur en parla à M. de Mercy; mais celui-ci répondit qu'auparavant il importait à la dignité et à la sûreté personnelle de l'ambassadeur qu'on éloignât des environs de la maison de campagne qu'il avait près de Conflans

quelques énergumènes qui l'insultaient et pourraient le compromettre, mais surtout un garde de bois qui portait la violence à l'extrême. L'empereur fit part à la reine de l'inconvénient qui empêchait le retour de M. de Mercy, et lui annonça qu'il aurait lieu aussitôt qu'on aurait éloigné le redoutable garde.

Eh bien ! on ne savait comment s'y prendre pour s'en débarrasser, et ce fut encore le sujet d'une délibération. On craignait que cet homme ne pût pas être déterminé, même par des présents, à quitter sa mauvaise hutte dans le bois de Conflans, et cependant il ne pouvait plus en être chassé ; on craignait de faire usage de ce moyen, qui eût été bientôt le sujet d'une grande dénonciation contre la cour. Le garde était connu aux Jacobins, et son nom était honorablement mentionné au procès-verbal de l'assemblée pour je ne sais quelle action hardie, utile aux révolutionnaires de son canton. On prit donc le parti de négocier avec lui : M. T..., alors ministre, lui dépêcha une personne qui m'est connue pour sonder ses dispositions. En chassant et causant amicalement avec cet homme, elle lui fit entendre qu'il ne fallait pas qu'un bon patriote comme lui restât enterré dans une aussi triste place, et que sûrement le roi, qui aimait les patriotes, l'emploierait avec plaisir dans un poste plus lucratif, pour peu qu'on parlât de lui à

Sa Majesté. Le garde entendit ce langage avec plaisir; alors le négociateur lui dit qu'il pourrait faire parler en sa faveur au roi, par un des ministres dont il avait l'honneur d'être connu. L'arrangement fut bientôt terminé; le négociateur partit et revint quelques jours après, avec une commission de garde-inspecteur dans la forêt de Saint-Germain, et la remit au terrible adversaire de M. de Mercy, avec une somme de cent écus, dont on lui fit présent pour frais de déménagement, et en considération de son patriotisme. Ainsi fut levé l'obstacle qui empêchait la communication ordinaire des deux plus puissants souverains de l'Europe continentale, obstacle qui provenait des violences d'un garde-chasse.

Cependant M. de Mercy ne put revenir; l'animosité entre l'assemblée et l'empereur augmenta tous les jours davantage, et l'ambassadeur resta à Vienne. (Beaulieu, *Essais historiques.*)

XCI.

Le 20 juin 1792.

Une partie de la garde avait paru disposée à repousser les assaillants, et peut-être eût-elle agi si les municipaux ne lui eussent donné des ordres contraires, et surtout si le commandant général

Romainvilliers se fût montré et mis à sa tête. Quoi qu'il en soit, la troupe qui était à la porte royale, au lieu d'obéir au commandement d'apprêter les armes pour faire feu, jeta l'amorce et remit la baïonnette dans le fourreau. Plusieurs des volontaires qui étaient de garde dans les appartements crièrent : *Vivent les patriotes!* embrassèrent les assaillants, et même quelques-uns d'entre eux les aidèrent à traîner un canon jusqu'à la porte intérieure de l'appartement du roi. Dans cette circonstance, Louis XVI se comporta d'une manière qui ne s'accorde pas avec la pusillanimité qu'on lui a beaucoup trop légèrement supposée. Dès qu'il voit que la défection va devenir générale, il change en un clin d'œil tous les ordres qu'il avait donnés, écarte la reine et l'envoie cacher leurs enfants. Ces mesures prises, il revient, accompagné de trois ou quatre personnes, rejoindre une douzaine de ses serviteurs occupés à barricader la porte que déjà hachaient les assaillants. A peine s'est-il joint à ce petit nombre de défenseurs, qu'un des panneaux de cette porte tombe et laisse voir le canon pointé en face de Sa Majesté. Les canonniers tenaient leurs mèches allumées et étaient prêts à faire feu. Près de ce canon étaient groupés une foule d'hommes armés de piques dont ils passaient les pointes à travers les ouvertures qu'on venait de faire à la porte.

Dans ce moment, MM. Aubier de La Montille, noble de la province d'Auvergne et gentilhomme de la chambre, Vinfrais, Quinquerlot, Canolles et le brave Acloque, brasseur de bière et commandant de bataillon d'une des sections du faubourg Saint-Marceau, mettent l'épée à la main et se jettent entre les assaillants et Louis XVI. Quelque louable que fût une telle action, le roi en sentit le danger. Un aussi petit nombre d'hommes ne pouvaient résister à une aussi énorme masse, et leur généreuse intrépidité ne devenait qu'un appel au massacre de toutes les personnes qui se trouvaient dans le château.

« Toute défense est inutile, dit le roi; il n'y a plus qu'un parti à prendre, c'est de leur ouvrir la porte et de se présenter avec calme, » et en même temps il ordonne au suisse Édouard d'ouvrir. Celui-ci obéit, et toute cette foule, qui croyait le monarque caché, manifeste un instant de surprise. Dans ce moment, la voix d'un homme qui, peut-être, se trouvait dans le rassemblement avec de bonnes intentions, s'écrie : « Avant d'exécuter la justice nationale, il faut l'entendre et lui faire grâce aujourd'hui, s'il nous livre les prêtres qu'il a cachés chez lui. » A ces mots, la multitude paraît frappée, et laisse aux défenseurs du roi la faculté de relever les piques dirigées contre Sa Majesté. Bientôt ils l'entourent, crient et disputent

s'il faut l'entendre ou le mener à l'assemblée. Ses amis profitent de ce moment pour le faire monter sur un entablement où il fût moins exposé aux fureurs individuelles de ceux qui en voulaient à sa vie. Ce fut M. de Bougainville qui imagina cet expédient. M. Acloque et ses autres amis se pressent autour de cette tablette et lui font un rempart. Le spectacle qui se présentait alors devant le roi était horrible Du milieu de cette populace immonde, formée d'hommes de tous les pays, mais plus particulièrement de gens sans aveu des contrées méridionales, il voyait s'élever trois espèces d'enseignes, l'une formée d'un fer qui ressemblait à la machine fameuse appelée guillotine, avec cette inscription : « Pour le tyran. »

La seconde représentait une femme à une potence, avec ces mots : « Pour Antoinette. »

Sur la troisième, on voyait un morceau de chair en forme de cœur, cloué à une planche, avec cette inscription : « Pour les prêtres et les aristocrates. »

Pendant près de quatre heures, ceux qui marchaient sous ces épouvantables étendards dirigèrent, par-dessus les têtes du groupe, leurs piques vers le roi, en lui disant de sanctionner le décret contre les prêtres, à peine de déchéance ou de mort, et il répondit constamment : « Je renoncerais plutôt à la couronne que de participer à une pareille tyrannie des consciences. » Pour prouver

sa résignation, il se laissa, en disant ces mots, placer le bonnet rouge sur la tête par un très-beau jeune homme, nommé Clément.

Les deux faits suivants, qui sont incontestables, prouveront suffisamment que la peur n'entrait pour rien dans aucune de ses déterminations.

On lui présenta une bouteille en lui proposant de boire aux patriotes. « Cela est empoisonné, » lui dit tout bas son voisin, et il réplique : « Eh bien, je mourrai sans sanctionner. » Il boit sans hésiter. « On a voulu seulement effrayer Votre Majesté, » lui dit quelque temps après un grenadier de la garde nationale, croyant qu'il avait besoin d'être rassuré. « Vous voyez qu'il est calme, lui dit le roi en lui prenant la main et la mettant sur son cœur : on est tranquille en faisant son devoir. » (*Ibid.*)

La journée du 20 juin présente une infinité de traits bizarres, sans doute peu importants par eux-mêmes, mais qui font voir dans quel état la révolution avait mis les esprits; malheureux délire qui subsiste encore dans plusieurs de ceux qui en ont été frappés.

A une heure et demie, trois municipaux s'étaient rendus chez le roi; l'un d'eux, nommé Mouchet, lui avait dit :

« Sire, n'ayez aucune inquiétude, ce rassemble-

ment marche légalement et sous l'égide de la loi; il est composé de citoyens paisibles, qui se sont réunis pour faire une pétition à l'assemblée nationale, et veulent célébrer une fête civique, à l'occasion du serment prêté au jeu de paume en 1789. Ils n'ont aucune mauvaise intention; ils ne pourraient être affectés que de se voir soupçonnés. »

Un garde national, nommé Perrin, s'était si bravement conduit, en défendant la porte qui conduisait à la retraite de la reine, que le soir une personne attachée au roi crut faire plaisir à Sa Majesté en le lui présentant. Louis XVI, touché du dévouement de M. Perrin, l'embrassa avec le sentiment de la reconnaissance. Cette faveur l'avait tellement enthousiasmé, que pendant quinze jours on crut qu'il en deviendrait fou : il présenta placet sur placet pour avoir un certificat de sa conduite, et l'obtint. Quatre jours après, la reine apprit qu'il avait passé dans le parti des Jacobins, et le dit à ses amis : ils ne purent le croire qu'au moment où ils le virent, le 10 août, parmi ceux qui assiégeaient le château. Un danseur, nommé Joli, avait montré le même courage; pour récompense, il demanda un brevet d'officier; en le recevant, il dit à la personne qui le lui remit, après avoir fait son remercîment : « Mais, cependant, si l'on décrète la déchéance, j'obéis au décret. » (*Ibid.*)

XCII.

La veille du 10 août.

Le foyer principal de la révolution était aux Cordeliers; mais le principe moteur était dans un comité secret conduit par le duc d'Orléans. De là le signal partit inopinément dans les sections où le peuple s'assembla le 9 août, à onze heures du soir. Legendre présidait celle du Luxembourg. Quelques minutes avant minuit, sa femme, alarmée de ses propos de la veille, venait l'engager à se retirer. « Quelle heure est-il donc, mon ami, lui dit-elle, pour que tu restes si longtemps à l'assemblée?... — L'heure qu'il est! répliqua Legendre en sortant sa montre. C'est l'heure des révolutions, et celle de te retirer. » Il se lève soudain et donne le signal de l'insurrection. Veut-on connaître l'esprit de la section des Cordeliers? Voici les personnages qu'elle députa à la Commune; réservant pour les grandes mesures Danton et Legendre, elle envoya Robert, Simon, depuis gardiens de Louis XVI, et Billaud-Varennes. Le lendemain, elle députa Fabre d'Églantine, et deux jours après Chaumette et Lebois, avec le pouvoir illimité de prendre toutes les mesures nécessaires exigées par les circonstances. Le principe moteur de tous ces mou-

vements était si étranger aux Girondins, que Brissot, voyant les pleins pouvoirs et les instructions unanimes données par les sections, osa s'en moquer. « Vous allez voir, dit-il, que leurs pleins pouvoirs iront jusqu'à nous faire pendre. » Il le dit, et il le fit imprimer dans son journal.

La cour était dans la plus étrange sollicitude. Le roi montrait de l'embarras. La reine, au contraire, se croyait arrivée au grand jour du dénoûment et de la victoire. Le roi paraissait disposer des Suisses du château, de quelques gardes nationales fidèles, et des gentilshommes enfin, qui accouraient pour le secourir. En comparant ces forces à cette poignée de révolutionnaires, de Bretons et de Provençaux, qui menaçaient la cour, la victoire paraissait probable au parti du roi. Malheureusement pour la cour, ces forces étaient hétérogènes et divisées. Elles étaient commandées par le vieux maréchal de Mailly, capable de tout imaginer et de tout exécuter s'il n'eût été plus qu'octogénaire. On le vit fléchir le genou en présence du roi, tirer l'épée et lui tenir ce langage : « Sire, vous êtes le roi des braves. Votre fidèle noblesse est accourue à l'envi pour vous rétablir sur le trône de vos ancêtres, ou pour mourir avec vous. Seconderez-vous ses efforts ? — Je les seconderai, » lui répondit le monarque. Paroles imprudentes dans le roi et dans le maréchal, qui, circulant de parti en parti

et de rang en rang, déconcertèrent les royalistes aveuglés qui tenaient encore à cette monarchie éphémère des Feuillants, qui allait être effacée de la surface de la terre. Le roi, faisant la revue de ces troupes, put reconnaître que leur fidélité n'était pas unanime. (Soulavie, *Mémoires*.)

XCIII.

Le 10 août.

Instruit de ce qui se passait, le Corps législatif ne s'était occupé d'aucune mesure répressive. Au château, tout semblait préparé pour la défense. Après le souper du roi, la famille royale se retira, avec la princesse de Lamballe, dans la pièce appelée le cabinet du conseil. Les ministres et quelques personnes de la cour s'y rassemblèrent pour y passer la nuit. La reine, plus occupée du roi et de ses enfants que de ses dangers personnels, allait et venait continuellement, donnant ses soins tour à tour au roi, à Monsieur le dauphin et à Madame Royale.

Chaque heure, chaque instant apportait des nouvelles sinistres. Réunis dans le cabinet du conseil, les principaux officiers de la cour, le procureur général du département, Rœderer, et deux officiers municipaux de la véritable commune de

Paris, Borie et Le Roux, se concertaient avec les ministres sur les moyens de mettre en sûreté les jours du roi et de la famille royale.

A minuit, le tocsin se fit entendre aux Cordeliers : en peu d'instants, il sonna dans tout Paris. On battit la générale dans tous les quartiers ; le bruit du canon se mêlait, par intervalle, à celui des tambours. Les séditieux se rassemblèrent dans les sections ; les troupes de brigands accouraient de tous côtés. Des assassins, armés de poignards, n'attendaient que le moment de pénétrer dans la pièce qui renfermait la famille royale, et de l'exterminer. Les colonnes factieuses s'ébranlèrent et se mirent en marche sans rencontrer d'obstacles. Un officier municipal avait anéanti, de sa propre autorité, la plupart des dispositions de défense. Le Pont-Neuf, dégarni de troupes et de canons, laissait aux séditieux toute la facilité de marcher sur le château. Des pelotons de troupes, distribués dans le jardin, dans les cours et dans l'intérieur du palais, étaient alors la seule ressource; encore n'avaient-ils pour diriger leurs mouvements aucun chef expérimenté. Les officiers qui les commandaient, tirés de la bourgeoisie de Paris et presque tous de professions étrangères au métier des armes, n'avaient point cette connaissance de la tactique, ni cette résolution que demandaient les conjonctures.

Rentré dans sa chambre à coucher, le roi profita pour se recueillir des moments de calme qui lui restaient encore. En paix avec lui-même, il semblait ne rien craindre de la rage des révoltés : mais il était des précautions que le roi devait à sa dignité. Il envoya un de ses ministres inviter de sa part le Corps législatif à députer près de lui quelques-uns de ses membres, afin d'aviser, de concert, aux mesures à prendre. A cette demande du roi, une discussion s'établit pour savoir si l'on enverrait une députation à Sa Majesté, ou si le roi serait invité à se retirer avec sa famille au sein de l'assemblée nationale. « La constitution, dit un député, laisse au roi la faculté de venir, quand il le veut, au milieu des représentants du peuple. » D'après l'observation de ce député, l'assemblée passa froidement à l'ordre du jour. Cette délibération fut la seule réponse que rapporta le ministre.

C'est ainsi que cette assemblée, dont le devoir était de voler au secours du roi, de le couvrir de l'égide de la constitution, et de déployer, s'il en était besoin, tout l'appareil de la force, abandonna le monarque au danger qui le menaçait.

Entre quatre et cinq heures du matin, la reine et Madame Élisabeth étaient dans le cabinet du conseil. L'un des chefs de légion entra. «Voilà, dit-il aux deux princesses, voilà votre dernier jour;

le peuple est le plus fort : quel carnage il y aura! — Monsieur, répondit la reine, sauvez le roi, sauvez mes enfants. » En même temps, cette mère éplorée courut à la chambre de Monsieur le dauphin : je la suivis. Le jeune prince s'éveilla; ses regards et ses caresses mêlèrent quelque douceur aux sentiments douloureux de l'amour maternel. « Maman, dit Monsieur le dauphin en baisant les mains de la reine, pourquoi feraient-ils du mal à papa? il est si bon!... »

A six heures, le roi parut sur le balcon de l'une des premières salles, et jeta un regard sur les cours. Une acclamation universelle l'invitait à y descendre; des serviteurs aussi intrépides que fidèles accompagnèrent le roi, et formèrent une chaîne autour de lui. Aussitôt que Sa Majesté parut, on battit aux champs. Les cris de : «Vive le roi!» s'élevèrent et se prolongèrent sous les voûtes du palais, dans les corridors, dans les cours et dans le jardin. Quelque espérance restait encore; mais, lorsque ayant traversé une partie de la cour principale le roi se trouva vis-à-vis de la grande porte du Carrousel, des forcenés l'aperçurent, et crièrent avec l'accent de la fureur : « Vive Pétion! à bas le roi! vive la nation! » Le roi passa dans le jardin : là se firent entendre de semblables cris et de pareilles menaces. Frappé de ces derniers mots : « Vive la nation! » le roi répondit avec dignité :

« Et moi aussi je dis Vive la nation! Son bonheur a toujours été le premier de mes vœux. »

Les troupes destinées à défendre le château étaient sous les armes. Le roi les passa en revue; il entra dans les rangs : son maintien décelait le chagrin qui l'oppressait; mais l'air de bonté dont son visage portait habituellement l'empreinte n'en était point altéré. « Eh bien! disait-il, on assure qu'ils viennent.... que veulent-ils? Je ne me séparerai pas des bons citoyens : ma cause est la leur. »

De toutes parts, sur le Carrousel, à la place Louis XV, sur le quai des Tuileries, les cris menaçants redoublaient, et le tumulte augmentait. Les assaillants débouchèrent en plusieurs colonnes, traînant avec eux des canons et des munitions de guerre. La place du Carrousel se remplit de peuple. Le cri général était : « Déchéance! déchéance! » Les canons furent pointés sur les portes extérieures du château.

A cet instant, le procureur général du département, qui avait suivi le roi avec deux officiers municipaux, crut devoir haranguer les troupes placées dans l'intérieur des cours. Après avoir fait lecture de la loi, il poursuivit en ces termes . « A Dieu ne plaise que nous vous demandions de tremper vos mains dans le sang de vos frères! Ces canons sont là pour vous défendre, et non pour attaquer ; mais,

au nom de la loi, je requiers cette défense; je la requiers pour votre conservation propre, je la requiers pour la sûreté de cette maison devant laquelle vous êtes postés. Si l'on entreprend de vous forcer dans votre poste, la loi vous autorise à vous y maintenir par la force; mais, je le répète, votre rôle n'est point d'être assaillants; vous n'en avez point d'autre que la défensive. »

Une partie peu nombreuse de la garde nationale parut seule disposée à répondre aux réquisitions de Rœderer. Les canonniers, invités à promettre, en cas d'agression, une forte résistance, ôtèrent, pour toute réponse, la charge de leurs canons.

A peine remonté dans ses appartements, le roi fut informé de la mort de M. Mandat. Néanmoins il se montra un instant aux grenadiers, rangés en haie dans la galerie intérieure, appelée galerie de Carrache. Ses regards attristés semblaient leur dire : « Recevez les adieux de votre roi. » Les cœurs de ces braves gens furent émus; des larmes roulèrent dans leurs yeux. Par un mouvement spontané, plus éloquent que la parole, les grenadiers chargèrent leurs armes en présence de Sa Majesté; mais le roi ne se dissimulait pas que le sacrifice auquel ces dignes Français étaient résignés ne pouvait sauver ses jours.

En ce moment, la reine, qui s'était avancée jusqu'à la porte de la chambre du conseil, apercevant

les grenadiers et les gentilshommes réunis, leur dit avec autant de sensibilité que de noblesse : « Messieurs, nous avons tous le même intérêt; de notre existence dépend aujourd'hui ce que vous avez de plus cher, la conservation de vos femmes, de vos enfants, de vos propriétés. Ces généreux serviteurs, ajouta-t-elle en montrant de l'œil aux grenadiers les gentilshommes, partageront vos dangers, combattront avec vous et pour vous, jusqu'à la dernière extrémité. »

Dès sept heures du matin, le peuple s'était attroupé sur la place Vendôme et dans la cour des Feuillants. Pour calmer son effervescence, un officier municipal harangua la multitude et l'engagea à se retirer. Cet acte de dévouement exposa l'officier municipal au plus grand danger; la multitude l'insulta et lui cria de descendre du tréteau sur lequel il était monté. Théroigne de Méricourt le remplaça. Cette fille, vêtue en amazone, portait l'uniforme national : un sabre pendait à sa ceinture. Ses yeux, ses gestes, ses paroles, tout en elle exprimait la fureur.

Entre sept et huit heures, un officier municipal entra dans le cabinet du conseil, où la famille royale était réunie. « Que veulent les séditieux? lui dit avec vivacité un des ministres. — La déchéance, répondit le municipal. — Que l'assemblée prononce donc, répliqua le ministre. — Mais, demanda la

reine, que deviendra le roi? » L'officier municipal garda un morne silence et se retira.

Alors parut à la tête du directoire du département le procureur général, revêtu de son écharpe. « Tout est perdu, » me dit les larmes aux yeux un des membres de cette députation. Le roi s'était retiré dans sa chambre à coucher : sa famille l'entourait. Rœderer ayant demandé à parler au roi, je l'introduisis. « Le danger, dit-il à Sa Majesté, est au-dessus de toute expression; la défense est impossible. Dans la garde nationale il n'est qu'un petit nombre sur qui l'on puisse compter : le reste, intimidé ou corrompu, se réunira dès le premier choc aux assaillants. Réfugiez-vous, sire, réfugiez-vous promptement au sein du Corps législatif. Les jours de Votre Majesté, ceux de la famille royale, ne peuvent être en sûreté qu'au milieu des représentants du peuple. Sortez de ce palais; il n'y a pas un instant à perdre. » Le roi différait de prononcer : la reine témoignait la plus grande répugnance à se rendre auprès de l'assemblée nationale. Quelques instants auparavant, Sa Majesté avait dit à deux gentilshommes qu'elle honorait de sa confiance : « Oui, j'aimerais mieux me faire clouer aux murs du château que de nous réfugier à l'assemblée. — Quoi! monsieur, dit la reine à Rœderer, sommes-nous totalement abandonnés? Personne n'agira-t-il en notre faveur? — Madame, je

le répète, la résistance est impossible. Voulez-vous donc vous rendre responsable du massacre du roi, de vos enfants, de vous-même, en un mot des fidèles serviteurs qui vous environnent? — A Dieu ne plaise! répondit la reine; que ne puis-je au contraire être la seule victime! »

Pressé par ces considérations, le roi, surmontant son extrême répugnance, consentit à se réfugier à l'assemblée. « Donnons, dit-il, cette dernière marque de notre amour pour le peuple. » A l'instant, Sa Majesté ordonna que les portes du château fussent ouvertes et qu'on s'abstînt de toute hostilité.

Louis XVI a donc quitté le palais des rois! il l'a quitté pour jamais! Et dans quel lieu alla-t-il chercher la sûreté?

Quelques serviteurs entourèrent la famille royale. Sa Majesté se flattait encore de voir les rassemblements des sections se déclarer pour elle. A sa sortie du château, on lui rapporta que, dans la plupart, les gens qui pensaient le mieux se retiraient pour aller garder leurs maisons et leurs familles; que partout les Jacobins avaient pris un tel ascendant, qu'ils forçaient les partisans mêmes de la cause du roi de se joindre à eux pour le combattre. En traversant la terrasse des Feuillants, la famille royale fut insultée par la populace. » A bas le tyran! la mort! la mort! » criait-elle avec fureur.

Le roi arriva enfin à la salle de l'assemblée. Il monta à l'estrade du président, et, debout à côté de lui, il dit : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs. — Vous pouvez, sire, répondit le président (Guadet), compter sur la fermeté de l'assemblée nationale : ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » La reine, Monsieur le dauphin, Madame royale et Madame Élisabeth, parvenus avec peine à la salle des séances, avaient pris place sur le banc des ministres. Quelques moments après, le roi et sa famille furent conduits dans une loge destinée au rédacteur d'un journal intitulé *le Logographe*. La princesse de Lamballe et la marquise de Tourzel y entrèrent avec eux. Là vinrent les rejoindre une partie de ceux qui n'avaient pu les suivre. Des gentilshommes, en habit de gardes nationaux, se mirent en faction à la porte du *Logographe*.

A neuf heures, un coup de mousquet, tiré de la cour sur le château, fit voler quelques éclats de pierre. Soit par une suite naturelle de la provocation du dehors, soit par le fait de gens que les factieux avaient apostés dans le palais même pour répondre à la première agression, on riposta de l'intérieur du château par plusieurs coups de fusil. Aussitôt partit de la place du Carrousel une dé-

charge de canons; mais elle fut ajustée avec tant de maladresse ou de précipitation, que, malgré le peu de distance, les boulets ne frappèrent que l'extrémité des toits. Ainsi s'engagea ce combat dont les suites furent si funestes.

Au bruit de cette décharge, que le roi pouvait croire être partie du château, l'indignation se peignit sur son visage. « J'ai défendu de tirer, » s'écria-t-il. Cette défense, écrite de la main du roi, avait été remise à un officier suisse (le baron de Durler). A l'instant un second ordre fut expédié. Le roi enjoignait aux Suisses d'évacuer le château, et à leurs chefs de se rendre auprès de lui. Un courrier alla, en toute diligence, au-devant d'une division de gardes suisses qui venait de Courbevoie, et lui porta l'ordre de rétrograder. En même temps, la reine chargea un gentilhomme de rallier quelques gardes nationaux de bonne volonté, de courir avec eux au château, et de délivrer les dames et autres personnes qui y étaient enfermées : aucun garde national ne voulut partager l'honneur de cette périlleuse commission.

Aux premiers coups tirés du château, les assaillants effrayés se dispersèrent; ils se précipitèrent, par la porte royale, dans la place du Carrousel; les canonniers abandonnèrent leurs pièces; en un moment les cours furent évacuées; le pavé fut couvert de fusils, de piques, de bonnets de grena-

diers, d'armes de toute espèce. Mais les fuyards, voyant que la force armée était peu nombreuse, qu'il y avait même de la division parmi la garde nationale, et qu'on ne les poursuivait pas, reprirent bientôt courage, et revinrent à la charge. Le canon tonna à coups redoublés; le feu éclata dans les bâtiments qui fermaient et séparaient les cours du palais; de toutes parts retentissaient l'explosion de la mousqueterie et le choc des armes. Enfin, la populace fondit, avec tout l'avantage de sa masse, sur les entrées du château; elle y pénétra; elle y porta le carnage. Les corridors, les appartements, les moindres réduits furent arrosés de sang et encombrés de cadavres. La cruauté des assassins épuisa sur leurs victimes tous les genres de tortures. (Hue, *Mémoires.*)

Dans mon trouble, je crus, un moment avant l'entrée des assaillants chez la reine, que ma sœur n'était pas dans le groupe de femmes qui s'y trouvaient réunies. Je montai dans un entresol où je croyais qu'elle s'était réfugiée, je ne la trouvai pas dans cette pièce; je n'y vis que nos deux femmes de chambre, et l'un des deux heiduques de la reine, homme d'une très-haute taille et d'une physionomie tout à fait martiale; je le vis pâle et assis sur un lit; je lui criai : « Sauvez-vous; les valets de pied et

nos gens le sont déjà. — Je ne le puis, me dit cet homme, je suis mort de peur. » Comme il disait ces mots, j'entends une troupe d'hommes monter précipitamment l'escalier; ils se jettent sur lui, je le vois assassiner. Je cours vers l'escalier, suivie de nos femmes; les assassins quittent l'heiduque pour venir à moi : ces femmes se jettent à leurs pieds et saisissent les sabres. Le peu de largeur de l'escalier gênait les meurtiers, mais j'avais déjà senti une main terrible s'enfoncer dans mon dos pour me saisir par mes vêtements, lorsqu'on cria du bas de l'escalier : « Que faites-vous là-haut? » L'horrible Marseillais qui allait me massacrer, répondit un *hein?* dont le son ne sortira jamais de ma mémoire; l'autre voix répondit ces seuls mots : « On ne tue pas les femmes. »

J'étais à genoux, mon bourreau me lâcha et me dit : « Lève-toi, coquine, la nation te fait grâce. » La grossièreté de ces paroles ne m'empêcha pas d'éprouver soudain un sentiment inexprimable, qui tenait presque autant à l'amour de la vie qu'à l'idée que j'allais revoir mon fils et tout ce qui m'était cher. (Mme Campan, *Mémoires*.)

Il est intéressant de connaître ce que les républicains pensaient des ressources de la cour. On lit dans les *Mémoires* de Barbaroux :

« Les fautes commises par la municipalité et par Santerre, les mauvaises dispositions de l'attaque, la terreur des uns, l'insouciance des autres, les forces du château, tout assurait la victoire à la cour, si le roi n'eût pas quitté son poste. Il paraît qu'il avait eu d'abord l'intention de se battre, puisque le matin il avait passé en revue les Suisses et les chevaliers déguisés sous leurs uniformes. S'il se fût montré, s'il fût monté à cheval, la très-grande majorité des bataillons de Paris se fût déclarée pour lui. Mais il aima mieux se rendre à l'assemblée nationale. On dit que ce conseil lui fut donné par Rœderer, et peut-être est-ce un coup de politique dont cet excellent administrateur peut s'honorer. La reine n'était pas de cet avis : on assure qu'arrachant un pistolet de la ceinture de M. d'Affry, et le présentant au roi, elle lui dit de faire son devoir. » (BARBAROUX, *Mémoires*.)

XCIV.

Translation de la famille royale au Temple.

Pendant tout le temps que le roi resta dans la tribune du *Logographe*, c'est-à-dire depuis environ huit heures du matin jusqu'à minuit, il ne mangea qu'une pêche, un morceau de volaille et but deux verres de vin. Les enfants mangèrent un potage,

Madame Élisabeth et la reine, chacune un petit morceau de pain.

A minuit, on conduisit la famille royale dans le bâtiment des Feuillants, qu'avaient autrefois occupé les religieux de ce nom. Les chambres qu'on lui donna étaient au nombre de quatre, et se communiquaient par des portes vitrées. MM. de Briges, de Choiseul, de Poix, d'Hervilly, Goguelas et Nantouillet, couchèrent dans la première, qui servait d'antichambre. M. de Tourzel, et une autre personne attachée au service particulier du roi, couchèrent près de lui. Il ne voulut point souffrir qu'on débouclât ses souliers, quoiqu'il ne se baissât qu'avec la plus grande difficulté : il n'avait point de bonnet de nuit, on lui enveloppa la tête d'un mouchoir; la reine, Madame Élisabeth et Mme de Lamballe se servirent de serviettes, qu'il fallut emprunter. « Eh bien! disait-il en se couchant, les choses se sont passées exactement comme on l'avait annoncé; il n'y avait pas moyen de s'en tirer; ils étaient absolument les maîtres de tous leurs mouvements.... » Une des personnes qui veillait auprès de lui prit la liberté de lui représenter que si, à trois heures du matin, avant que les rassemblements se fussent grossis, on eût attaqué les chefs, l'événement n'eût pas été le même. « Et par qui? répondit le roi avec un mouvement d'impatience; par qui les faire

attaquer, quand nous n'avions personne à nos ordres? »

Il pria ensuite longtemps, et même assez haut, puis ajouta : « Charles Ier avait bien plus d'amis que nous, et de plus constants; il a péri : que pouvons-nous attendre?.... »

Des cris furieux demandaient alors la tête de la reine : « Les cruels! que leur a-t-elle donc fait? dit Louis avec douleur; que me veulent-ils? mon pouvoir est fini. » Il ajouta quelques mots d'affliction sur le sort de ses enfants. Les cris cessèrent. La nuit ramena un instant de calme dans ces lieux de désolation. L'infortuné monarque céda à la fatigue qui l'accablait, et s'endormit profondément. Il reposa près de quatre heures; à son réveil, il demanda des nouvelles de sa famille, et si elle avait dormi; la jeune princesse était enrhumée et avait beaucoup toussé; il s'affligea de nouveau sur elle et sur son fils, et se mit à prier.

M. Le Vasseur, son valet de chambre, vint le lendemain pour faire son service, et il apprit de lui, et d'une autre personne qu'il avait envoyée examiner ce qui se passait, quelle était la situation de Paris.

Des gens ivres, armés de piques, parcouraient les rues, conduits par des hommes qui ne l'étaient pas, et, pour la plupart, gens de loi du bas étage. Les lambeaux sanglants des habits des Suisses se

développaient au haut de ces piques, et leur servaient de bannières; toutes les figures avaient un air convulsif, et présentaient le caractère de la fureur; on en voyait d'horribles, dont les traits n'annonçaient que la férocité; elles étaient étrangères; c'étaient des misérables arrivés de tous les pays pour se gorger de notre sang et vivre de nos dépouilles. Je connais beaucoup Paris, et dans les temps paisibles je n'y ai jamais remarqué des hommes aussi affreux; mais à toutes les crises révolutionnaires je les ai vus reparaître.

Tels étaient les personnages auxquels la superbe ville de Paris était abandonnée. Les Parisiens avaient fui dans le fond de leurs maisons, et les sections, c'est-à-dire la direction des affaires publiques, étaient entièrement à la disposition des Jacobins du plus bas étage; ceux qui avaient montré moins de violence étaient eux-mêmes effrayés du succès de leurs manœuvres, et commençaient à trembler pour eux-mêmes.

« Ah! dit le roi lorsqu'on lui fit ce tableau, le royaume est perdu, et sans qu'il y ait de ma faute, quoi qu'on en puisse dire. »

Voyant la rapidité des débats de l'assemblée et la multitude des décrets qu'elle portait, il disait: « Si tout ce qu'ils décrètent n'avait pas été préparé, je leur aurais bien défié de le faire, et en aussi peu de temps. »

Le 11, la famille royale retourna dans la loge du *Logographe;* la reine tenait son fils par la main; dans ce court trajet, elle fut encore accablée d'outrages.

Un groupe, formé d'hommes assez bien vêtus, persifla le roi et Mme Élisabeth sur leur amour pour la religion, en demandant s'ils avaient quelques prêtres réfractaires dans leurs poches pour leur dire particulièrement la messe.

Quelques gens de cour avaient pris des habits de gardes nationaux pour pouvoir approcher du roi. Le Prussien Clootz, qui s'était fait nommer Anacharsis pour n'avoir rien de chrétien, reconnut sous cet habit le jeune Rohan Chabot à la porte du *Logographe*, et voulut le faire arrêter; il s'évada; M. de La Serre se glissa à la faveur de cet habit jusque dans la loge de la reine : « Retirez-vous, monsieur, lui dit-elle, vous vous exposez sans utilité, et ne pouvez même que nous compromettre. » M. de La Serre avait été envoyé de Coblentz pour commander les troupes que M. de La Villeheurnois prétendait avoir à sa disposition : il disait qu'il était chargé par le conseil des émigrés d'empêcher que les monarchiens n'enlevassent le roi; ce qui s'accorde très-bien avec la teneur du fameux manifeste. Dans cette journée, Louis XVI entendit décréter la destruction de tous les trophées élevés en l'honneur de ses ancêtres; enfin, de la

malheureuse loge où il était renfermé, il vit crouler la monarchie tout entière. Ce fut dans ce moment qu'il fut obligé de se séparer du petit nombre d'amis qui l'avaient suivi dans ce triste asile. La reine était absolument sans argent; madame Thiébaut lui fit passer cinq rouleaux de cinquante louis dans un étui de bois de rose, et elle en remit un, avec l'étui, à une personne qui lui avait prêté une pareille somme. Le roi et Madame Élisabeth chargèrent cette personne d'aller rendre compte à leurs frères et au roi de Prusse de ce qui s'était passé; c'était en la loyauté de ce monarque que l'un et l'autre avaient le plus de confiance. Ils recommandèrent à cette personne de se faire passer pour émigrée, et de cacher qu'elle eût aucune espèce de rapport à faire de leur part.

Dès ce moment la famille royale resta entièrement isolée au milieu de ceux que le canon du 10 août avait rendus maîtres de la France. La commune, devant qui l'assemblée n'était plus rien, fit entendre que le roi pourrait s'évader du Luxembourg par les souterrains de ce château; elle proposa l'abbaye Saint-Antoine. Les brissotins, qui voulaient encore conserver quelque espèce d'égards pour Louis XVI, obtinrent cependant qu'il ne serait pas relégué dans ce couvent, et l'assemblée lui assigna l'hôtel de la chancellerie, place Vendôme :

elle eût désiré que son logement fût près du lieu de ses séances; mais Manuel déclara, au nom de la commune, que l'évasion serait encore plus facile dans cet endroit qu'au Luxembourg; il demanda que la famille royale fût renfermée au Temple : il fallut obéir, et MM. Pétion et Manuel vinrent le chercher à l'hôtel de la chancellerie, où il était déjà établi, pour le conduire à sa dernière destination. On abattait alors la statue équestre de Louis XIV, élevée sur la place Vendôme, exactement vis-à-vis l'hôtel de la Justice. Louis XVI vit en passant cette destruction, et n'en parut point affecté. Il arriva au Temple au milieu d'une escorte nombreuse, le 14 août 1792. (Beaulieu, *Essais historiques*.)

XCV.

Le Temple.

L'heure du départ arriva : la famille royale et les personnes de sa suite se mirent en marche; elles ne percèrent qu'avec peine à travers la foule dont le corridor intérieur et la cour des Feuillants étaient remplis; enfin elles parvinrent jusqu'aux voitures destinées à les transporter au Temple. C'étaient deux grands carrosses, attelés chacun de deux chevaux. Le roi, la reine, leurs enfants, Ma-

dame Élisabeth, la princesse de Lamballe, la marquise de Tourzel et sa fille, montèrent dans la première voiture. Le maire, le procureur de la commune et un officier municipal y prirent place avec eux. Pendant tout le trajet, ils affectèrent d'avoir la tête couverte. La seconde voiture portait la suite du roi et deux officiers municipaux. Des gardes nationaux à pied, tenant leurs armes renversées, escortaient ces voitures. Une multitude innombrable d'hommes diversement armés s'était jointe à cette troupe. On n'entendait que menaces et imprécations. Au milieu de la place Vendôme, la voiture du roi fut quelque temps arrêtée : on voulait qu'il contemplât à loisir la statue équestre de Louis le Grand, précipitée de son piédestal, brisée par la populace et foulée aux pieds. « Ainsi sont traités les tyrans, » criait sans relâche cette populace effrénée.

Pendant cette lugubre marche, qui dura plus d'une heure, les officiers municipaux chargés d'escorter la famille royale faisaient éclater une joie féroce, battaient des mains, criaient : « Vive la nation ! » et provoquaient la multitude à répondre à leurs cris.

L'âme navrée de douleur, la famille royale arriva au Temple. Santerre fut la première personne qui se présenta dans la cour où l'on descendit. Il fit aux officiers municipaux un signe que, dans le moment, je ne pus interpréter. Depuis que j'ai

connu les localités du Temple, j'ai jugé que l'objet de ce signe était de conduire, dès l'instant de son arrivée, le roi dans la tour. Un mouvement de tête de la part des officiers municipaux annonça qu'il n'était pas encore temps.

La famille royale fut introduite dans la partie des bâtiments dite le palais, demeure ordinaire de Monseigneur, comte d'Artois, quand il venait à Paris. Les municipaux se tenaient auprès du roi, le chapeau sur la tête, et ne lui donnaient d'autre titre que celui de Monsieur. Un homme à longue barbe, que j'avais pris d'abord pour un juif, affectait de répéter à tout propos cette qualification. Quelques-uns des municipaux qui, dans cette circonstance, se montrèrent si atroces, parurent depuis repentants de leur conduite et sincèrement affligés de la captivité du roi.

Dans la persuasion où était le roi que désormais le palais du Temple allait être sa demeure, il voulut en visiter les appartements. Tandis que les municipaux se faisaient un plaisir cruel de l'erreur du roi pour mieux jouir ensuite de sa surprise, Sa Majesté se plaisait à faire d'avance la distribution des divers logements.

Aussitôt l'intérieur du Temple fut garni de nombreux factionnaires. La consigne était si sévère, qu'on ne pouvait faire un pas sans être arrêté. Au milieu de cette foule de satellites, le roi

montrait un calme qui peignait le repos de sa conscience.

A dix heures, on servit le souper. Pendant le repas, qui fut court, Manuel se tint debout à côté du roi. Le souper fini, la famille royale rentra dans le salon. Dès cet instant, Louis XVI fut abandonné à cette commune factieuse, qui l'investit de gardiens, ou plutôt de geôliers, à qui elle donna le titre de commissaires. En entrant au Temple, les municipaux avaient prévenu les personnes du service que la famille royale ne coucherait pas dans le palais, qu'elle l'habiterait le jour seulement : ainsi nous ne fûmes pas surpris d'entendre, vers onze heures du soir, l'un des commissaires nous donner l'ordre de prendre le peu d'effets en linge et vêtements qu'il avait été possible de se procurer, et de le suivre.

Un municipal, portant une lanterne, me précédait. A la faible lueur qu'elle répandait, je cherchais à découvrir le lieu qui était destiné à la famille royale. On s'arrêta au pied d'un corps de bâtiment que les ombres de la nuit me firent croire considérable. Sans pouvoir rien distinguer, je remarquai néanmoins une différence entre la forme de cet édifice et celle du palais que nous quittions. La partie antérieure du toit, qui me parut surmonté de flèches que je pris pour des clochers, était couronnée de créneaux, sur lesquels, de distance en distance, brûlaient des lampions. Malgré

la clarté qu'ils jetaient par intervalles, je ne compris pas quel pouvait être cet édifice, bâti sur un plan extraordinaire, ou du moins tout à fait nouveau pour moi.

En ce moment, un des municipaux, rompant le morne silence qu'il avait observé pendant toute la marche : « Ton maître, me dit-il, était accoutumé aux lambris dorés. Eh bien! il verra comme on loge les assassins du peuple : suis-moi. » Je montai plusieurs marches : une porte étroite et basse me conduisit à un escalier construit en coquille de colimaçon. Lorsque je passai de cet escalier principal à un plus petit qui menait au second étage, je m'aperçus que j'étais dans une tour. J'entrai dans une chambre éclairée de jour par une seule fenêtre, dépourvue en partie des meubles les plus nécessaires, et n'ayant qu'un mauvais lit et trois ou quatre siéges. « C'est là que ton maître couchera, » me dit le municipal. Chamilly m'avait rejoint; nous nous regardâmes sans dire mot : on nous jeta, comme par grâce, une paire de draps. Enfin on nous laissa seuls quelques moments.

Une alcôve, sans tenture ni rideaux, renfermait une couchette, qu'une vieille claie d'osier annonçait être remplie d'insectes. Nous travaillâmes à rendre le plus propres possible et la chambre et le lit. Le roi entra; il ne témoigna ni surprise ni humeur. Des gravures, la plupart peu décentes,

tapissaient les murs de la chambre : il les ôta lui-même. « Je ne veux pas, dit-il, laisser de pareils objets sous les yeux de ma fille. » Sa Majesté se coucha, et dormit paisiblement. Chamilly et moi restâmes toute la nuit assis auprès de son lit. Nous contemplions avec respect ce calme de l'homme irréprochable luttant contre l'infortune, et la domptant par son courage. « Comment, disions-nous, celui qui sait exercer sur lui-même un semblable empire ne serait-il pas fait pour commander aux autres? » Les factionnaires posés à la porte de la chambre étaient relevés d'heure en heure ; et chaque jour les municipaux de garde étaient changés.

Ce n'était qu'au moment où je levais et couchais le roi, qu'il hasardait de me dire quelques mots. Assis et couvert par ses rideaux, ce qu'il me disait n'était point entendu par le commissaire. Un jour que Sa Majesté avait eu les oreilles frappées des injures dont le municipal de garde m'avait accablé : « Vous avez eu beaucoup à souffrir aujourd'hui, me dit le roi. Eh bien! pour l'amour de moi, continuez de supporter tout : ne répliquez rien. » J'exécutai facilement cet ordre. Plus le poids du malheur s'appesantissait sur mon maître, plus sa personne me devenait sacrée.

Une autre fois, comme j'attachais au chevet de son lit une épingle noire, dont j'avais fait une espèce de porte-montre, le roi me glissa dans la main un papier roulé. « Voilà de mes cheveux, me dit-il; c'est le seul présent que je puisse vous faire dans ce moment. » Ombre à jamais chérie! je le conserverai soigneusement, ce don précieux! Héritage de mon fils, il passera à mes descendants; et tous verront, dans ce témoignage particulier des bontés de Louis XVI, qu'ils eurent un père qui par sa fidélité mérita l'affection de son roi!

Le roi, je n'en peux douter, prévoyait que bientôt on viendrait m'arracher de la tour : cette idée le tourmentait. Des deux portes de la pièce dans laquelle je couchais, l'une donnait dans la chambre de Sa Majesté, l'autre sur l'escalier. Par cette dernière, souvent au milieu de la nuit entraient brusquement des municipaux, pour voir si je n'étais pas occupé de correspondances secrètes. Une nuit, entre autres, réveillé par le bruit qu'un municipal avait fait dans sa visite nocturne, le roi conçut pour moi des inquiétudes. Dès la pointe du jour, Sa Majesté, pieds nus et en chemise, entr'ouvrit doucement la porte qui communiquait de sa chambre à la mienne. Aussitôt je m'éveillai. La vue du roi, l'état dans lequel il était, me saisirent. « Sire, dis-je, Votre Majesté veut-elle quelque chose? — Non . mais, cette nuit, il s'est fait du mouvement dans

votre chambre; j'ai craint qu'on ne vous eût enlevé. Je voulais voir si vous étiez encore près de moi. » Combien mon cœur fut ému! Le roi se recoucha, et dormit paisiblement.

Chaque jour mettait à de nouvelles épreuves la patience du roi. Un matin, au moment où Sa Majesté s'habillait, le municipal de service s'approcha, et prétendit la fouiller. Sans laisser voir la moindre impatience, le roi tira de ses poches ce qu'elles contenaient, et le déposa sur la cheminée.

Ce municipal examina chaque chose avec attention; puis me remettant le tout : « Ce que j'ai fait, dit-il, j'ai reçu l'ordre de le faire. » Après cette scène, le roi m'ordonna de ne lui présenter désormais ses habits que les poches retournées : en conséquence, tous les soirs, lorsque le roi était couché, j'avais soin de vider les poches de ses vêtements. (Hue, *Mémoires*.)

XCVI.

La première séance de la Convention.

Le jour de l'ouverture de la Convention, un jacobin apprit qu'on se préparait à faire le procès au roi. Il n'était pas député; cependant, comme l'accès

de la Convention, le premier jour de son installation, fut ouvert à tout le monde, il pénètre dans la salle, s'approche de David assis au coin à droite du président, sur les bancs les plus élevés, et lui tient ce propos :

« Il sied bien au peintre de Brutus de demander à la Convention qu'il soit déclaré que la monarchie française est abolie, et que la France se gouvernera désormais en République.

— J'y pense depuis longtemps, répond le peintre célèbre; mais il faudrait concerter cette opinion avec ceux qui l'ont déjà dans le cœur pour la faire valoir. »

Au refus de David, l'anonyme descend deux bancs, s'approche d'un député breton, qu'il prend à son costume pour un cultivateur. « Il me semble, lui dit-il, que l'agriculture se rendrait bien recommandable, si un brave homme tel que vous, qui me paraît sortir du sein des campagnes, demandait en leur nom l'institution de la république. » Le cultivateur répondit : « Je n'ai point le talent de la parole, mais j'ai pourtant la république dans le cœur; chargez-vous-en vous-même, je serai le premier opinant. »

Du cultivateur, il passe à Carra. Celui-ci avait dejà émis son système d'une dynastie étrangère ; il lui dit : « Carra, le 10 août est ta journée ; ton journal y a conduit tous les esprits. Une déclara-

tion de la république serait le complément de tes travaux....

— Oh! dit-il, pour une motion de cette nature, il faut la débattre aux Cordeliers, aux sections, aux Jacobins ; je ne m'en chargerai pas sans cette mesure préalable. »

Le même descend encore deux bancs, il accoste Collot-d'Herbois et lui dit : « N'est-il pas vrai que depuis 1788 jusqu'au 10 août personne n'a été libre ni content? Ou la France va se gouverner sous une forme monarchique, ou sous une forme républicaine. S'il s'agit d'une monarchie, ou ce serait Louis XVI, et tout le monde en reconnaît l'impossibilité, à moins de vouloir voir périr sa patrie sous un monarque qui n'a aucune volonté; ou bien la France serait soumise ou à d'Orléans, ou au bambin du Temple. Il me semble qu'en couronnant cet enfant, c'est bien pis que de couronner le père. Quant à d'Orléans, la France sera déchirée par une faction de plus, par les Girondins qui veulent le bambin, et par les feuillants qui seuls se trouvaient bien de ce malheureux prince emprisonné. Il s'agit donc de nous établir en république; monte à la tribune, et sans préambule comme sans observation, dis à l'assemblée que la nature des choses l'a déjà déclarée en France. »

Collot-d'Herbois répond qu'il aurait fallu se concerter avec Marat, avec Danton, avec Robespierre,

avec les électeurs de Paris surtout, de qui il tient ses pouvoirs.

« Si tu t'y refuses, je pars, je monte, et je fais la motion. Je la regarde déjà comme décrétée unanimement. Si tu attends huit jours, les partis se seront tâtés; l'intrigue s'en mêlera; des partis se formeront, et la guerre civile à cause du roi de Prusse, qui est peut-être à Châlons en ce moment, se déclarera : monte, Collot, et fais ta motion. »

Collot descend de deux bancs pour se placer à l'inférieur, et donne un coup de poing à l'opinant pour s'en délivrer. Celui-ci descend encore pour l'engager. Collot se lève, part, monte à la tribune, et fait déclarer sans discours préalable que la France est une république. D'Orléans, placé au second angle à droite du président, fut le premier de la Convention à se lever. Il rougit; ses traits se défigurèrent; on vit le feu lui monter sur le visage : à ce rouge foncé succéda une couleur violette, tirant sur le noir. « Je le prends au fait, dit l'auteur de la motion à ses voisins : le voyez-vous, le roi de France ? »

La France était alors dans une situation si anarchique et si discordante, qu'elle s'approchait davantage d'un État libre et organisé, en appelant la forme républicaine dans son gouvernement, qu'en retournant vers la monarchie. Si la monarchie éphémère des réviseurs était déjà une machine ré-

volutionnaire, qu'eût-elle été encore si on l'eût rétablie suivant les principes antérieurs à la révision? La république fut instituée. (Soulavie, *Mémoires.*)

XCVII.

Lettre de Malesherbes au président de la Convention.

« Citoyen président, j'ignore si la Convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, ou si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi. Mais j'ai été appelé deux fois aux conseils de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde: je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un moyen possible pour lui faire parvenir mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé que, dans la place que vous occupez, vous auriez plus de moyens que personne de lui faire passer cet avis. »

XCVIII.

Louis Capet.

On n'a jamais publié comment il s'était fait que les révolutionnaires avaient choisi pour Louis XVI le nom de Capet.

Ce fut lorsque M. Dandré fit, dans les derniers temps de l'Assemblée constituante, son discours contre les princes français. Il demandait qu'on leur ôtât les noms d'Artois, de Condé et de Conti, pour les nommer Jacques, Philippe ou Antoine. Il ajoutait : « Ils ne s'appellent pas plus Bourbon que Capet. »

Antonelle arriva aux Jacobins avec ce discours à la main. « Messieurs, dit-il, on nous a prouvé à l'assemblée que Louis n'a pas plus le droit de s'appeler Bourbon que Capet ; mais comme il faut pourtant le désigner d'une manière quelconque, appelons-le Capet. Il ne s'en fâchera pas, puisque c'est le nom du premier dont on prétend le faire descendre. » On rit de la plaisanterie ainsi que du nom de Capet, et on l'adopta pour lui faire une nouvelle insulte. (CONDORCET, *Mémoires*.)

XCIX.

Les défenseurs de Louis XVI.

Quand on eut épuisé toutes les opinions féroces, il fut décrété que Louis serait entendu à la barre. Legendre demanda alors qu'il fût fait un grand silence quand il se montrerait : « Il faut, dit-il, que le silence des tombeaux effraye le coupable. » Defermont, au contraire, cita la loi qui permettait à l'accusé de s'asseoir ; il obtint pour lui un siége.

L'histoire doit citer cette demande faite dans des moments de férocité et d'oubli universel de toute décence envers un malheureux aussi illustre que Louis XVI. « Louis Capet attend vos ordres, » dit Santerre qui le menait au président. Le roi parut avec assurance ; il répondit laconiquement, avec sagesse, avec modestie. Treillard demanda pour lui la faculté d'avoir un conseil, lorsque des députés se lèvent, menacent et demandent l'ajournement, et que Marat s'écrie qu'il ne faut pas de chicanes de palais. Pétion obtient que le roi pourra se choisir un conseil, et Cambacérès, que Malesherbes, qui s'était offert, serait accepté. Malesherbes, Tronchet et de Sèze se sacrifièrent pour le défendre, au refus de Target.

Quelques Français, hors de la Convention, dé-

fendirent la cause du roi. Un jeune homme plein de sentiment, d'esprit et d'imagination, Marignier, répandit, dès le commencement, un écrit en faveur du roi. L'abbé Corbin, instituteur du premier dauphin, fils de Louis XVI, publia un portrait très-pathétique de Louis. Lally-Tollendal, dès le 5 novembre, avait demandé, de Londres, à l'assemblée nationale, l'honneur de le défendre ; son discours est un chef-d'œuvre de sentiments affectueux. Pichois, Huet de Guerville, Sourdat, ex-lieutenant général de police à Troyes, sollicitent la même permission. Lauraguais, Guillaume, homme de loi, Dugour, libraire, Mazo-d'Entraigues, Riston, Larocque, valet de chambre de la reine réformé, et quelques autres osèrent, dans cette terrible circonstance, publier et signer leurs opinions sur cette étrange procédure en faveur de la cause du roi. Une femme, Olympe de Gouges, demanda de pouvoir s'associer à Malesherbes.

A Londres, une société patriotique publia qu'elle était convaincue qu'il suffisait que Louis fût vaincu, prisonnier et à la discrétion de la Convention pour satisfaire les Français mécontents. Un grand nombre de Français établis à Londres souscrivirent une adresse touchante pour désarmer les juges du roi.

Narbonne, ex-ministre du roi, prit sa défense à Londres. Bertrand de Moleville menaça de désho-

norer Danton, vendu à Louis XVI, s'il ne faisait valoir sa défense.

M. Necker ne tarda pas de publier un chef-d'œuvre d'éloquence et de sentiment en faveur de Louis. Cet ouvrage fut accablé des injures des royalistes de 1788 et des révolutionnaires, également offensés contre M. Necker.

Les puissances de l'Europe, effrayées, observatrices et silencieuses, parurent insensibles à la destinée de Louis. Il était peu de monarques européens qui ne pussent voir leur propre sang couler sur l'échafaud. Le roi tenait, par sa femme et par les épouses de Louis XIII et de Louis XIV, à la maison d'Autriche; par la duchesse de Bourgogne, à la maison de Savoie; par son propre sang, au duc de Parme, aux rois de Naples et d'Espagne. Ce dernier mit autant de loyauté castillane que d'adresse pour fléchir ses juges; ils furent inexorables. Le fanatisme était plus fort que l'amour de l'or dans ces circonstances. La majorité qui fit mourir le roi ne l'emporta cependant sur la minorité que de cinq voix, et j'ai des preuves que des craintes de l'avenir et des observations sages ayant gagné cinq ou six députés de ma connaissance, il n'était pas difficile de composer une majorité opposée. (SOULAVIE, *Mémoires*.)

C.

Les courtisans du malheur.

Pendant sa détention à la Conciergerie, la reine avait témoigné à Mme Richard, la femme du geôlier principal, l'envie de manger du melon. Cette femme, qui prenait le plus grand soin de Sa Majesté, et qui veillait à tous ses besoins autant que cela était en son pouvoir, courut au marché le plus proche de la prison. « Il me faut un excellent melon, dit-elle à une marchande qui la connaissait. — Je te devine, lui répondit celle-ci. Le melon que tu demandes avec tant d'empressement est, j'en suis sûre, pour notre malheureuse reine ; choisis, prends ce qu'il y a de plus beau. » Elle-même lui donne celui qu'elle croit le meilleur. La dame Richard veut payer. « Garde ton argent, lui répliqua la marchande, et dis à la reine qu'il y en a beaucoup parmi nous qui gémissent.... » Elle allait en dire davantage, lorsque la concierge se retira, porta le melon à la reine, et lui rendit compte de ce qui s'était passé. Sa Majesté fut attendrie.

Quelques mois après, un prisonnier assassina, dit-on, la dame Richard.

Un fidèle sujet conçut le projet d'offrir à la reine des moyens d'évasion : c'était un chevalier de Saint-Louis, nommé M. de Rougeville. Une femme aimée d'un municipal fut mise dans la confidence, et s'engagea à seconder le projet. Elle redoubla de soins pour le municipal, et l'invita à dîner. M. de Rougeville fut du nombre des convives, et passa pour un étranger. Pendant le repas, la conversation devint plus intime; on la fit adroitement tomber sur les événements du jour. « Ce doit être, dit M. de Rougeville, un étrange spectacle qu'une reine, et surtout une reine de France, enfermée dans un des cachots de la Conciergerie! — Ne la connaissez-vous pas? demanda le municipal. — Non, répondit avec indifférence cet officier.—Voulez-vous la voir? reprit le municipal; je peux vous faire entrer dans sa prison. » M. de Rougeville ne montra aucun empressement. Les convives qui étaient dans le secret l'invitèrent à accepter la proposition; il y consentit. L'heure fut prise pour le jour même. Dans l'intervalle, sous le prétexte que ce jour était la fête de la dame du logis, M. de Rougeville fit acheter un bouquet et le lui offrit. La dame en détacha un œillet, et le donna à cet officier qui s'absenta pendant quelques instants, et plaça avec adresse, dans le calice de la fleur, un papier roulé sur lequel était écrit : « J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent. » Sur le

soir, le municipal mena M. de Rougeville à la Conciergerie. Introduit dans la chambre de la reine, cet officier s'aperçut que Sa Majesté le reconnaissait. Après quelques mots indifférents, il feignit de croire que son œillet devait faire plaisir à la reine, et s'empressa de le lui offrir; elle l'accepta. Avertie, par un coup d'œil d'y chercher ce qu'il renfermait, Sa Majesté se retira dans un coin de la chambre, ouvrit l'œillet, y trouva le papier, et lut ce qui était écrit. Déjà la reine traçait avec une épingle sa réponse négative, lorsque l'un des gendarmes en faction à la porte du cachot entra brusquement et saisit le papier. Grande rumeur dans la prison; dénonciation à la commune et au comité de sûreté générale. Aussitôt la femme du concierge de la prison et son fils furent arrêtés comme complices. On les enferma au couvent des Madelonnettes; ils y furent mis au secret: quelques jours après ils recouvrèrent leur liberté. M. de Rougeville s'était sauvé; sa tête fut mise à prix.

Le vénérable Malesherbes racontait dans sa prison que, quand le roi fut conduit à la Convention pour y être interrogé, on le fit attendre vingt-trois minutes dans une salle qui précédait la barre de l'assemblée. « Sa Majesté se promenait; MM. Tronchet et de Sèze se tenaient, ainsi que moi, à quel-

que distance du roi. Il m'adressait de temps à autre la parole; j'employais, en lui répondant, les mots: Sire, Votre Majesté. Treillard, l'un des députés, entra tout à coup, et, furieux d'entendre les expressions dont je me servais en parlant au roi, il se plaça entre lui et moi. « Qui vous rend donc si hardi, me dit-il, de prononcer ici des mots que la Convention a proscrits? — Mépris pour vous, lui répondis-je, et mépris de la vie. »

Un autre jour, disait encore Malesherbes, le roi me laissa connaître la détresse absolue dans laquelle on le tenait depuis sa captivité. « Vos deux collègues, me dit-il, se sont dévoués pour ma défense. Ils me consacrent leur travail; et, dans la position où je suis, je n'ai aucun moyen d'acquitter ma dette envers eux. J'ai songé à leur faire un legs; mais le payerait-on? — Il est payé, sire!... Le roi, en les choisissant pour ses défenseurs, a immortalisé leur nom. »

Dans le même entretien, ayant vu le roi sensiblement peiné de ne pouvoir faire à qui que ce fût la moindre largesse, j'arrivai le lendemain au Temple avec une bourse remplie d'or. « Sire, dis-je en la lui présentant, permettez qu'une famille riche en partie de vos bienfaits et de ceux de vos aïeux, dépose cette offrande à vos pieds. » Le roi

hésita. J'insistai : il se rendit à mes instances. J'ai su depuis qu'après sa mort cette bourse avait été trouvée intacte parmi ses effets. Le roi avait eu la précaution d'y attacher cet avis écrit de sa main : « Argent à rendre à M. de Malesherbes. » Cette recommandation n'a point été suivie.

Un jour que j'étais revenu au Temple, après avoir passé presque consécutivement trente-six heures dans plusieurs comités de la Convention, le roi m'en fit des reproches. « Mon ami, me dit-il, pourquoi vous exténuer de la sorte? Ces fatigues fussent-elles utiles à ma cause, je vous les interdirais; mais vous ne m'obéiriez pas. Du moins, abstenez-vous-en quand je vous assure qu'elles seront infructueuses. Le sacrifice de ma vie est fait; conservez la vôtre pour une famille qui vous chérit. »

Le roi était si frappé du pressentiment de sa mort, que, dès le premier jour où je fus admis à le voir, il me prit à l'écart, et me dit : « Ma sœur m'a donné le nom et la demeure d'un prêtre insermenté, qui pourrait m'assister dans mes derniers moments. Allez le voir de ma part; disposez-le à m'accorder ses secours. C'est une étrange commission pour un philosophe; mais, si vous étiez à ma place, combien je vous souhaiterais de penser comme moi! Je vous le répète, mon ami, la religion console tout autrement que la philosophie.

— Sire, repris-je, cette commission n'a rien de si pressant. — Rien ne l'est davantage pour moi, » répondit-il. Quelques jours après, le roi me montra, écrit de sa main, son testament et un codicille. Sa Majesté me permit d'en prendre une copie, sur laquelle même sont quelques corrections de sa main. J'emportai ces pièces avec moi : je suis parvenu à les envoyer hors de France ; j'ai même acquis la certitude qu'elles sont arrivées à leur destination.

CI.

L'appel au peuple.

Le 12 août, le jeune Seymandi, de Marseille, nous fit dîner au Palais-Royal, Rebecqui, Pierre Baille, Bourdon, lui et moi. On agita dans la conversation la question de savoir comment on jugerait le roi. L'un voulait que les départements nommassent des jurés et qu'on prît pour juges les présidents des tribunaux criminels qu'on aurait réduits par le sort. Un autre pensait qu'il fallait renvoyer Louis XVI au tribunal criminel de l'arrondissement des Tuileries. L'opinion de Rebecqui fut que le roi devait être jugé par la Convention, et le jugement revu par les assemblées primaires. C'est précisément la fameuse opinion de l'appel au peuple, soutenue depuis dans la Convention par les hommes les

plus éclairés et les plus sincèrement attachés à leur pays. On applaudit à cette idée. Bourdon la trouvait admirable, et dans les conversations particulières il aimait à se l'attribuer; mais dans l'assemblée il a voté différemment. Combien d'hommes dans cette affaire ont menti à leur conscience, entre autres Barrère qui, dans les premiers jours de la réunion du comité de constitution, soutenait fortement qu'il fallait expulser le roi et non le faire mourir, et qui cependant a voté sa mort! Je cite l'anecdote du dîner et surtout les témoins, parce qu'on a publié, surtout à Marseille, que l'opinion de l'appel au peuple nous avait été inspirée par des intrigants, que sais-je? par l'Angleterre, tandis qu'il est bien vrai que cette opinion était à nous depuis longtemps. Rebecqui est certainement le premier homme de France à qui cette idée soit venue, car le 12 du mois d'août, deux jours après la victoire des Tuileries, personne sans doute ne pensait encore ni au jugement du roi, ni à l'appel au peuple. (BARBAROUX, *Mémoires.*)

CII.

Dernières journées.

La veille, le roi m'avait demandé si j'avais rencontré, dans les environs du Temple, la femme

blanche. « Non, sire, » lui répondis-je. « Eh quoi! répliqua-t-il en souriant, vous ne savez donc pas que, suivant le préjugé populaire, lorsqu'un prince de ma maison va mourir, une femme vêtue de blanc erre autour du palais? »

Quand, malgré les soins de mes collègues et les miens, le fatal jugement eut été prononcé, ils me prièrent de prendre sur moi la douloureuse commission de l'annoncer au roi. Je le vois encore; il avait le dos tourné vers la porte, les coudes appuyés sur une table, et le visage couvert de sa main. Au bruit que je fis en entrant, le roi se leva. « Depuis deux heures, dit-il en me fixant, je recherche en ma mémoire si, durant le cours de mon règne, j'ai donné volontairement à mes sujets quelque juste motif de plainte contre moi. Eh bien! je vous le jure en toute sincérité, je ne mérite de la part des Français aucun reproche: jamais je n'ai voulu que leur bonheur. »

Alors, prenant la parole, j'annonçai au roi le jugement rendu par la Convention; et, comprimant la douleur dont j'étais navré, «Un espoir, lui dis-je, nous reste encore; l'appel à la nation. » Un signe de tête m'indiqua qu'il n'en attendait rien. Sa résignation, son courage, firent sur moi l'impression la plus vive. Le roi s'en aperçut. « La reine et ma sœur, me dit-il, ne montreront pas moins de force et de résignation que moi. Mourir est préférable à leur sort. »

Malgré l'opinion du roi, l'appel à la nation me laissait encore quelque espérance; mais Sa Majesté connaissait mieux que moi ses implacables ennemis. Je comptais aussi sur quelque mouvement favorable. Revenant avec mes collègues de l'assemblée, où nous étions allés, de la part du roi, notifier sa déclaration d'appel, quelques personnes qui m'étaient inconnues m'avaient entouré dans les corridors de la salle, et m'avaient assuré que de fidèles sujets arracheraient le roi des mains de ses bourreaux ou périraient avec lui. Je le dis au roi. « Les connaissez-vous? me répondit-il. — Non, sire; mais je pourrais les retrouver. — Eh bien! tâchez de les rejoindre, et déclarez-leur que je les remercie du zèle qu'ils me témoignent. Toute tentative exposerait leurs jours et ne sauverait pas les miens. Quand l'usage de la force pouvait me conserver le trône et la vie, j'ai refusé de m'en servir : voudrais-je aujourd'hui faire couler pour moi le sang français? »

Après cette pénible conférence, j'eus encore une fois l'honneur d'entretenir le roi. Au moment de me séparer de lui, je ne pus retenir une larme. « Sensible vieillard, dit le roi en me serrant la main, ne pleurez pas : une meilleure vie nous réunira. Je regrette de quitter un ami tel que vous. Adieu! Au sortir de ma chambre, contraignez-vous; il le faut. Songez que l'on vous observera....

Adieu!... adieu! » (MALESHERBES, cité dans les *Memoires* de Hue.)

CIII.

Exécution[1].

Lundi, 21 *janvier* 1793. Après que le ministre de la justice lui eut notifié son arrêt de mort, Louis rentra dans sa chambre, et à l'instant appelant par son nom un officier municipal, l'invita à s'approcher de lui, lui prit la main et la serra en disant : « Vous m'avez prouvé de la sensibilité. »

Le municipal répondit : « Je suis homme et n'ai pu voir indifféremment votre situation.

— *Louis* : Je suis innocent.

— *Le municipal :* Je le crois, vous avez été toute votre vie si mal entouré qu'il est possible qu'on vous ait fait faire beaucoup de choses qui n'étaient pas dans votre cœur : mais il faut un sacrifice ; je vous connais assez de courage pour ne pas douter que vous ne le remplissiez dignement.

1. On est accoutumé à lire le récit de la mort de Louis XVI dans des écrivains royalistes. Nous publions de préférence l'article d'un journal républicain. Le rédacteur aurait voté pour la mort ; il n'a donc pas de sympathie pour la victime ; et cependant, quand même nous ne connaîtrions que son récit, la mort de Louis XVI nous paraîtrait admirable.

— *Louis :* Vous me rendez justice ; je vais vous donner une marque de confiance. »

Le municipal, effrayé de ce mot, se retira en arrière.

Louis : « Ne craignez rien, je ne veux rien vous proposer qui puisse blesser votre délicatesse. » En disant ces paroles il tirait de sa poche son porte-feuille, en sortait un morceau de papier qu'il déroulait, ce qui augmentait l'inquiétude du municipal. Louis sortit de ce papier la clef du secrétaire ; voyant l'embarras du municipal augmenter il lui dit : « Ce sont les cent vingt-cinq louis de Malesherbes, et l'un de vos collègues que voilà les a vus. » Il ouvrit le secrétaire, en tira les trois rouleaux et les remit dans les mains du municipal.

Les officiers municipaux et le ministre rentrés dans la première pièce, le premier municipal rappela tous ses collègues et le ministre autour de lui, et expliqua devant eux tout ce qui s'était passé entre lui et Capet, en demandant à Louis, en leur présence, s'il déclarait de nouveau que cette somme fût à Malesherbes. Louis répondit que oui ; le municipal engagea le ministre à constater la remise de cette somme, et il y consentit.

Le ministre avait amené dans sa voiture le confesseur, qui attendait les volontés de Louis pour se rendre auprès de lui ; le ministre étant sorti, le confesseur monta : peu après Louis fit demander

sa famille ; un municipal monta chez les femmes, et dit à Antoinette : « Madame, un décret vous autorise à voir monsieur votre mari, qui désire vous voir ainsi que vos enfants. »

A neuf heures du soir toute sa famille entra ; il y eut des pleurs, des sanglots, puis on s'entretint avec assez de calme ; la famille sortit à dix heures et demie. Au moment de la séparation Louis, revenu auprès des municipaux, demanda à celui qui était près de lui s'il pourrait les faire descendre le lendemain matin ; il lui fut répondu que oui.

On soupa séparément.

Pendant la réunion de la famille, le confesseur avait été caché dans une tourelle. Après la séparation, il rejoignit Louis Capet. Peu de temps après le confesseur descendit au conseil, où il dit que Louis désirant entendre la messe et communier, on lui procurât tout ce qui était nécessaire pour cette cérémonie. Le curé de Saint-François d'Assise envoya le tout d'après les demandes du conseil du Temple. Louis soupa comme à l'ordinaire, seul ; il passa une partie de la nuit avec son confesseur ; ils se couchèrent chacun dans une chambre, à deux heures, en donnant ordre à Cléry d'entrer chez lui à cinq heures : il reposa fort bien. A cinq heures Cléry entra ; il se fit habiller et coiffer : pendant qu'on le coiffait, il essaya un anneau d'alliance qu'il détacha de sa montre, et

sur lequel sont gravées l'époque de son mariage et les initiales du nom de sa femme. Il entendit la messe à six heures et demie, et communia ; il passa le reste du temps avec son confesseur : sur les huit heures il demanda des ciseaux ; les municipaux lui dirent qu'ils allaient en délibérer, sur quoi il fut décidé qu'on ne lui en donnerait pas.

Au moment du départ, il demanda à se recueillir trois minutes. Ensuite il donna à Cléry la petite bague ci-dessus en lui disant : « Vous remettrez ceci à ma femme, et lui direz que je ne me sépare d'elle qu'avec peine. » Il lui donna en outre, pour son fils, un cachet de montre en argent, sur lequel est gravé l'écu de France, plus un paquet de cheveux de toute sa famille pour sa femme, en ajoutant : « Vous lui direz que je lui demande pardon de ne l'avoir pas fait descendre comme je le lui avais promis hier ; ce n'est que pour éviter le moment cruel de la séparation. » Il voulut ensuite donner un papier à un des municipaux, qui crut ne devoir pas s'en charger. Un autre le prit (c'était le testament). Il pria qu'on laissât Cléry auprès de sa famille, et il partit avec assez de sang-froid, sans être attaché, accompagné du citoyen Lebrasse, lieutenant, d'un maréchal des logis de la gendarmerie et de son confesseur. On observa qu'il demanda à plusieurs reprises son chapeau, qui lui fut donné. Louis, près de l'escalier, voulut

parler à l'oreille d'un particulier ; le lieutenant de gendarmerie l'en empêcha : « N'ayez pas peur, » lui dit-il. Il descendit de suite, et traversa à pied la première cour au milieu de gendarmes formés en haie. Arrivé à la voiture, qui était celle du maire, il y monta : son confesseur se mit près de lui, le lieutenant et le maréchal des logis en face ; pendant le trajet, il lut les prières des agonisants et les psaumes de David. Le silence le plus profond régnait de tous côtés. Arrivé à la place de la Révolution, il recommanda à plusieurs reprises au lieutenant son confesseur, et descendit de la voiture. Aussitôt il fut remis entre les mains de l'exécuteur : il ôta son habit et son col lui-même, et resta couvert d'un simple gilet de molleton blanc ; il ne voulait pas qu'on lui coupât les cheveux, et surtout qu'on l'attachât. Quelques mots dits par son confesseur le décidèrent à l'instant. Il monta sur l'échafaud, s'avança du côté gauche, le visage très-rouge, considéra pendant quelques minutes les objets qui l'environnaient, et demanda si les tambours ne cesseraient pas de battre ; il voulut s'avancer pour parler ; plusieurs voix crièrent aux exécuteurs, qui étaient au nombre de quatre, de faire leur devoir. Néanmoins, pendant qu'on lui mettait les sangles, il prononça distinctement ces mots : « Je meurs innocent, je pardonne à mes ennemis, et je désire que mon sang soit utile aux

Français et qu'il apaise la colère de Dieu. » A dix heures dix minutes, sa tête fut séparée de son corps, et ensuite montrée au peuple. A l'instant les cris de : Vive la république ! se firent entendre de toutes parts.

Les restes de Louis furent enfermés dans une mannette d'osier, et conduits dans une charrette au cimetière de la Madeleine, et placés dans une fosse entre deux lits de chaux vive. On y établit une garde pendant deux jours.

On a su qu'un militaire, anciennement décoré de la croix de Saint-Louis, est mort de douleur en apprenant le supplice de Louis; qu'un libraire nommé Vente, ci-devant attaché aux Menus-Plaisirs, en est devenu fou; qu'un perruquier de la rue Culture-Sainte-Catherine, connu pour zélé royaliste, s'est, de désespoir, coupé le cou avec un rasoir. (*Les révolutions de Paris*).

CIV.

Obsèques

Le 20 janvier 1793, le pouvoir exécutif manda M. Picavez, curé de la paroisse de la Madeleine, pour le charger de l'exécution de ses ordres relativement aux obsèques de S. M. Louis XVI. M. Picavez, ne se sentant pas le courage nécessaire

pour remplir une fonction aussi pénible et aussi douloureuse, prétexta une maladie, et m'engagea, comme son premier vicaire, à le remplacer et à veiller, sous ma responsabilité, à la stricte exécution des ordres intimés par le pouvoir exécutif. Ma réponse fut d'abord un refus positif, fondé sur ce que personne n'avait peut-être aimé le roi plus que moi; mais sur l'observation juste que M. Picavez me fit, que ce double refus pourrait avoir des suites fâcheuses et incalculables pour nous deux, j'acceptai.

En conséquence, le lendemain 21, après m'être assuré que les ordres prescrits par le pouvoir exécutif, et relatifs à la quantité de chaux ordonnée et à la profondeur de la fosse, qui, autant que je puis me le rappeler, devait être de dix à douze pieds, avaient été ponctuellement exécutés, j'attendis à la porte de l'église, accompagné de la croix, et de feu M. l'abbé Damoreau, que l'on nous remît le corps de Sa Majesté.

Sur la demande que j'en fis, les membres du département et de la commune me répondirent que les ordres qu'ils avaient reçus leur prescrivaient de ne pas perdre un instant de vue le corps de Sa Majesté; nous fûmes donc obligés, M. Damoreau et moi, de les accompagner jusqu'au cimetière, situé rue d'Anjou.

Arrivés au cimetière, je fis faire le plus grand

silence. L'on nous présenta le corps de Sa Majesté. Il était vêtu d'un gilet de piqué blanc, d'une culotte de soie grise, et les bas pareils. Nous psalmodiâmes les vêpres, et récitâmes toutes les prières usitées pour le service des morts, et, je dois dire la vérité, toute cette même populace, qui naguère faisait retentir l'air de ses vociférations, entendit les prières faites pour le repos de l'âme de Sa Majesté, avec le silence le plus religieux.

Nous nous retirâmes ensuite en silence, après cette trop pénible cérémonie, et il fut dressé un procès-verbal par M. le juge de paix. Je dressai aussi un acte mortuaire en rentrant à l'église, mais sur un simple registre, lequel fut enlevé par les membres du comité révolutionnaire, lors de la clôture de cette église. (*Déposition de M. Renard, le* 20 *janvier* 1815, *devant le chevalier d'Ambray, chancelier de France.*)

FIN

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

BIBLIOTHÈQUE DES CHEMINS DE FER



ANECDOTES

DU TEMPS

DE LOUIS XVI

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1854

PRIX : 1 FRANC.

Librairie de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, n° 14, à Paris.

BIBLIOTHÈQUE DES CHEMINS DE FER.

500 VOLUMES IN-16

à 50 centimes, 1 franc, 2 francs et 3 francs.

Il n'est personne qui ne connaisse aujourd'hui la valeur littéraire et l'élégante exécution de la *Bibliothèque des chemins de fer* Sur les cinq cents volumes annoncés, deux cents ont paru et un grand nombre ont été déjà réimprimés.

Cette collection a donc fait ses preuves. Il n'est plus nécessaire d'en indiquer le plan et l'esprit; il suffit de rappeler qu'elle offre à chaque voyageur, selon son âge, ses goûts, sa profession, un ensemble d'ouvrages amusants, curieux, utiles et toujours moraux. Mais il est important de signaler à l'attention des lecteurs deux améliorations considérables qui viennent d'être apportées à cette publication.

L'importance de la vente a permis aux éditeurs d'opérer dans les prix une très-forte réduction. Le catalogue ci-après constate qu'un grand nombre de ces prix ont été réduits de 25, 30 et même 50 pour cent. Plus de cent volumes sont aujourd'hui cotés à 50 centimes ou à 1 franc. La *Bibliothèque des chemins de fer* ne sera donc pas moins recherchée pour l'extrême modicité des prix que pour l'excellence de la rédaction, la bonne exécution et la haute moralité des livres qui la composent.

Indépendamment de cette réduction de prix, et pour donner satisfaction aux personnes qui préfèrent, à une impression en gros caractères et d'une lecture très-facile, la grande abondance de matière, les éditeurs viennent d'ajouter à leur *Bibliothèque* une huitième série qui ne comprendra que des éditions compactes, dont les prix atteindront aux dernières limites du bon marché.

La *Bibliothèque* se divisera donc à l'avenir en huit séries, savoir :

1. GUIDES DES VOYAGEURS.

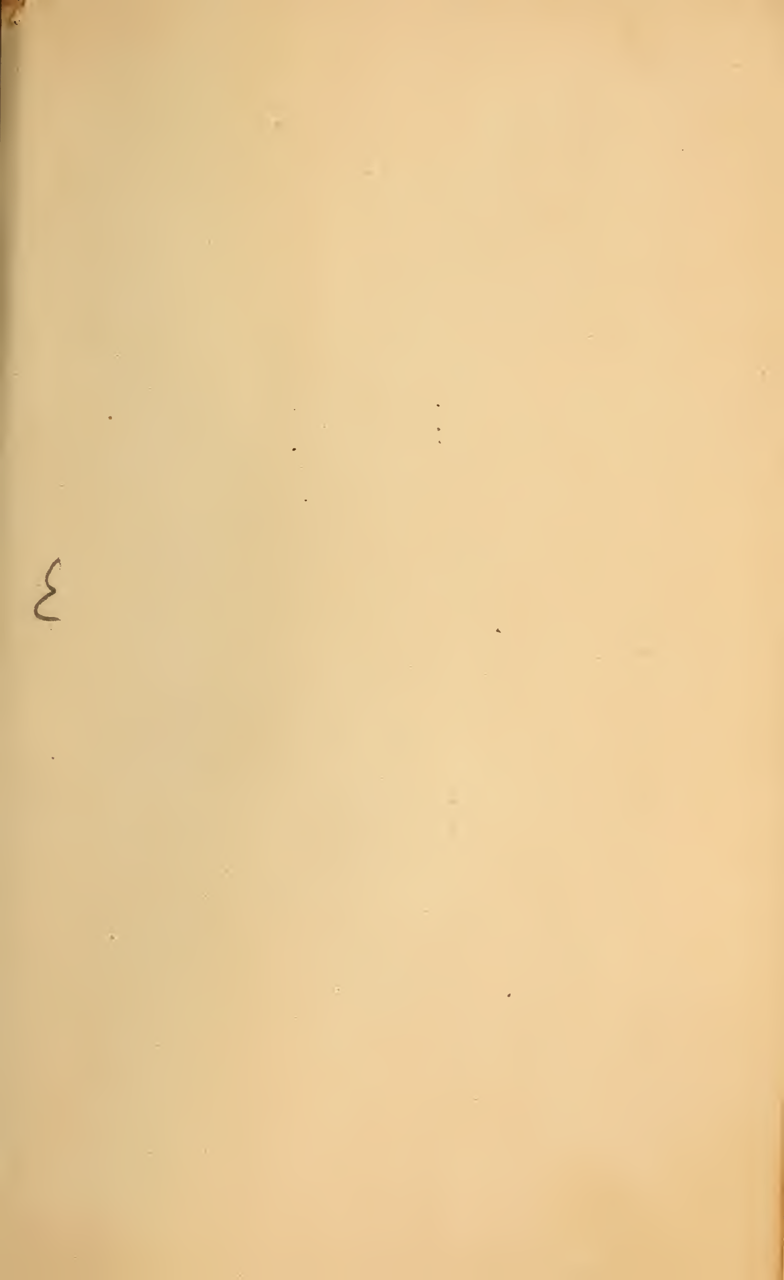
Cette série comprend : 1° des *Guides-itinéraires* pour toutes les lignes de chemins de fer; 2° des *Guides-cicerone* à l'usage des voyageurs en France et dans les pays étrangers ; 3° des *Guides-interprètes,* ou dialogues en langue française et en langue étrangère, etc.

Jusqu'à ce jour, le seul mérite des ouvrages de ce genre était l'exactitude ; on y trouvait des renseignements, mais la lecture en était insoutenable. Ceux que nous offrons au public, rédigés sans exception par des littérateurs distingués, et illustrés de nombreuses gravures, ne se bornent pas à donner aux voyageurs de sèches indications. La critique, l'histoire, les légendes, la description des mœurs et des paysages y tiennent la place qui leur est due; et, pour être amusants, spirituels et pittoresques, ces guides ne sont ni moins exacts ni moins utiles.

Le *Guide de Paris*, illustré de 300 gravures, rédigé par nos littérateurs les plus distingués, est une des œuvres de ce genre les plus remarquables qui aient été publiées jusqu'à ce jour.

2. HISTOIRE ET VOYAGES.

Les noms de *Guizot*, de *Lamartine*, de *Michelet*, de *Saint-Simon*, disent assez toute l'importance que les éditeurs ont donnée aux ouvrages consacrés à l'histoire. La réunion de ces ouvrages formera comme une galerie de tableaux où les grands hommes et les principaux événements




THE LIBRARY OF CONGRESS



INFORMATION
JR
CONSERVATION, INC
SEPT.-OCT. 1986


LIBRARY OF CONGRESS
0 020 859 615 9